

2014

Parc national des Calanques

coloco
+
Gilles Clément
+
ONF
+
Stéphane Bosc

DOCUMENT DE TRAVAIL

DIAGNOSTIC
06 / 03 / 2015

Plan de paysage du Parc national des Calanques

1. PLAN DE PAYSAGE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Fiche d'identité

- 1.1 La commande : un Plan de Paysage singulier
- 1.2 La préséance du vivant
- 1.3 Une rencontre inédite entre Parc national et métropole
- 1.4 Un Parc national naissant

Les 5 défis du parc

La démarche d'analyse du territoire

- 1.5 La création du bien commun
- 1.6 Les spécificités des zones de protections en milieux urbanisés
- 1.7 L'importance des zones de protection urbaines à l'échelle planétaire

2. LE PARC NATIONAL DES CALANQUES ACTUEL

- 2.1 Un patrimoine géomorphologique unique
- 2.2 Paysages en mutation, une synergie à développer
- 2.3 Les paysages soumis aux éléments
- 2.4 Des paysages perturbés
- 2.5 Cycles de transformation des paysages
- 2.6 Paysages protégés
- 2.7 Les aires de protection
- 2.8 Emboitement des échelles
- 2.9 Rassembler les acteurs / Des visions à partager pour un projet commun dynamique

ENJEUX D'ECHELLE ET DE COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE

3. LES DYNAMIQUES À L'OEUVRE

- 3.1 Des entités paysagères vecteur de pratiques exclusives
- 3.2 Les dynamiques végétales et leurs perspectives d'évolution
- 3.3 Une richesse minérale
- 3.4 Les dynamiques végétales et leurs perspectives d'évolution
- 3.5 L'avenir forestier en question
- 3.6 La part du feu dans un Parc métropolitain
- 3.7 Des décisions à orienter
- 3.8 Analyser la gestion par structures paysagères
- 3.9 Parcours et fréquentation
- 3.10 Les interfaces entre les espaces urbains et naturels
- 3.11 Planification et évolutions des franges urbaines
- 3.12 Des séquences singulières à assembler
- 3.13 Des continuités structurantes à affirmer
- 3.14 Une trame paysagère en lisière
- 3.15 Approche du Parc et accessibilité
- 3.16 Un réseau d'accès à organiser
- 3.17 Les pratiques urbaines, de l'interdiction à l'incitation

Sommaire



ENJEUX DES FRANGES URBAINES

- 3.18 Une richesse d'information existante difficilement compréhensible
- 3.19 La cacophonie des strates d'information visuelle
- 3.20 Les vecteurs de pratiques

ENJEUX DE COMMUNICATION ET D'USAGES

4. QUELS PAYSAGES POUR DEMAIN?

- 4.1 Programme
- 4.2 Références

5. ANNEXES

- 5.1 Bibliographie et ressources documentaires
- 5.2 Acteurs rencontrés lors de la mission



1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques



Le territoire des calanques - carte coloco



La calanques vue du ciel, les goudes au premier plan - photo Monique Poilpré



Fiche d'identité



Parc national des Calanques

Création du parc : 18 avril 2012

Situation

Département : Bouches-du Rhône

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communes : 3 en coeur (Marseille, Cassis et La Ciotat) et 3 en aire d'adhésion (Marseille, Cassis et La Penne-sur-Huveaune)

Coeur de parc

Coeur terrestre : 8 500 ha

Coeur marin : 43 500 ha

Aire d'adhésion

Superficie : 2 630 ha

Aire Maritime Adjacente (AMA)

Superficie : 97 700 ha

Zone de Non Chasse

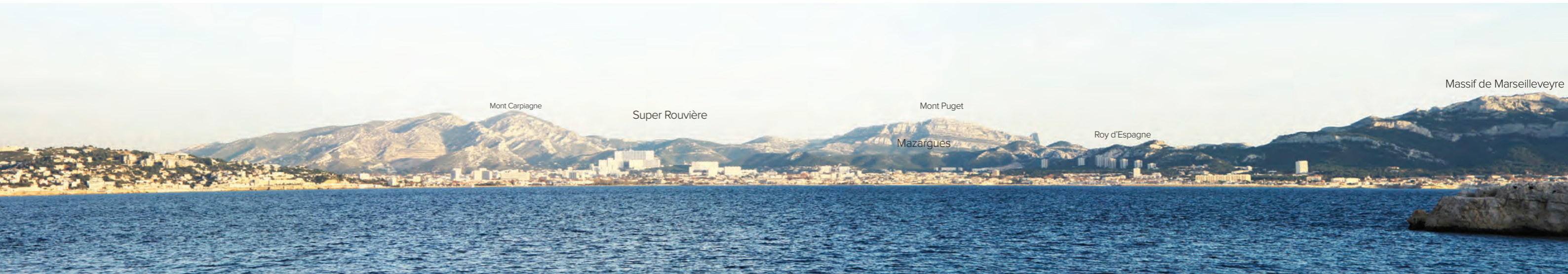
Superficie : 4 342 ha soit 51% du coeur terrestre

Zone de non prélèvement (ZNP)

Superficie : 4 626 ha soit 10,6 % du coeur marin

Nombre de visiteurs : entre 1,5 et 2 millions de visiteurs par an à terre et en mer.

Biodiversité : 140 espèces terrestres animales et végétales protégées ; 60 espèces marines patrimoniales.



L'horizon du Massif des Calanques vers l'Est, depuis les îles du Frioul- photo coloco

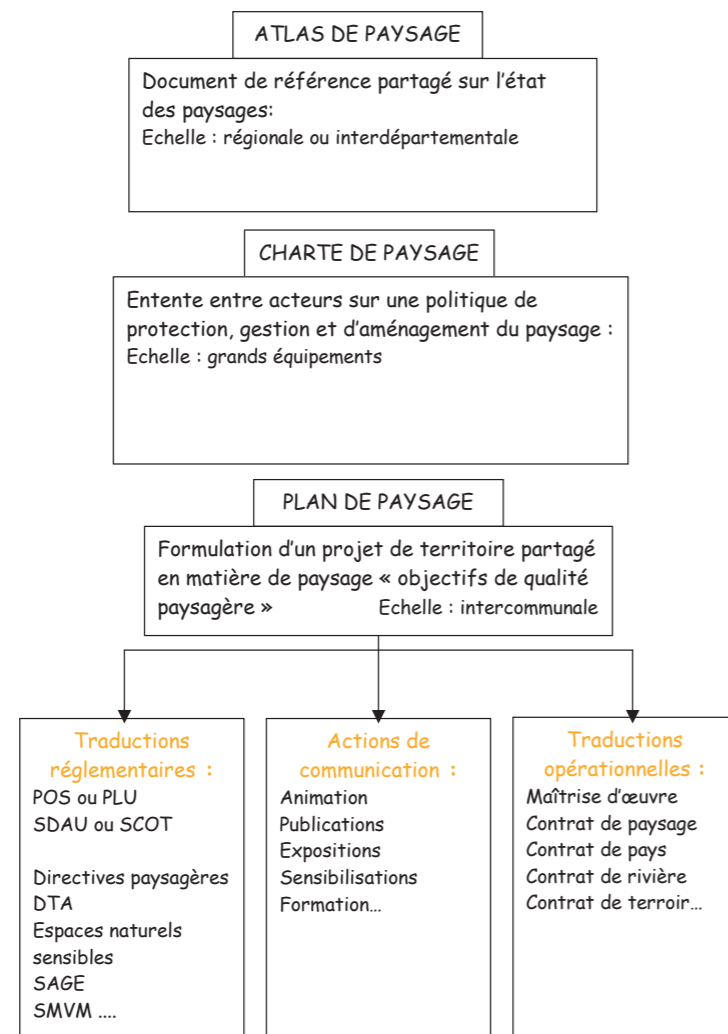


Fig.n°2: Tableau des démarches : atlas, charte, plan de paysage

1.1 La commande : un Plan de Paysage singulier

Le plan de paysage partage avec les acteurs une compréhension du territoire afin de proposer des projets concertés dans un programme d'actions. Il permet une synergie entre les projets et les acteurs présents et futurs, alliant les enjeux urbains et naturels. Au vu de la particularité du site et des enjeux, la méthodologie s'adapte au contexte particulier du premier Parc National urbain d'Europe.

ainsi que leurs désirs d'évolution. L'essentiel est d'obtenir un document opérationnel, partagé avec la population et l'ensemble des acteurs, contenant

- des plans précis
- des cartes localisant les enjeux
- des actions à mener.

Le partenariat et la démarche collective sont le moteur de l'élaboration du Plan de Paysage. Sa réussite, pour sa mise en œuvre, est en effet fortement liée à l'implication et la participation de tous les partenaires :

- Élus et responsables des différentes collectivités concernées
- Techniciens
- Propriétaires fonciers
- Associations
- Usagers
- Populations locales

L'intention de paysage se fonde sur la persistance des éléments primordiaux donnant au paysage son équilibre et sa dynamique biologique : la mer, le massif et ses aires de contact avec la ville.

Les Plans de Paysage sont des outils de création de projets de territoire lancés par le Ministère de l'Ecologie, à travers les DREAL comme relais opérationnel. Document de programmation non opposable, il permet d'appréhender une vision dynamique du paysage. La transversalité de la démarche et la concertation doivent traduire en actions concrètes une volonté partagée et concertée de son évolution.

Il vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire, afin de préserver son identité et de valoriser ses atouts. Ce plan a la volonté de ne plus opposer urbanisme et protection de l'environnement en les regroupant avec un regard partagé. Au travers de sa conception concertée, le plan de paysage a pour objectif d'amener un nouveau regard sur le territoire, afin que ses habitants puissent y exprimer leurs perceptions, les atouts et les faiblesses de celui-ci,



Cassis et cap canaille - photo internet



Calanque de l'Oule - photo Matthieu Colin

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques →

Le premier parc national *métropolitain* de France

Le caractère transversal du Plan nous semble constituer un élément majeur du document, ainsi que la connection entre projets particuliers et projet stratégique global. La notion de spatialisation précise des actions doit aussi permettre de garantir une approche contextuelle, locale et quotidienne.

Dans le cadre de l'appel à projets du MEPDE 'Plans de paysage' 2013, la vocation de prospective ou d'action du Plan Paysage est définie de la façon suivante :

«Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'oeuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être transversal et réalisé en amont des documents sectoriels d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

La détermination des objectifs de qualité paysagère

Une fois le diagnostic et les enjeux paysagers partagés, il convient ensuite de hiérarchiser ces enjeux et de formuler des objectifs de qualité paysagères, qui traduisent de manière stratégique les aspirations des acteurs en matière d'évolution des caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Ce sont ces objectifs de qualité paysagère qui constitueront la base du projet de paysage de ce territoire. La notion de projet est importante, car elle permet de positionner le paysage en tant qu'élément transversal des politiques territoriales. Ainsi placée au coeur de ces politiques, l'approche paysagère permet de les mettre en cohérence. Le projet de paysage s'attache ainsi à définir un ou plusieurs objectifs de qualité paysagère, sur lesquels s'accordent les acteurs du territoire

et les populations et qui seront ensuite traduits concrètement en un programme d'actions.

Le passage des objectifs de qualité paysagère aux actions passe généralement par leur déclinaison selon des thématiques particulières ou sur des territoires spécifiques, sans pour autant déconnecter ces projets particuliers du projet stratégique global.

La définition des actions

La traduction concrète des objectifs de qualité paysagère doit nécessairement aboutir à des actions qui ancrent le Plan de paysage dans l'opérationnalité. Les actions définies peuvent aussi bien être opérationnelles ou réglementaires que correspondre à des recommandations, des actions de sensibilisation ou d'information. Le programme d'actions permet de traduire les objectifs du Plan de paysage en propositions précises aux contours techniques, administratifs, juridiques ou financiers clairs. Ces actions peuvent être d'ampleur très diverse, avec une mise en oeuvre rapide (telles que la résorption de points noirs paysagers, ou des actions de communication) ou une mise en oeuvre plus complexe nécessitant des montages et financements spécifiques. Certaines actions peuvent être définies en amont de cette démarche car elles apparaissent comme évidentes, et joueront par ailleurs un rôle d'induction permettant de concrétiser le lancement de la démarche d'ensemble et d'initier l'adhésion des acteurs autour de l'intérêt du plan.»



"Le territoire n'existe pas par nature. Le territoire n'est pas une chose mais un ensemble de relations. Le territoire est le résultat matériel d'un processus de coévolution entre les établissements humains et le milieu ambiant."

Alberto Magnaghi. La biorégion urbaine, eterotopia. 2010

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques



1.2 La préséance du vivant

«Au cours de son évolution la ville s'organise à partir de critères privilégiant la commodité d'habitat d'un seul composant du vivant : l'humain, raison pour laquelle elle semble lui devoir la totalité de son existence. Imaginer une ville se développant à partir de l'ensemble du monde vivant - considéré comme un tout, complexe et interdépendant, au sein du jardin planétaire - , constitue un bouleversement susceptible de modifier en profondeur les principes à partir desquels s'élabore l'urbanisme. Proposer que la «nature non humaine» se présente en équivalence d'importance avec l'humain dans son droit à l'habitat constitue une vision révolutionnaire en ce qu'elle invite à mettre en balance – dans les faits et non seulement de façon théorique – l'humanité et son environnement. Si, pour les esprits rodés à l'écologie, cette attitude ne relève que

du bon sens, elle se présente pour beaucoup comme une inversion des ordres de préséance dans la gouvernance du monde. Pourquoi tant de place à l'oiseau, l'insecte et l'herbe sauvage alors qu'il pourrait en manquer pour les habitants de la ville ? Depuis longtemps les réponses à cette question ont été données par ceux qui, au début du siècle passé, avaient établi l'indissociable lien unissant l'homme au reste du vivant et ceci de façon telle que l'altération de l'un ne peut aboutir qu'à l'altération de l'autre. Mais c'est une nouveauté de considérer que cette urgence à ne pas détruire ce qui nous fait vivre dans la plus généreuse des gratuités se positionne désormais comme une règle fondamentale du projet de l'occupation des sols. Mettre à l'épreuve cette vision en la confrontant au terrain nous oblige à revisiter la notion même

de nature en amenuisant la distance à laquelle nous la tenions jusqu'à envisager de nous y confondre. Dans le même temps elle oblige à cerner « l'identité naturelle » de l'espace.»

Gilles Clément

Inverser le regard

La considération cartographique et la dualité d'une vision des espaces naturels au contact du système urbain, se produit en décalant la vision de la protection et de la conservation vers l'expansion des capacités biologiques à partir d'une zone source. La possibilité de s'affirmer comme préalable à l'oblitération du sol fertile par la voirie ou la construction oriente les options d'aménagement.

Dans un grand nombre de cas, comme les routes de corniche (Route des Goudes, Route du Cap Canaille), des zones de stationnement ou de manoeuvres, en plus du réseau DFCI, les fragmentations sont nombreuses. Favoriser la possibilité d'augmenter la quantité de sols perméables systématiquement constitue un choix à affirmer.

Intégration dans une vision de la Biorégion urbaine

«Le territoire n'existe pas par nature. Le territoire n'est pas une chose mais un ensemble de relations. Le territoire est le résultat matériel d'un processus de coévolution entre les établissements humains et le milieu ambiant.» Alberto Magnaghi. La biorégion urbaine, eterotopia. 2010

La proposition de regarder le Parc National comme lieu des questions centrales d'évolution du territoire conduit à définir trois axes de lecture thématiques en terme d'objectifs :

- **Connaissance et transmission**
- **Aménagement et protection**
- **Gouvernance et participation**

Ces axes seront développés lors de la phase de préconisations à partir des espaces du Parc en extension vers la ville et les secteurs agricoles. Cette dynamique centrifuge d'une «fertilisation» de la ville doit conduire à la connexion avec les trames vertes, les parcs urbains et venir influencer leur gestion en termes de bénéfices écologiques.

1.3 Une rencontre inédite entre Parc national et Métropole

Le classement du massif des Calanques en Parc national urbain change la vision commune de ce territoire. La reconnaissance de l'exception de cet espace naturel et culturel définit une ligne de conduite de l'excellence concernant la gestion et la vision commune du Parc National en interface avec des milieux urbanisés.

La proximité du site exceptionnel des Calanques en frange de la deuxième plus grande ville de France doit faire émerger une stratégie conjointe pour aborder des solidarités territoriales. Le Parc n'est plus l'a coté de la métropole Marseillaise, mais devient une entité complémentaire, un «objet» métropolitain de première importance. Il devra devenir un des emblèmes de la Nature Métropolitaine de l'aire Marseillaise.

territoires où le gradient entre ville et nature est fort. Cette analyse devra dialoguer avec les éléments structurants et projets voisins tels que le canal de Marseille, le Boulevard Urbain Sud, les vignobles cassidains, les espaces en développement (ZAC Athélia), zones ANRU... D'autre part, la connaissance du site auprès du grand public en France et en Europe a augmenté la fréquentation du site.

Le territoire proposé pour l'étude du plan de paysage prend appui sur les franges urbaines terrestres du coeur de parc, favorisant des lectures de part et d'autres de ce linéaire. Il intègrera les entités qui constituent le coeur de parc terrestre. Ces approches se conjuguent avec une vision paysagère pensée depuis la mer et les îles.

Le parc est quelque peu victime de son succès. Ce paysage, devenu plus «touristique» doit trouver une voie de développement entre les vecteurs de pratiques et la préservation du site. Ces évolutions donnent lieu à quatre dynamiques dessinant l'axe du plan de paysage :

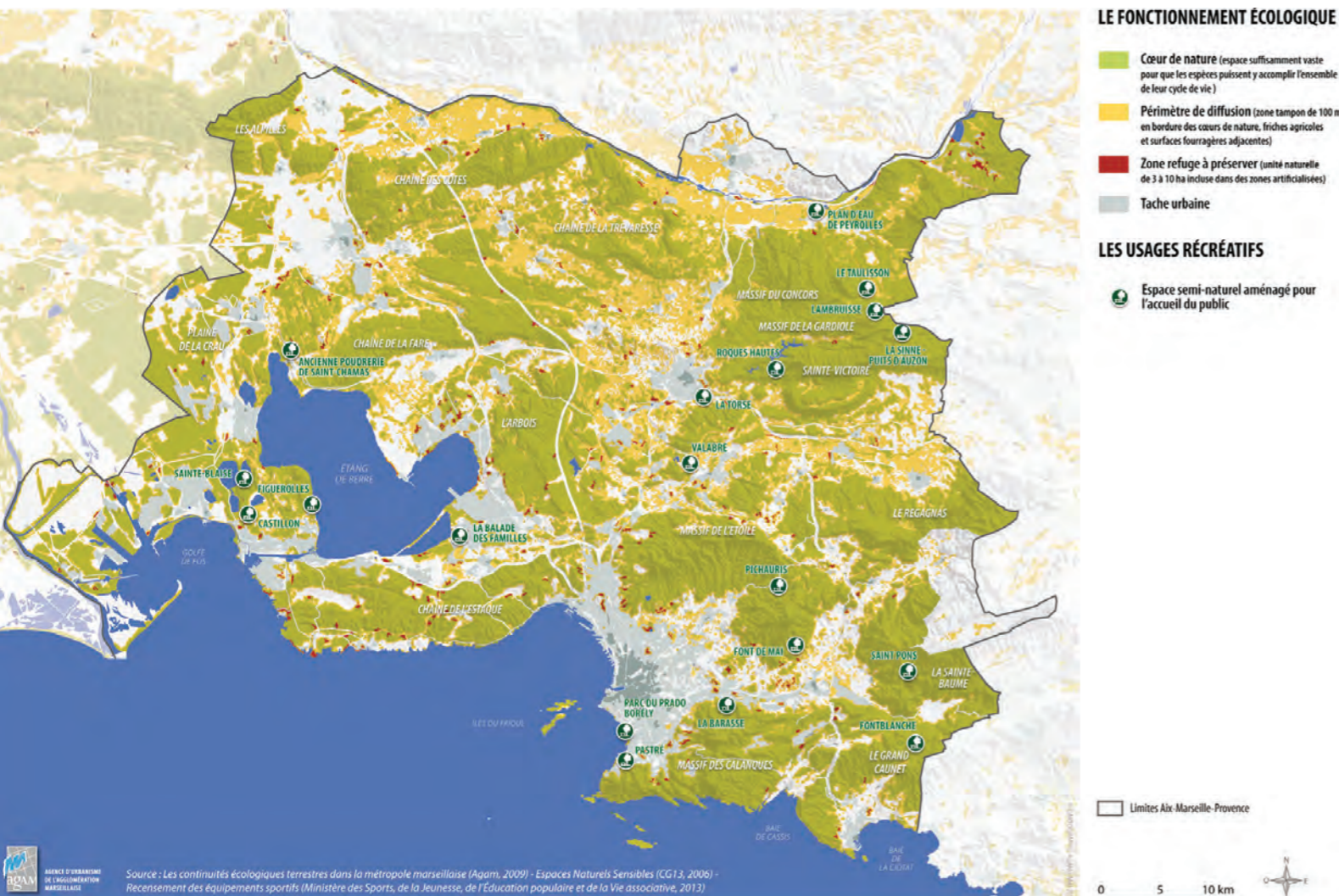
Dynamiques d'une vision commune entre les acteurs du territoire

Dynamiques d'interface ville-nature

Dynamiques écologiques et de gestion

Dynamiques de pratiques et de sensibilisation

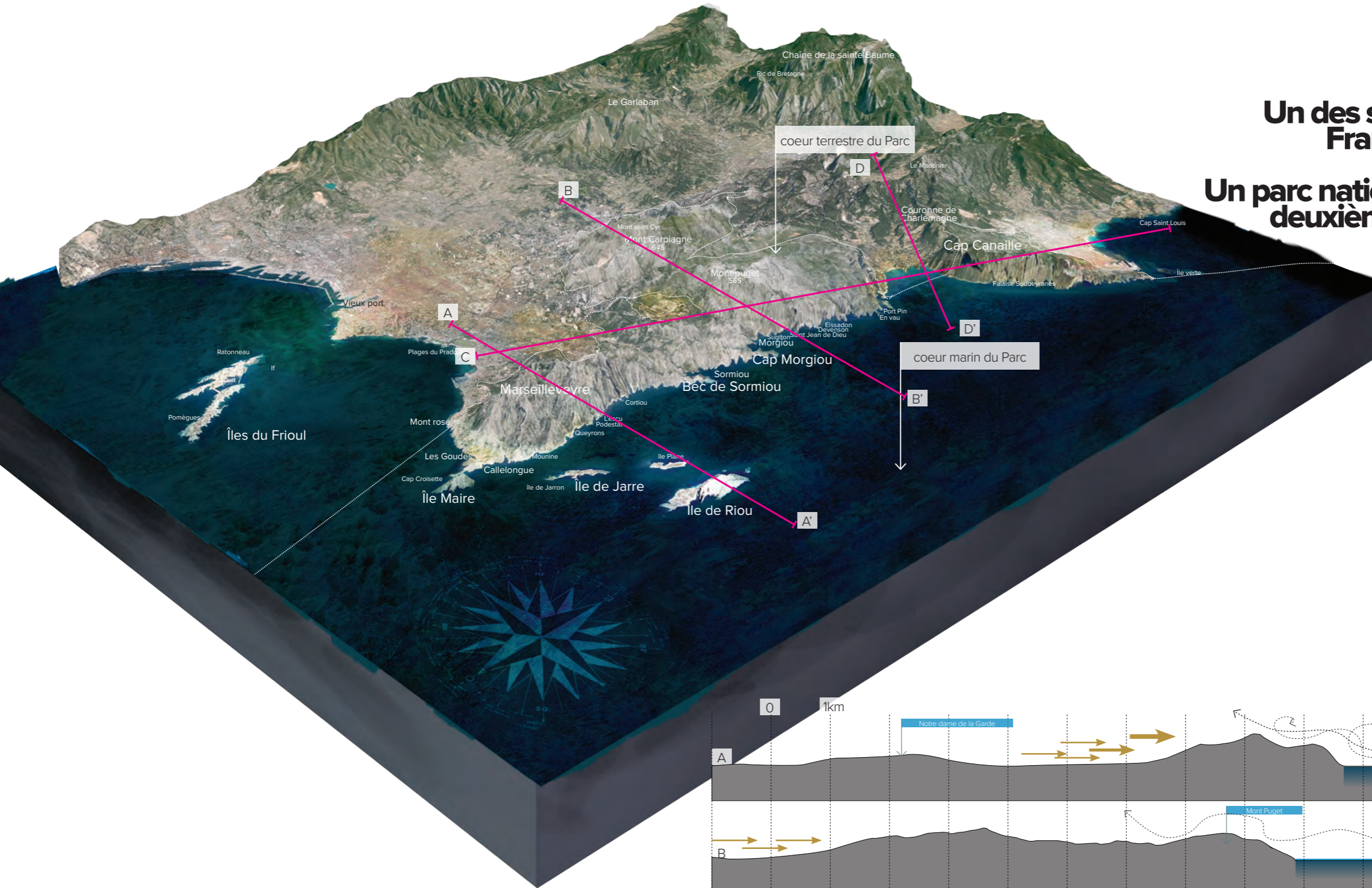
L'objectif est d'identifier les paysages des différentes zones, les dynamiques d'évolution à l'oeuvre, et les problématiques qui s'y rattachent dans le contexte particulier de contact entre ville et nature. Une revue d'autres démarches comparables de prise en compte du paysage peut être un atout pour la compréhension des enjeux et, plus particulièrement, si elles se réalisent sur des zones littorales ou dans des systèmes morphoclimatiques comparables, ou encore sur des



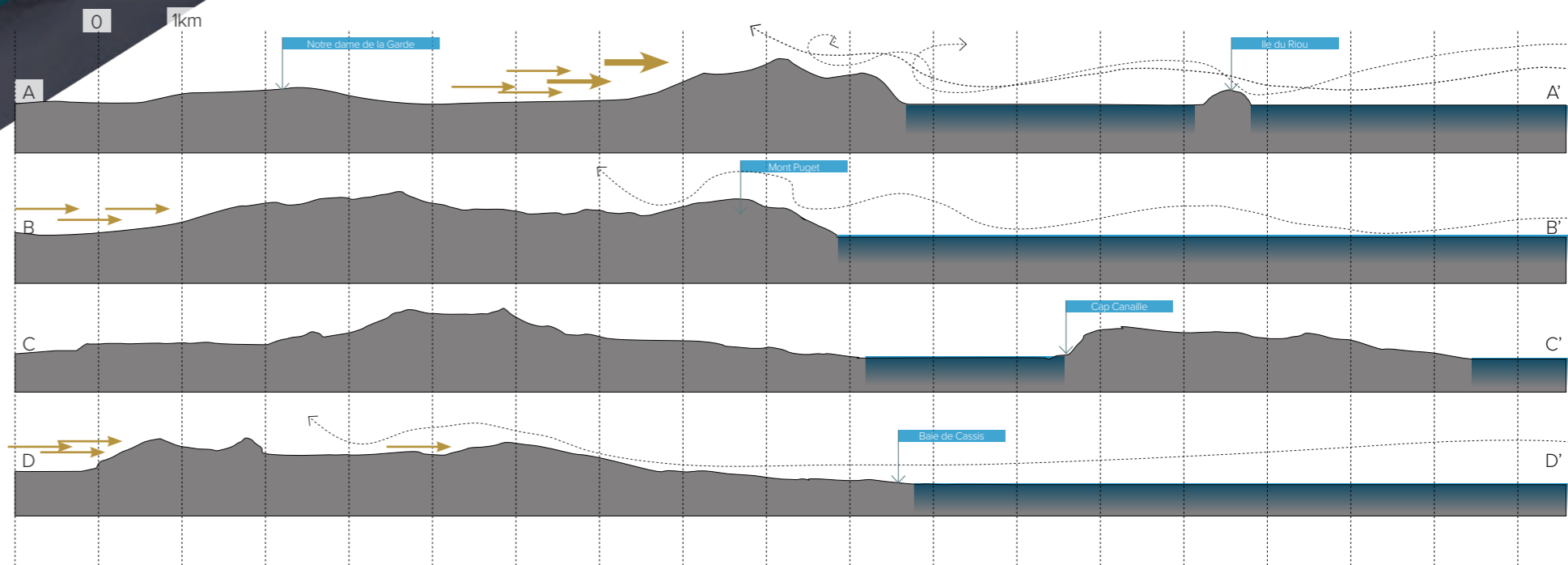
Le seul parc national à la fois littoral et périurbain d'Europe

Un des sites les plus remarquables de France en lisière sud de Marseille

Un parc national urbain en limite sud de la deuxième plus grande ville de France



→ Dynamiques urbaines
 ↻ Dynamiques marines



Partie terrestre	Cœur terrestre : 8 300 ha	Cœur : 50 800 ha	
	Aire optimale d'adhésion : 8 300 ha		AOA+AMA : 106 100 ha
	Soit 3 % du département des Bouches-du-Rhône		
Total terre : 16 600 ha		Surface totale du parc national : 156 900 ha	
Partie maritime	Cœur marin : 42 500 ha		
	Aire maritime adjacente : 97 800 ha		
	Total mer : 140 300 ha		

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques



1.4 Un Parc national naissant

Le territoire concerné, terrestre et marin, urbain et naturel, présente des zones très différentes, parfois en opposition. Le territoire se caractérise par de nombreux espaces de contact telles zones littorales et interfaces ville-nature. Ces zones devront être au centre du projet car ce sont en ces zones que souvent s'expriment les problématiques actuelles. Les paysages naturels remarquables font déjà l'objet d'une réglementation forte, et dans le cadre de ce Plan de Paysage, l'objectif de protection devient la conservation de dynamiques d'évolution des paysages et une reconnaissance de ces qualités par les différents publics.

Le territoire concerné se compose de grandes entités paysagères très différentes :

- Les îles et le littoral naturel ouvert au sud
- L'interface ville-nature de Marseille à la Penne sur Huveaune (plutôt en ubac)
- Les espaces naturels terrestres
- Les espaces sous-marins
- La plaine viticole de Cassis
- L'interface ville-nature de La Ciotat
- Les communes de l'Aire Optimale d'Adhésion qui souhaiteraient rejoindre la démarche.

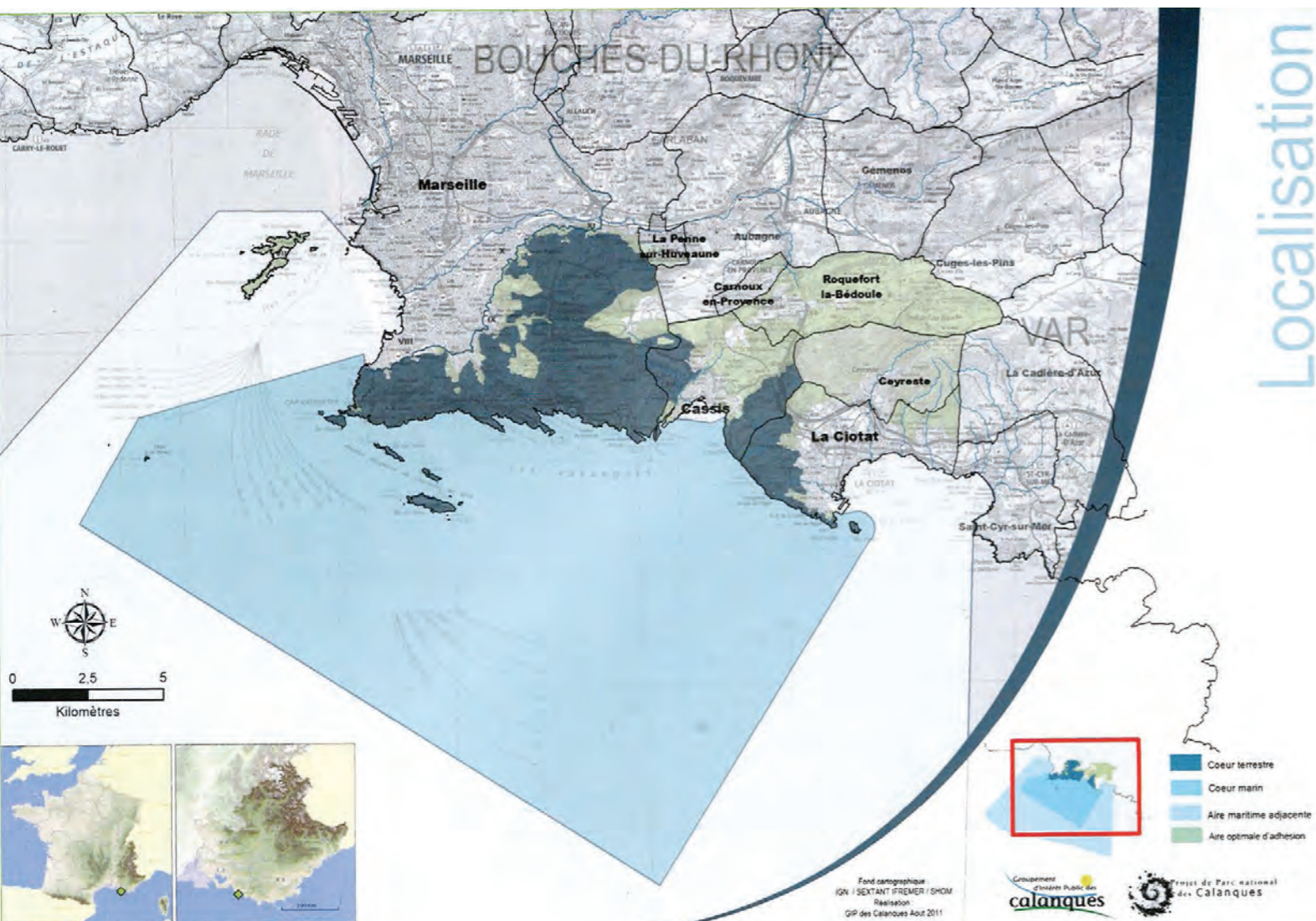
Ces grands ensembles, qu'il conviendra de préciser, sont eux mêmes composés de sous-unités indépendantes ou pas aux limites marquées. La notion d'interface se décline ainsi à des échelles plus réduites.

Les enjeux seront mis en exergue afin de pouvoir être appropriés par les partenaires. Ainsi, l'enjeu des franges constitue un axe fort avec en particulier un réseau viaire en peigne très peu maillé, des voies en impasse étroites et dénivelées, desservant une urbanisation à flanc de coteau, fortement soumise aux risques incendies. Les transitions, aujourd'hui souvent brutales entre ville et nature, devront donc être qualifiées afin de trouver un équilibre entre risques naturels, usages anthropiques et préservation/mise en valeur des espaces naturels. De même, le partage des espaces en cœur de nature devra être rendu plus lisible, y compris dans ses limites et restrictions, afin de créer un équilibre entre biodiversité, paysages et usages. Le traitement des accès constitue également un point majeur de reconquête en terme de qualité paysagère.

Les dynamiques écologiques à l'oeuvre sur l'ensemble du Parc doivent correspondre à une vision de l'excellence en matière de gestion. Les calanques devenant un Parc en milieu urbanisé, les typologies de gestion sont à programmer dans une vision partagée des objectifs à long terme.

Objectifs :

- Appréhender l'évolution des paysages de manière prospective et définir les cadres d'évolution
- Fabriquer un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (protection, gestion, aménagement)
- Conforter une démarche de projet qui met en cohérence des dynamiques à l'oeuvre au travers du dialogue entre les acteurs
- Création d'un Plan d'actions à plusieurs échelles, pour planifier les interventions concrètes dans les temps de projet : des grandes orientations au long cours aux aménagements urgents à opérer



Localisation



Les 5 défis du parc

1. **Considérer les espaces marins et terrestres comme un seul territoire indépendant**
2. **Permettre la bonne coexistence de la métropole et de l'espace naturel exceptionnel**
3. **Inscrire les usages dans le développement durable**
4. **Réduire les risques incendie**
5. **Valoriser et faire perdurer dans le temps un territoire de qualité**

La démarche d'analyse du territoire : Exploration / Stratégie / Action / Construction / Transmission

Les étapes qui suivent s'insèrent dans un cycle qui est le moteur de la vision et de la transformation collective d'un espace. Il s'agit donc d'un processus évolutif. Chaque étape se nourrit de la précédente et préfigure l'étape suivante.

Ce processus s'articule dans le temps et dans l'espace pour coordonner une série d'actions dans une même dynamique globale. Le mode opératoire se décline en cinq étapes principales :

Exploration

C'est l'observation des espaces et modes d'appropriation, arpentages et relevés de terrain, diagnostic collectif en marchant, analyse des forces en présence et des potentialités. Ce sont les rencontres avec les commanditaires, élus et gestionnaires au long de l'étude.

Stratégie

L'élaboration d'une stratégie territoriale d'ensemble permettant de coordonner dans le temps et dans l'espace les actions à entreprendre. Cette phase tient compte des projets du territoire et des perspectives d'évolution actuelles et futures.

Actions

Temps de préfiguration d'un lieu, lancement d'une dynamique de projet, invitation à l'oeuvre, activation d'un territoire par des actions collectives ciblées, implication citoyenne. Mise en place d'actions simples et immédiates à échelle 1. (Modalités de gestion, entretien des surfaces, signalétique, etc.)

Construction

Aménagements avec la maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère ou la définition de modalités de projets participatifs ou collectifs à monter avec les habitants. Ces démarches nécessitent le temps et la présence des acteurs impliqués avec assiduité.

Transmission

Communication du projet et actions de sensibilisation, travail de pédagogie, passage de témoin aux jardiniers des lieux, événements festifs... Cette phase est fondamentale pour un déroulement continu des choix de projet par tous les acteurs. Il est important de prendre la mesure de cette communication et ses apports, de nombreux projets pouvant être mis en application dans les années à venir.

Ces étapes sont le fruit d'une démarche éprouvée en commun à travers différents projets d'échelles comparables. Elles permettent d'établir un dialogue clair et confiant avec la collectivité pour faire évoluer le projet et sa vision au fur et à mesure qu'évoluent les expériences et points de vue des multiples acteurs

Les modes de gestion conditionnent la pérennité des aménagements. Ils peuvent opérer autant sous le volet réglementaire que dans la répétition d'actions de jardinage. Le mode de gestion est défini par les intentions de projet. Il est du ressort des acteurs présents sur le terrain : élus, services techniques, associations ou résidents. C'est dans ce cadre que la transmission devient l'un des maillons indispensables pour une bonne articulation entre la gestion et les intentions.



Trois éléments fondent notre approche du plan de paysage :

La compréhension globale des paysages et des dynamiques vivantes à l'oeuvre

La connaissance par l'arpentage des espaces étudiés, le développement in situ des hypothèses

La cohérence entre les différentes échelles, de la parcelle au territoire



Les calanques, un des emblèmes métropolitain - carte coloco



1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques →

1.5 La création d'un bien commun

La proposition de regarder le parc national comme lieu des questions centrales d'évolution du territoire conduit à définir trois axes de lecture thématiques en terme d'objectifs :

- Connaissance et transmission
- Aménagement et protection
- Gouvernance et participation

Ces axes seront développés lors de la phase de préconisations à partir des espaces du Parc en contact avec la ville et les secteurs agricoles. Cette dynamique centrifuge d'une «fertilisation» de la ville doit conduire à la connexion avec les trames vertes, les parcs urbains et venir influencer leur gestion en termes de bénéfices écologiques.

Le massif des Calanques se dessine et se lit à partir du système géomorphologique : monts, falaises, crêtes, gorges. Les dynamiques du vivant s'expriment ouvertement et de façon remarquable au travers de la roche. Le relief escarpé, calcaire, incroyablement diversifié donne immédiatement des indications importantes quant :

- à la nature des usages ;
- au choix des aménagements possibles ;
- au choix des techniques de gestion
- à l'usage général du site accolé à la deuxième ville de France.

La seconde particularité tient dans une rencontre à établir entre contexte urbain et zones naturelles : elle opère majoritairement entre l'aire d'adhésion et le cœur du parc. C'est la définition des limites de l'enclos et son aire d'influence, à la fois vers la ville et vers le cœur de nature qui servira à la compréhension globale et locale du paysage de Calanques. Cet impératif à lui seul détermine le paysage :

- sa fabrication ;
- sa gestion ;
- ses pratiques ;
- son aspect ;
- son respect.

Il donne immédiatement un gradient nécessaire quant aux :

- emplacements des aménagements,
- choix des techniques de gestion,
- logiques touristiques et usages locaux
- hiérarchie du système viaire

L'ordonnement et la richesse de ce paysage sont deux composantes fondatrices de l'espace dans lequel l'homme prolonge son habitat et où il n'est pas encore en cœur de nature : le jardin. D'emblée, se pose la question des actions de gestion et d'aménagement de l'homme dans son paysage domestique qui n'est ni de la ville ni une nature extraordinaire que véhicule le Parc National. Dès lors que le jardinier interviendra sur ce paysage il facilitera la lecture de la succession des paysages de la ville aux calanques.

Sur le territoire des Calanques la part laissée à la nature est vaste. A l'inverse, l'étroitesse des zones d'interface, exceptionnellement diverses et riches à la fois (lieux délaissés, remblais, friches, patrimoine industriel) n'accroissent pas – du moins pas encore - la grande valeur paysagère des approches terrestres au Parc. Il faut définir des logiques d'intervention hybrides entre urbanisme et gestion environnementale pour trouver les bonnes intensités d'intervention. Cette orientation doit trouver les synergies d'approches pour améliorer les conditions de vie et d'utilisation du Parc sur ses abords.

A cette équation, l'humain doit trouver un consensus entre ville et nature quant à l'usage général des franges et du cœur de nature.

L'objectif est de valoriser les dynamiques paysagères, d'y associer un tourisme compatible et d'intégrer les habitants via un regard transversal.

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

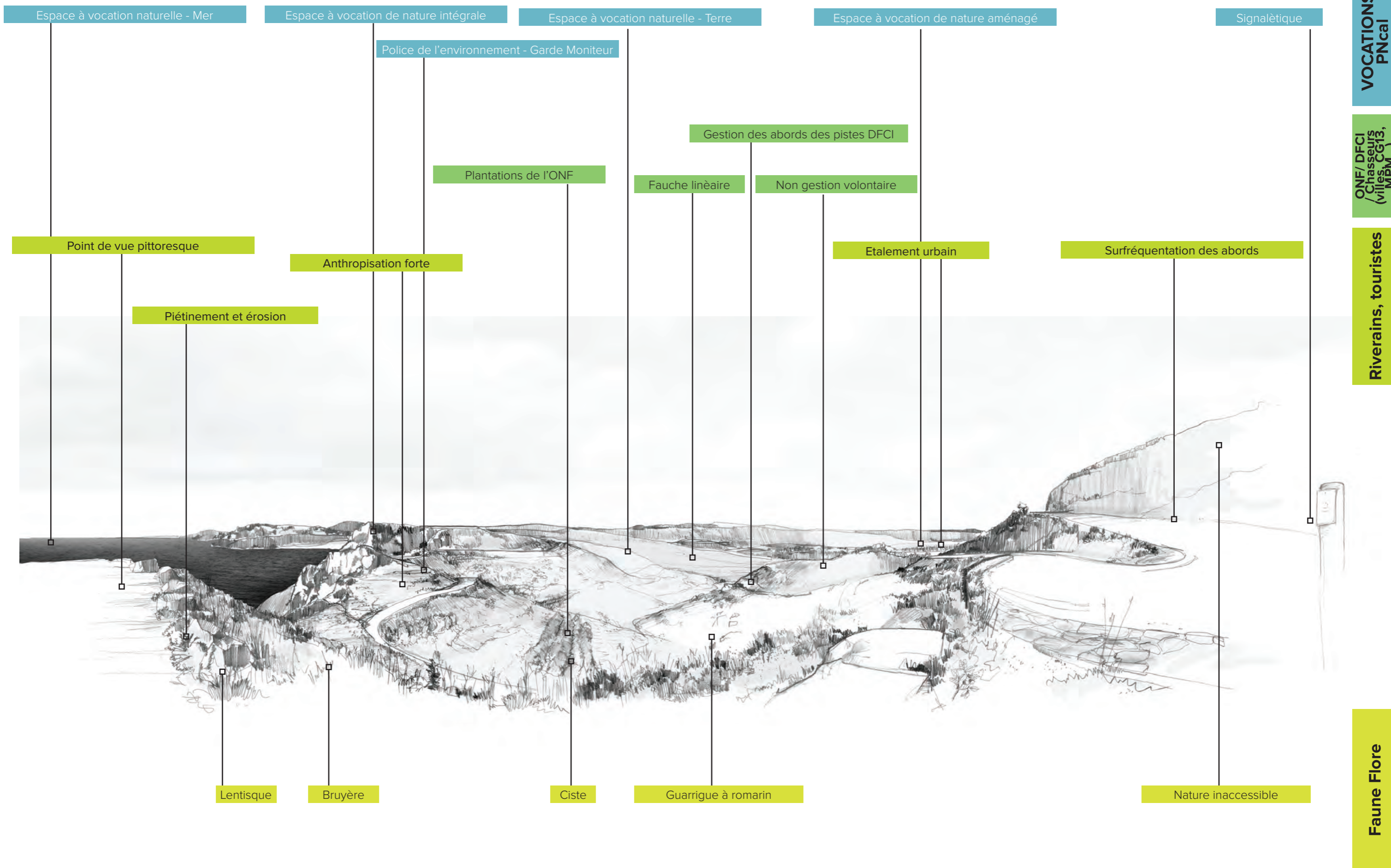


Table Mountain national Park Cape Town - South Africa Superficie de la ville : 2 455 km ² Population métropolitaine : 3.9 millions IUCN Catégorie II 25 000 hectares à terre 100 000 ha en mer (Océan Atlantique)	Wetland center London Superficie de la ville : 1572 km ² Population métropolitaine : 8 millions IUCN Catégorie IV 42 hectares à terre	Mountains national Recreation Area Santa Monica - Los Angeles Superficie de la ville : 1302 km ² Population métropolitaine : 3,8 millions IUCN Catégorie V 63 000 hectares à terre	Tijuca national Park Rio de Janeiro - Brezil Superficie de la ville : 1260 km ² Population métropolitaine : 6,3 millions IUCN Catégorie V 63 000 hectares à terre	Blue and John Crow Mountains national Park Kingston - Jamaïque Hong Kong Superficie de la ville : 1104 km ² Population métropolitaine : 580 000 mille IUCN Catégorie II 580 000 hectares à terre
---	--	---	--	--



Country Parks Hong Kong Superficie de la ville : 1104 km ² Population métropolitaine : 7 millions IUCN Catégorie V 44 000 hectares à terre 1 430 hectares en mer	Nairobi national Park Nairobi Superficie de la ville : 696 km ² Population métropolitaine : 3 millions IUCN Catégorie II 11 700 hectares à terre	Royal national Park Sidney - Australie Superficie de la ville : 605 km ² Population métropolitaine : 4,7 millions IUCN Catégorie II 16 000 hectares à terre	Séoul national Park Séoul, république de Corée Superficie de la ville : 605 km ² Population métropolitaine : 2,5 millions IUCN Catégorie V 8 000 hectares à terre	Parc national des Calanques Marseille - France Superficie des villes : 241 km ² Population métropolitaine : 1,5 millions IUCN Catégorie II 8500 hectares à terre 43500 hectares en mer
--	---	--	--	--



Un index des paysages à l'échelle de la planète

1.6 Les spécificités des zones de protections en milieux urbanisés

A l'échelle de la planète, le parc national des Calanques fait partie des parcs urbains reconnus par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Depuis une dizaine d'années cet organisme s'intéresse aux zones géographiques à forts enjeux écosystémiques et aux valeurs culturelles à proximité des milieux urbains. On est passé d'une protection à l'échelle de réserve naturelle d'un pays à celle des aires de protection urbaine. En ce sens, les enjeux de protection visent dorénavant des sites en contact direct à l'urbanisation croissante.

Les zones protégées reçoivent un grand nombre de visiteurs, y compris ceux qui se rendent fréquemment, voire tous les jours. Nombreux visiteurs qui n'ont pas l'expérience des zones protégées ou d'activités en zones naturelles protégées, d'où des difficultés de cohabitation des activités.

- Elles accueillent des populations urbaines généralement beaucoup plus diversifiées ethniquement et économiquement que les populations rurales ou autochtones qui vivent près ou dans d'autres zones protégées.
- Elles sont reliées à de nombreux acteurs de la scène urbaine tels que : les collectivités nationales, régionales ou locales avec les élus ou les autorités de planification, d'utilisation des terres; et les institutions éducatives et culturelles.
- Elles sont exposées à la médiatisation, à proximité de moyens de communication.
- Elles sont menacées par l'étalement urbain et l'intensification du développement urbain, et souvent la cible des infrastructures telles que les routes, les édifices gouvernementaux, les décharges d'ordures...
- Elles sont disproportionnellement touchées par la criminalité, le vandalisme, les décharges, la lumière ou la pollution sonore qui proviennent des zones urbaines adjacentes.
- Elles sont soumises à des effets de bord urbains tels que les incendies plus fréquents et plus graves, la création et l'utilisation des sentiers non désignés, pollution de l'eau, l'introduction de plantes et d'animaux exotiques envahissants, la perte de l'habitat d'alimentation pour la faune, les conflits entre les humains et les animaux sauvages.

représentent des zones métropolitaines dans différentes régions du monde, avec des climats et des situations socio-économiques extrêmement variées. Ils comprennent quatre des quinze plus grandes agglomérations urbaines du monde, avec Séoul, São Paulo, Mumbai et à Los Angeles et six des plus importantes urbanisations dans l'Indice Mondial des villes: Londres, Hong Kong, Los Angeles, San Francisco, Séoul et Sydney.

Les aires protégées urbaines ont une forte diversité de pratiques et de régimes de gestion. La nature des organisations est très variable selon les cas. D'importantes initiatives de référence sont à adapter au cas par cas pour apporter des solutions complémentaires, en incluant les systèmes locaux de gouvernance.

Les aires protégées urbaines

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques



«Les zones naturelles urbaines protégées accueillent entre 17 millions de visites par an (Golden Gate National Recreation Area dans la région de San Francisco). Ils varient en taille de 42 hectares (London Wetland Centre) à 62 300 hectares (Santa Monica Mountains National Recreation Area à Los Angeles). Certains ont des systèmes naturels qui sont relativement intacts, tandis que l'un est un habitat restauré (Parc National de Tijuca à Rio de Janeiro) et un autre est une «re-création» de la nature (London Wetland Centre). La plupart comprennent des sites historiques, préhistoriques ou culturels.»

D'après Urban Protected Areas : Profiles and best practice guidelines, UICN 2014



D'après l'IUCN, les zones classées par catégorie doivent conserver un fonctionnement à l'échelle de «l'écosystème». Pour atteindre cet objectif, le coeur peut avoir besoin d'être complété par une aire d'adhésion adjacente, ce qui est le cas dans le PN des Calanques

Ces critères définissent des grands enjeux prioritaires :

La protection des services écosystémiques compatibles

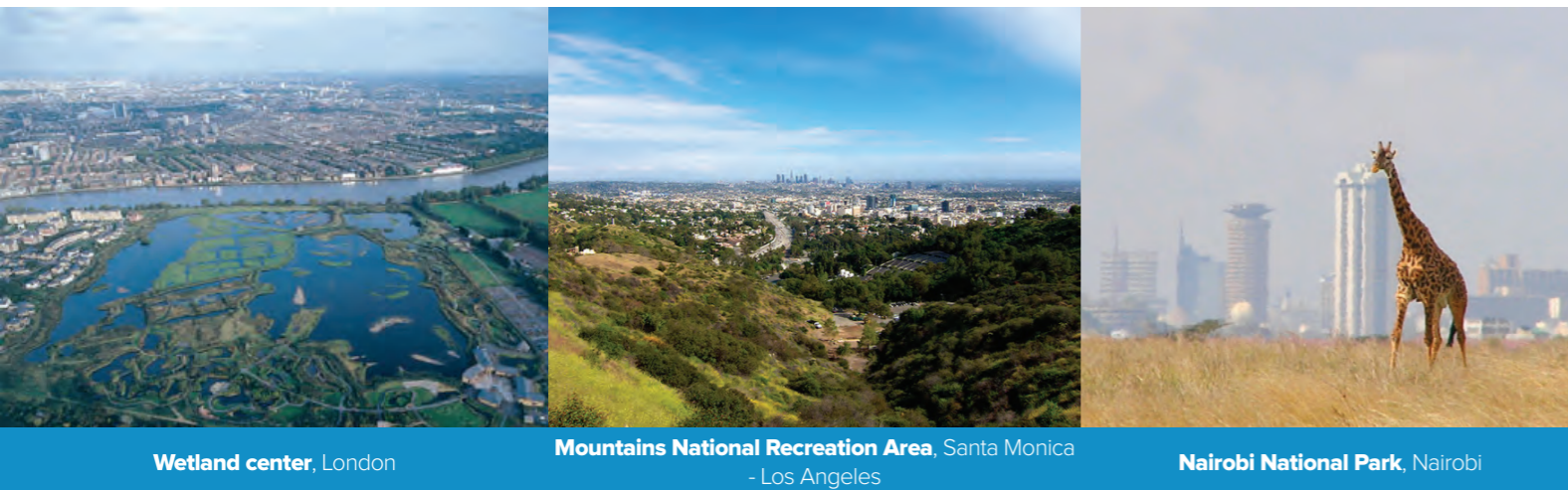
La protection des espèces et des communautés particulières qui nécessitent une vaste zone d'habitat non perturbé

Informer et intéresser les visiteurs sur la nécessité et le potentiel des programmes de conservation Soutenir un développement économique durable, principalement à travers les loisirs et le tourisme qui peuvent contribuer aux économies locales et nationales.

La zone doit contenir des exemples représentatifs des grandes régions naturelles. Les caractéristiques biologiques et environnementales du paysage deviennent une priorité dans tous les aspects des transformations à opérer. Ici, les espèces végétales et animales indigènes, les habitats et les sites géomorphologiques ont une importance spirituelle, scientifique, éducative, récréative ou touristique singulière.

La zone doit donc être de taille et de qualité écologique suffisante pour maintenir les fonctions et les processus écologiques permettant aux espèces et aux communautés indigènes de survivre à long terme avec une intervention minimale de gestion.

Ces territoires offrent des possibilités de conservation à grande échelle où les processus écologiques peuvent se poursuivre indéfiniment, laissant de l'espace pour l'évolution continue. Ils sont souvent des tremplins clés pour la conception et le développement de corridors biologiques à grande échelle ou d'autres initiatives de conservation de la connectivité requises pour ces espèces qui ne peuvent être conservés entièrement dans une seule aire protégée.



Category	Description
I (a and b)	Strict nature reserve, wilderness protection area, or wilderness area managed mainly for science or wilderness protection
II	National park, managed mainly for ecosystem protection and recreation
III	National monument, managed mainly for conservation of specific natural features
IV	Habitat/species management area, managed mainly for conservation through management intervention
V	Protected landscape/seascape, managed mainly for landscape/seascape conservation or recreation
VI	Managed resource protected area, managed mainly for sustainable use of natural resources

- Protéger les processus écologiques de grande envergure marqué par les petites zones protégées ou dans les paysages culturels;
- Protection des services écosystémiques compatibles
- Protection des espèces et des communautés particulières qui nécessitent une vaste zones d'habitat non perturbé
- Fournir un «pool» de ces espèces pour aider à peupler les zones adjacentes
- Informer et intéresser les visiteurs sur la nécessité et le potentiel des programmes de conservation
- Soutenir un développement économique durable





1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques



1.7 L'importance des zones de protection urbaines à l'échelle planétaire

Dans un monde qui s'urbanise rapidement, les aires protégées urbaines sont importantes d'une manière qui les distingue des autres zones protégées. Soit parce qu'elles exercent des fonctions que les aires protégées loin des centres de population ne peuvent effectuer ou parce qu'elles font à un degré beaucoup plus élevé ce qui est possible dans d'autres zones protégées : Offrir des occasions d'apprendre sur la nature et l'écologie. Les aires protégées en milieu urbain sont souvent fortement utilisées pour l'étude de la nature par les écoles, les groupes de jeunes et des groupes d'adultes. Les universités locales les utilisent pour l'enseignement et la recherche. Ils offrent d'excellentes possibilités, accessibles pour démontrer et promouvoir un bon comportement environnemental.

Fournir des services écosystémiques. Les zones urbaines protégées fournissent généralement une gamme de services écosystémiques tels que la fourniture et le stockage de l'eau; la conservation des pêches marines et d'eau douce; la réduction de la pollution de l'air ou en modérant l'effet d'îlot de chaleur.

Promouvoir la santé et le bien-être, développer les activités liées au sport, activités de plein air et écotourisme.

Aider à donner aux urbains un sentiment d'appartenance. Les zones de contact avec la nature relient les gens à leur environnement immédiat, dans leur région. Ils définissent souvent l'identité d'une ville.

Les gens vont apprécier la nature que si ils la connaissent. Les endroits les plus sauvages et les plus reculés de la planète, les espèces les plus en péril sur Terre seront protégés que si les gens se soucient de la nature urbaine où ils vivent. Développer la résilience au changement climatique.


Résilience dans ce contexte se réfère à la capacité d'un écosystème à maintenir ses fonctions biologiques, chimiques et physiques dans le contexte de perturbation. Protéger et restaurer les zones naturelles dans et autour des villes peut renforcer la résistance aux tempêtes, les inondations, la montée des eaux, ondes de tempête océaniques et des coulées de boue, protégeant ainsi des millions de personnes. En outre, il ya beaucoup de chance que la biodiversité améliore la résilience des écosystèmes.

Contribuer à l'infrastructure verte dans les villes. Aujourd'hui, de nombreux plans d'urbanisme prévoient un réseau d'espaces verts pour améliorer la qualité de la vie urbaine. Les zones protégées peuvent être des «points d'ancrage» essentiels à ces réseaux, pièces clés d'une infrastructure verte qui se révèle à travers les espaces et les surfaces dures du tissu urbain.

Soutenir l'économie locale avec des revenus du tourisme. De nombreuses aires protégées urbaines attirent un nombre important de touristes nationaux et internationaux. Elles ne sont pas seulement des endroits attrayants à visiter en soi, mais elles ajoutent à l'attrait touristique de la ville à proximité.

D'après la traduction de: Urban Protected Areas : Profiles and best practice guidelines, UICN 2014

Considérer le vivant comme une priorité
Faire connaître les dynamiques végétales à l'oeuvre
Associer la vision de protection et d'intervention



2. **Le Parc national des Calanques actuel**

2. Le Parc national des Calanques actuel



2.1 Un patrimoine géomorphologique unique





La singularité du Parc national des Calanques : des pratiques locales dans un Parc national urbain - photo coloco



1 - CARPIAGNE - Le troupeau du Camp

© UAT, édit., Marseille

2. Le Parc national des Calanques actuel



2.2 Paysages en mutation, une synergie à développer

La dimension culturelle

L'histoire industrielle et culturelle du Parc national des Calanques est la singularité qui le différencie des autres Parcs nationaux. Le parc vise à protéger les systèmes écologiques superposés à une utilisation quotidienne du site par les locaux (pêcheurs, chasseurs, sportifs, promeneurs...) Contrairement à d'autres parcs qui protègent une nature peu anthropisée, les Calanques sont à la fois un territoire morphologiquement et écologiquement extraordinaire où des pratiques humaines et urbaine existent et cohabitent d'ores et déjà. L'aire de protection arrive à la suite de l'anthropisation massive du territoire et non en prévention comme dans la plupart des autres parcs nationaux urbains.

Le patrimoine culturel du Parc national reflète la longue histoire des côtes méditerranéennes autour de Marseille, s'y mêlent vestiges préhistoriques de niveau mondial (grotte Cosquer), vestiges antiques dont de nombreuses épaves, bâtiments militaires et un potentiel archéologique encore mal connu. S'y ajoutent légendes (fondation de Marseille...), traditions (chasse, pêche pour la bouillabaisse, cueillette...), art de vivre (« au cabanon »...). C'est aussi un lieu d'inspiration artistique, de recherche scientifique, l'un des berceaux de pratiques sportives de plein air (randonnée, escalade, plongée...).

Charte du Parc National des Calanques
- Volume 1

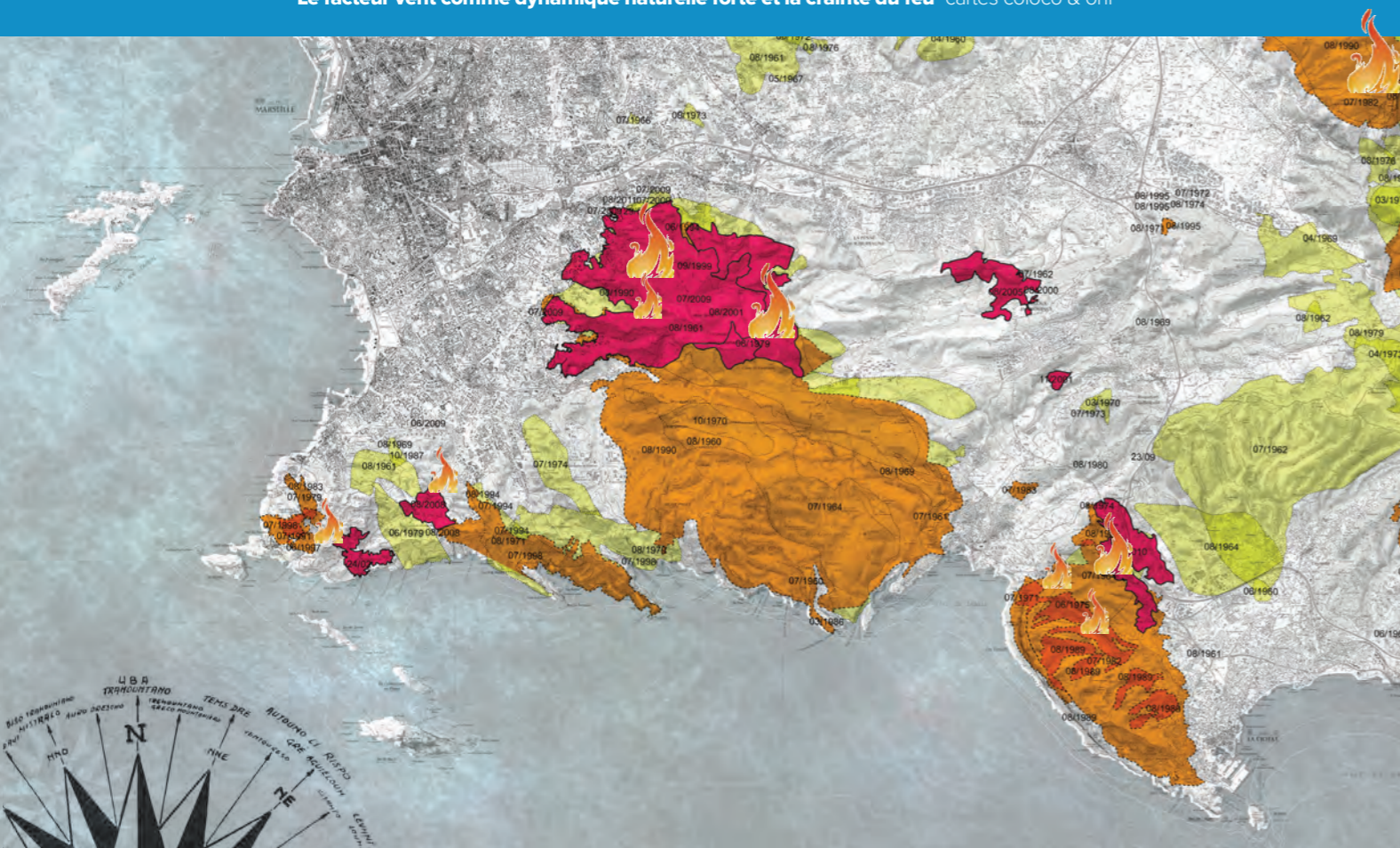
Espace vécu:

Armand Frémont le définit comme « l'opposé de l'espace aliéné né de la révolution industrielle. Il pointe du doigt le dépouillement des valeurs et des repères de cet espace opéré par des fonctionnements de plus en plus mécanisés. Cela s'accompagne d'une perte de lien entre l'homme et l'espace du quotidien. A contrario, en le réinvestissant, en se le réappropriant de par sa perception et sa pratique, l'homme et son espace s'harmonisent. L'espace vécu vise à l'épanouissement et au bonheur des individus. » Armand Frémont, géographe à l'origine du concept "d'espace vécu".

La valeur ethnobotanique du paysage méditerranéen est un enjeu majeur. Il ne s'agit pas d'être dans une logique nostalgique des paysages sylvo-cultureux-pastoraux mais de mettre en place un terrain d'expériences qui positionne l'écosystème non pas uniquement comme un emblème écologique mais aussi comme un paysage vécu où l'homme et son territoire sont intimement liés.



Le facteur vent comme dynamique naturelle forte et la crainte du feu- cartes coloco & onf



2. Le Parc national des Calanques actuel

2.3 Des paysages soumis aux éléments

La part du feu

Aujourd'hui, les équipements de DFCI notamment (pistes, citernes, poteaux incendie) peuvent être décriés par une vision très «nature» du parc où l'homme doit arrêter d'équiper. Le Parc doit se positionner, qui dit abandon des équipements, dit qu'on accepte la part du feu et le fait qu'on décide consciemment que certaines zones ne soient pas défendues. C'est une question majeure sur le Territoire du Parc. Le feu apparaît aujourd'hui comme un facteur inévitable à long terme, il faut peut être l'intégrer comme acteur de la gestion des paysages, en acceptant que son passage est parfois nécessaire, et parfois tragique à l'approche de la ville.

et, en particulier, les services de lutte, permet de prioriser et de chiffrer les actions à mettre en oeuvre sur le massif. Ainsi, chaque équipement est qualifié de par son rôle dans la stratégie et entretenu en conséquence.

Un tel document a été rédigé pour le massif des Calanques, mais n'a jamais été approuvé. Aujourd'hui, l'un des enjeux majeurs à l'échelle du Parc national est de conduire un tel Plan pour le massif afin de limiter le risque incendie en adoptant des mesures cohérentes.

Quelle que soit la stratégie adoptée en termes d'équipements et de DFCI, la lutte contre l'incendie s'appuiera généralement sur des équipements. Entre les deux équipements, où la lutte n'est pas possible, l'incendie passe, c'est la «part du feu».

Pour une meilleure gestion du risque incendie : le plan de massif

Un plan de massif de défense des forêts contre l'incendie est un document permettant, à l'échelle d'un massif en termes de risque feu de forêt d'établir une stratégie de lutte contre l'incendie. Ce document, établi en concertation avec l'ensemble des acteurs de la DFCI sur le territoire



STADE 1

Pins d'Alep jeunes avec, dessous, un sous bois dense (chêne kermès, bruyère arborescente, bruyère à balais, ciste, filaire, pistachier lentisque).

STADE 2

Chênes verts s'élevant à l'ombre des pins d'Alep dominants (et bruyère arborescente, filaire, pistachier lentisque).

STADE 3

Pins d'Alep arrivant à maturité. C'est le stade observé aujourd'hui où les pins âgés de 120 ans commencent à mourrir (et Chêne kermès, filaire, fragon, pistachier lentisque).

STADE 4

Chênes verts dominants avec un sous bois clair (bruyère arborescente, filaire, fragon, pistachier lentisque).

En tant que Parc national, la problématique de conservation doit être étendue à la restauration de certains milieux pollués, où le Parc doit agir de façon exemplaire.

2. Le Parc national des Calanques actuel →

2.4 Des paysages perturbés

La pollution, un problème sanitaire majeur

Certaines parties des Calanques sont polluées soit par des industries du siècle dernier, soit par des pollutions actives encore rejetées aujourd'hui.

A l'inverse des pollutions passées, faisant parti de notre patrimoine industriel, l'émission des pollutions actives doivent être supprimées au plus vite. Tout facteur de pollution, même les pollutions des eaux doivent trouver, dans le Parc un traitement exemplaire.

Cet enjeu de pollution marque le paysage contemporain et la connaissance de sa finitude écologique. Aujourd'hui le parc a volontairement intégré ces zones

polluées dans son périmètre de protection. Ainsi, il considère que la protection du vivant passe également par une science de l'écologie concernée par ce sujet pour trouver des solutions viables. Le parc doit prendre position face à ce problème en l'inscrivant dans le plan de paysage à long terme. Les pollutions passives et actives ne doivent pas être cachées au public mais au contraire révélées comme des éléments faisant partie intégrante du parc.

Assumer et traiter ces zones polluées, marqueur de la connaissance contemporaine et de la responsabilité de tous, doit être un des objectifs principal du parc.

En tant que Parc national métropolitain, la problématique de conservation doit être étendue à la restauration de certains milieux pollués où le Parc doit agir de façon exemplaire.

Agave, Mexique

Scories - métaux lourds

Figuier de Barbarie



évolution de la forêt après le passage d'un feu.
retour au point 0.



2. Le Parc national des Calanques actuel



2.5 Cycles de transformation des paysages

Il est important de considérer les calanques comme une somme de territoires aux valeurs écologiques diverses.

Les stations paysagères à valeur écologique prioritaire représente une petite partie de la totalité du site. La diversité s'exprime par le nombre des espèces et par la variété des comportements.

Il serait mal venu d'opposer des "degrés de qualité" de faune et de flore sur un même territoire.

Le paysage quotidien des calanques représente, d'un point de vue floristique, une végétation commune et représentative du paysage méditerranéen dans l'imaginaire collectif.

Il est essentiel de communiquer aussi sur cette flore extraordinaire par leur amplitude biologique.

Il est important de souligner que l'importante couverture de cette flore sur le territoire du parc est associée aux passages répétés du feu.

La somme des entités écologiques fabrique différents paysages qui peuvent être considérés comme plusieurs jardins où les pratiques, à la fois du laisser faire et de l'intervention, constituent l'action conjointe vers une gestion commune du territoire



Les pollutions des calanques - carte coloco



Les limites de protection

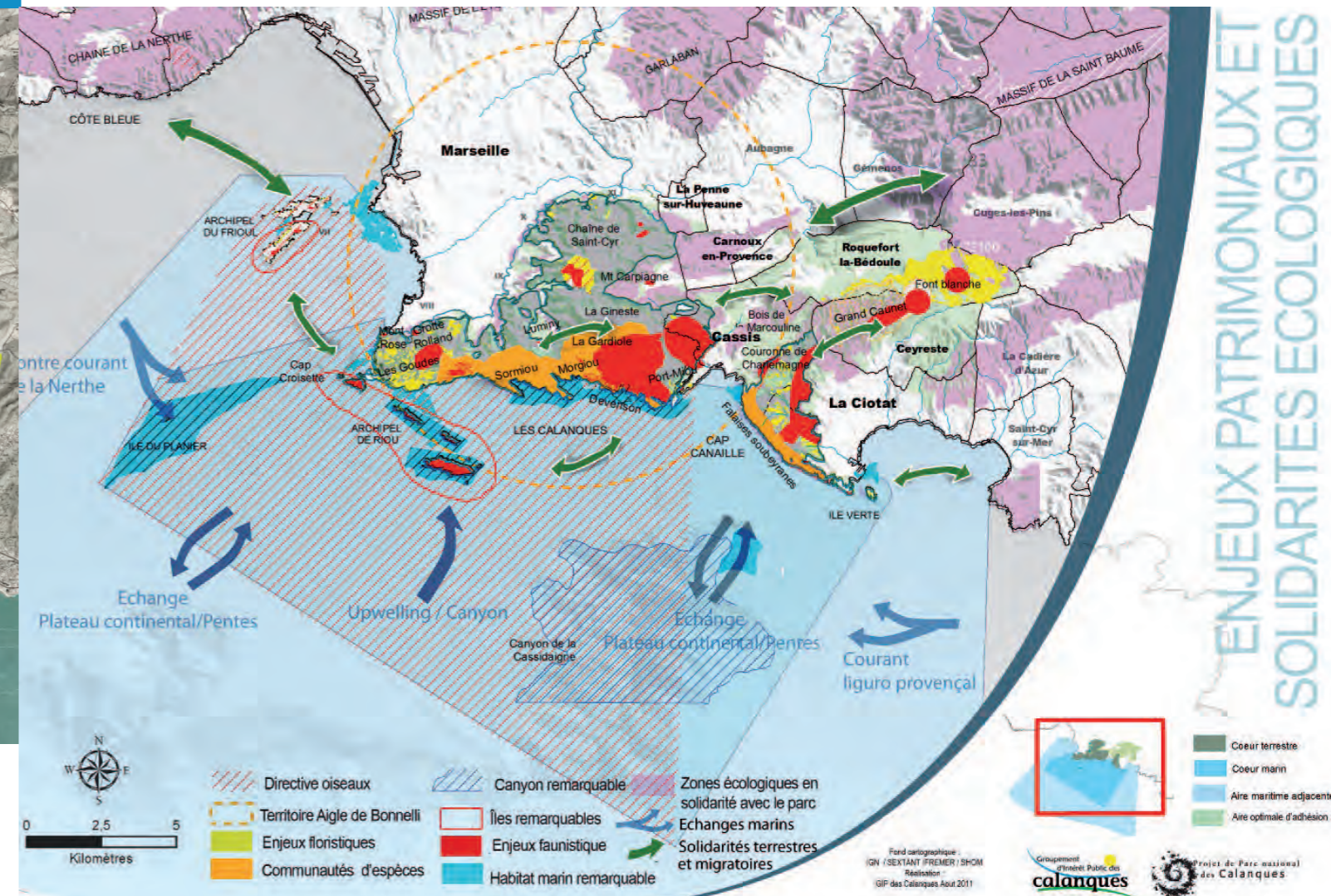
- limite du Parc national des Calanques
- limite de l'aire d'adhésion du Parc national des Calanques
- ZNIEFF 2
- ZNIEFF 1



2. Le Parc national des Calanques actuel →

2.6 Paysages protégés

Les différentes aires de protection sont arrivées à la suite de l'anthropisation du territoire et non en prévention, comme dans la plupart des autres parcs nationaux urbains.



ENJEUX PATRIMONIAUX ET SOLIDARITES ECOLOGIQUES

- Directive oiseaux
- Territoire Aigle de Bonelli
- Enjeux floristiques
- Communautés d'espèces
- Canyon remarquable
- Îles remarquables
- Enjeux faunistique
- Habitat marin remarquable
- Zones écologiques en solidarité avec le parc
- Echanges marins
- Solidarités terrestres et migratoires
- Coeur terrestre
- Coeur marin
- Aire maritime adjacente
- Aire optimale d'adhésion



2. Le Parc national des Calanques actuel

2.7 Les aires de protection

Un territoire à proximité immédiate des villes, aux paysages contrastés, tourmentés, où la platitude maritime le dispute aux hautes falaises blanches ou ocres et dont les calanques constituent la caractéristique la plus singulière. Un paysage fait d'îles, de falaises et de collines visibles depuis les villes qu'elles semblent isoler du monde extérieur. Sous la mer, les paysages diversifiés continuent.

Charte du Parc National des Calanques/ Volume 1/ avril 2012

Coeur terrestre (8500 hectares)

Le coeur du parc s'appuie sur deux entités terrestres principales disjointes par les agglomérations de Cassis et Carnoux-en Provence.

A l'ouest, les vastes massifs de Marseilleveyre, Puget, Saint-Cyr et la Gardiole fonctionnent comme une entité unique (y compris îles du Frioul) de vaste chaînon calcaire, plus ou moins végétalisé, assurant le fond de scène du sud et de l'est de l'agglomération marseillaise.

Il s'impose comme une entité naturelle prégnante, alliant paysages rocheux aux abrupts marqués, aux paysages végétalisés plus doux des collines provençales, et assurant surtout un « TAMPON FORT » entre ville, infrastructures et frange maritime composée de ces « Calanques » si caractéristiques et de leurs îles associées.

C'est aussi une barrière naturelle préservant un espace de « respiration / tranquillité / non agression » entre Marseille et Cassis.

A l'Est, le rebord du massif de la Marcouline avec le Cap Canaille et ses falaises Soubeyrannes, et le plateau de la Saoupe qui descend vers la Ciotat constitue un massif intègre. Ce plateau vient mourir sur le Bec de l'Aigle et ses calanques, en assurant une barrière visuelle entre Cassis et la Ciotat.

A ces deux entités terrestres s'associent leurs continuités marines jusqu'à une distance de 10 milles nautiques de la côte (soit plus de 18 km).

Pour chacune des entités, ces espaces terrestres de coeur sont donc formés d'espaces de nature contigus qui composent les paysages identitaires des Calanques, ils se traversent uniquement par quelques voies dédiées :

- La route départementale de la Gineste qui permet de joindre Marseille à Cassis via le plateau de Carpiagne
- Les routes de Morgiou et Sormiou (voies partiellement restreintes à la circulation notamment en saison estivales) qui sont les seules voies d'accès aux Calanques à partir de

Marseille

- La route départementale des Crêtes qui surplombe le massif de Cap Canaille, permettant de joindre La Ciotat à Cassis (cette route est aussi partiellement restreinte à la circulation par fort Mistral).
- La route des Goudes à Callelongue, comme continuité sud de la Corniche.

Ces particularités confèrent à ces espaces une unité de massif naturel préservé dont la variété de paysages et de situations se découvre majoritairement à pied avec, dès qu'on a passé les « franges du parc », une immersion totale.

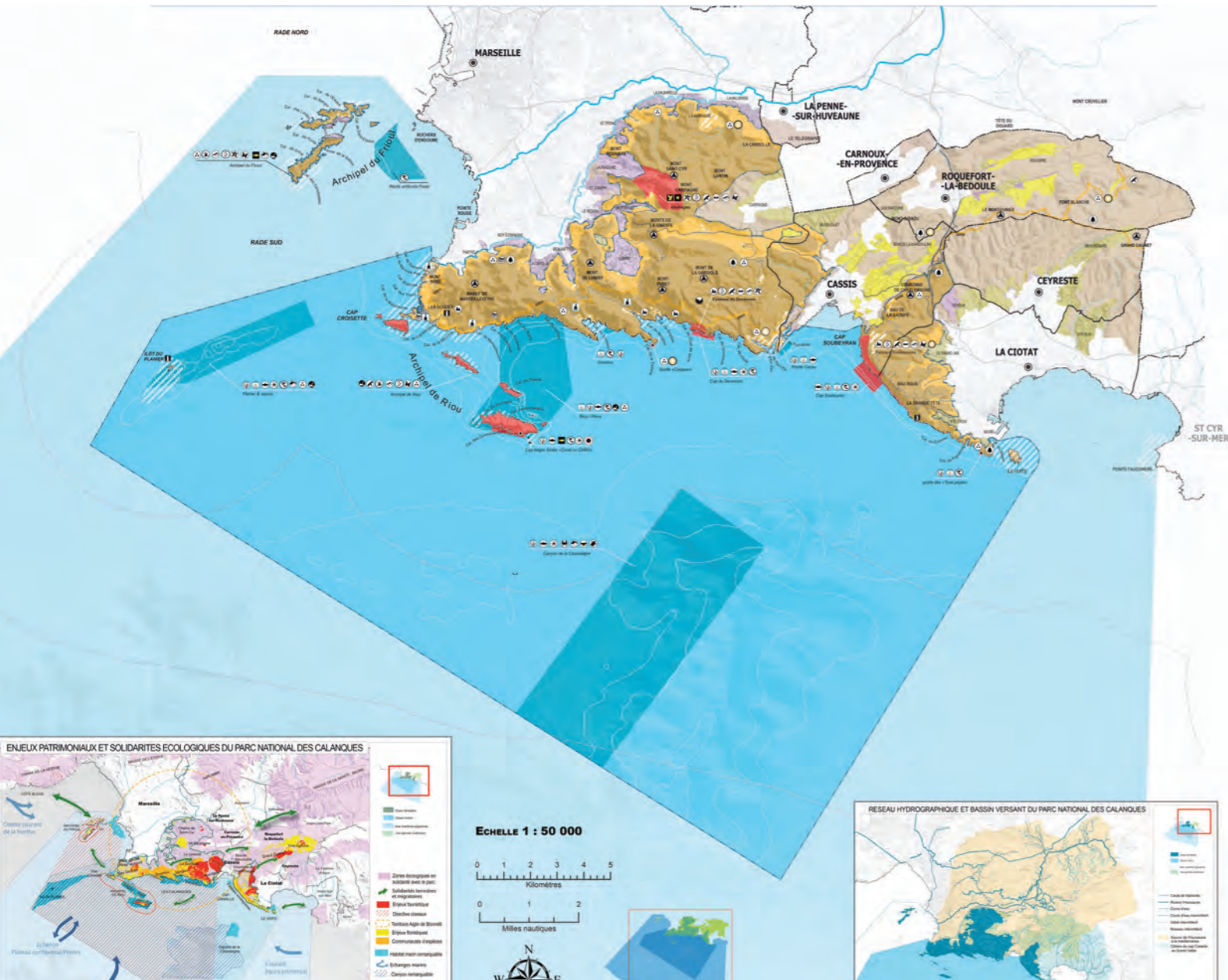
Dans bien des cas, après quelques centaines de mètres parcourus, le promeneur se retrouve sans visibilité avec la ville, il a changé de lieu et se retrouve immergé dans un vaste espace naturel. En prenant de la hauteur, au gré des reliefs et des points hauts, la perception du coeur de massif s'articule aussi avec des visibilités panoramiques internes au massif mais aussi sur la mer et sur l'agglomération. Ce territoire, en situation de belvédère plus ou moins lointain, affirme son identité de « massif belvédère » en lien, finalement très proche à la ville.

Aujourd'hui, ces espaces de nature ont de pittoresque la variété et l'imbrication des mosaïques de paysages en place : mosaïques autant liées à la géomorphologie des lieux et aux situations d'étagement par rapport à la mer, qu'à l'empreinte des hommes qui ont de tout temps parcouru, utilisé, et vécu dans ces massifs. Le pittoresque du coeur de parc résulte d'une histoire « naturelle et humaine » et d'une logique de protection des lieux déjà amorcée par le passé sur ces territoires via d'autres outils réglementaires (sites classés Loi 1930, Régime forestier, Domaines du Conservatoire du Littoral, Espaces naturels sensibles...), mais aussi historiquement par un fort attachement des populations locales (la communauté des Calanquais), à cet espace et à son patrimoine.

2. Le Parc national des Calanques actuel

CARTOGRAPHIE DES VOCATIONS			
LES VOCATIONS POUR LE COEUR			
	TERRE	MER	
C1	Espaces à vocation de réserve intégrale	RE	RE
C2	Espaces à vocation naturelle	RE	RE
C3	Espaces à vocation d'écueil et d'organisation de la topographie	RE	RE
C4	Espaces à vocation de développement touristique	RE	RE
C5	Espaces à vocation de nature aménagée	RE	RE
LES VOCATIONS POUR L'AIRE D'ADHESION			
	TERRE	MER	
A1	Espaces à vocation naturelle		
A2	Espaces à vocation agricole		
A3	Espaces à vocation d'écueil et d'organisation de la topographie		
A4	Espaces à vocation de paysage urbain		
LES VOCATIONS POUR L'AIRE MARITIME ADJACENTE			
	TERRE	MER	
C2	Espaces à vocation naturelle	RE	
C3	Espaces à vocation d'écueil et d'organisation de la topographie	RE	
C4	Espaces à vocation de développement touristique	RE	

LA PROTECTION DES PATRIMOINES	
Préserver et valoriser la richesse culturelle	
Patrimoine culturel	Patrimoine naturel
Patrimoine paysager	Patrimoine maritime
Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine	
Biodiversité terrestre	Biodiversité marine



Coeur marin (43 500 hectares)
La partie marine du cœur représente 43 462 ha jusqu'à une distance de près de 10 milles nautiques de la côte. Elle inclut l'archipel de Riou, ainsi que l'îlot du Planier et l'île Verte.

- Thématiques d'action :**
- Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine
 - Préserver les paysages
 - Préserver et valoriser la richesse culturelle
 - Accueillir et sensibiliser

L'aire optimale d'adhésion en terre, le parc du quotidien (env. 8000 hectares)

L'aire d'adhésion en terre, très étroite en partie ouest et nord de la zone de cœur, s'élargit notamment à l'est, pour rejoindre le massif de la Marcouline faisant limite avec le département du Var, sur les communes de La Penne sur Huveaune, Carnoux, Roquefort la Bédoule et Ceyreste. Ce vaste massif boisé, moins prégnant en terme de topographie érigée, très largement dominé par le pin d'Alep, entre en continuité avec le massif de la Sainte-Baume, plus au nord. C'est un massif aux reliefs plus doux, parfois tabulaires, avec une impression dominante de « mer de pins ».

Moins emblématique, moins connu et bien moins fréquenté que la zone de cœur, cette zone d'adhésion constitue pour autant une continuité écologique et fonctionnelle avec elle. Elle représente des espaces moins emblématiques d'un point de vue paysager mais ces zones sont plus boisées et représentent parfois des écosystèmes complètement absents du cœur de parc. La zone d'adhésion s'inscrit dans la logique d'espaces naturels en réseau avec le cœur, qui enrichit la diversité des paysages offerts et qui apporte aussi aux usagers du territoire un poumon vert de collines boisées et de nature plus confidentiel et fréquenté par une population plus locale. Elle doit

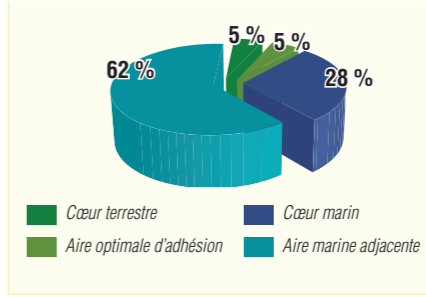
devenir un espace de « délestage du cœur de parc »

- Les objectifs de protection en cœur :
- Concourir à la protection des patrimoines naturels du cœur
 - Apaiser les interactions Homme nature.
 - Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux
 - Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable.

L'aire maritime adjacente (97 800 hectares)

L'aire maritime adjacente exprime également des orientations de développement durable, à la différence près que les communes n'ont pas à y adhérer.

- Contribuer à protéger le patrimoine maritime du cœur
- Soutenir le développement durable des activités maritimes

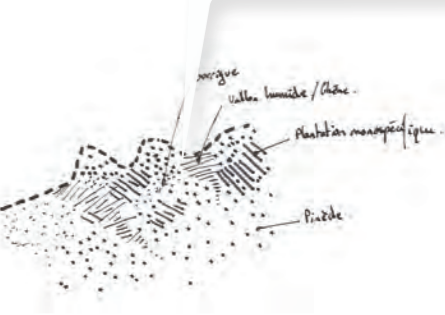


Poids des territoires du Parc National des Calanques

Composition biologique de l'aire d'adhésion



Composition biologique du cœur de parc





Les lisières du parc - photo coloco



Les lisières du parc - photo coloco

2. Le Parc national des Calanques actuel

2.8 Emboîtement des échelles

Métropole / Villes / Quartiers

Un premier travail de lecture du territoire nous oriente vers une approche de la relation ville nature à partir de trois grandes échelles :

L'échelle métropolitaine

où la question du Parc des Calanques se pose à travers celle des grands systèmes géographiques, ensembles naturels, leurs continuités et discontinuités, et leurs relations aux espaces urbains, aux infrastructures. **A cette échelle, la question de l'unité du Parc semble une problématique majeure, mais aussi un objectif.**

Il y a aujourd'hui une difficulté de lecture de cette unité entre les deux grands ensembles de Marseille-Cassis et de Cassis-La Ciotat; la géographie expliquant cette difficulté, mais aussi la présence de l'espace urbain de Cassis. Trouver des éléments de continuité entre ces deux ensembles pourrait améliorer cette lisibilité. Se pose également la question de la relation de l'ensemble naturel des Calanques aux autres grands ensembles du territoire, comme le massif de l'Etoile ou la Sainte Baume par exemple. Les grandes infrastructures jouent ici un rôle de barrière très difficilement franchissable, comme par exemple les voies ferrées et l'autoroute (A50), dans la vallée de l'Huveaune ou plus à l'Est au nord de la Ciotat.

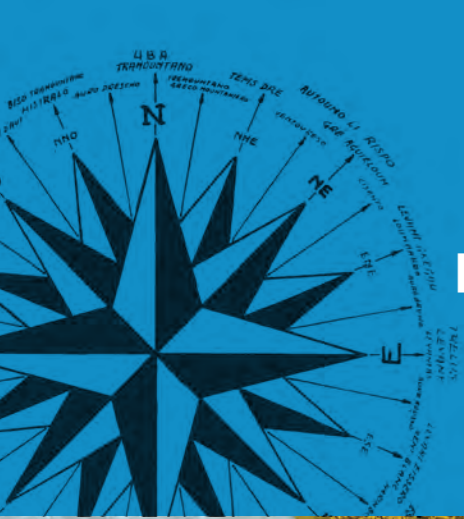
L'échelle urbaine

renvoie aux concepts de limites et de 'portes', évoqué dans de nombreux documents; certains tissus urbains pouvant constituer des limites qui empêchent l'accès au Parc, et réduisent cette relation à l'espace des 'portes'. Les études, notamment celle de l'AGAM, ont permis de mettre à jour les lieux où la pression urbaine sur le Parc est plus intense, avec une plus ou moins grande profondeur selon la géographie et l'accessibilité. La structure urbaine et les usages dirigent vers certains lieux cette fonction de portes d'accès au Parc; l'ensemble de LUMINY dans le prolongement du boulevard Michelet, axe urbain majeur de Marseille, en est un exemple évident.

L'aménagement de ces portes est un enjeu majeur pour la maîtrise de ces espaces. La géographie des lieux a aussi une incidence forte sur l'accessibilité à l'espace du Parc. La relation villenature n'est évidemment pas la même selon si l'on se trouve dans une géographie de vallon ou de flanc de collines abrupt, voire de falaises. A partir de ces éléments, il est possible d'établir une hiérarchie dans la proximité entre tissus urbains et milieux naturels, et donc dans le niveau d'accessibilité au Parc.

L'échelle locale

du quartier constitue une lecture plus quotidienne et confidentielle de la relation entre ville et espaces naturels du Parc. Elle se décline tout au long de cette limite, en une série de microespaces: places, jardins, équipements sportifs, bois... existants, sous-jacents ou à aménager, qui représentent des entrées très limitées dans le Parc des Calanques mais avec un pouvoir très fort de valorisation de ces quartiers. La nature de ces lieux est aussi étroitement liée à la géographie et aux formes urbaines: les lieux rencontrés au sein de grands ensembles comme la Valbarelle ou les Néréides sont très différents de ceux rencontrés dans le vallon de la Panouse.







Les entités paysagères du territoire

Des dynamiques morcellées et sous pressions



Les limites et pressions

-  limite du Parc national des Calanques
-  limite de l'aire d'adhésion du Parc national des Calanques
-  Principales infrastructures routières sur le territoire
-  Impact et pression urbain sur l'emprise du Parc

Les entités paysagères

-  Entité paysagère du massif des Calanques
-  Entité paysagère urbaine du rade de Marseille
-  Entité paysagère des monts de Saint Cyr
-  Entité paysagère de l'anse de Cassis
-  Entité paysagère de la baie de la Ciotat
-  Entité paysagère de la plaine de l'Huveaune
-  Entité paysagère du massif de sainte Beaulme
-  Entité paysagère de l'Etoile Garlaban



2. Le Parc national des Calanques actuel

Parc / Entités paysagères / stations et habitats

Le territoire du Parc national est un recueil de paysages offerts où s'observent et se ressentent la nature et son lien à l'homme et à la mer. Il en est de même en limite de Parc national, aux franges et aux indentations avec la ville, où les paysages en place doivent trouver leur connexion avec la ville, inventer une mosaïque ville – nature qui participe aussi à cette richesse, à l'image de ce que pouvait être ce territoire aux époques passées où le lien entre colline et ville passait par une logique vivrière et d'usages. Aujourd'hui ce lien doit être réinventé et affirmé.

Échelle territoriale

Le terme de « vaste complexe naturel » constituant les zones du Parc des Calanques s'entend dans une approche territoriale de désignation des massifs de l'extrême sud-est des Bouches-du-Rhône : entre Marseille, Aubagne et la limite avec le Var. D'un point de vue géographique et topographique, ces espaces naturels préservés forment un ensemble aux reliefs mouvementés, dont l'altitude varie du niveau de la mer à plus de 640 m d'altitude. Les pentes sont abruptes en bord de mer, formant ces falaises caractéristiques et ces systèmes de calanques pour s'adoucir globalement vers des situations plus tabulaires vers le nord-est. C'est un massif à la fois homogène de par ses faciès très minéraux, ses espaces ouverts et très variable, d'un vallon à un plateau, du côté Ouest beaucoup plus tourmentée sur la partie Est, qui se reboise plus rapidement. Le Parc national, globalement, représente cet espace de nature, faisant bloc entre les agglomérations de Marseille, d'Aubagne, La Ciotat et la mer.

Échelle géomorphologique, une diversité géologique

Au niveau géologique, on distingue bien deux entités dans cet ensemble. Un vaste ensemble karstique qui compose l'unité de massif ouest composé des massifs de Marseilleveyre et du Puget au sud, du plateau de Carpiagne en position centrale et du massif de Saint-Cyr au nord. Cette unité se caractérise par ses calcaires éclatants et immaculés érigés au-dessus des eaux mais aussi en des points hauts internes tenant lieu de repères visuels dans les paysages. L'ensemble du Cap Canaille venant mourir sur les Trois Secs entre les baies de Cassis et La Ciotat, caractérisé par des alternances entre calcaires et poudingues issus d'une érosion fluviale ancienne. Ces poudingues donnent à la roche ces tons orangés à bruns, qui donnent des reflets, des couleurs et une végétation caractéristiques. Cet ensemble disjoint par la baie de Cassis du vaste ensemble calcaire des Calanques apporte sa diversité spécifique. Cette dualité ouvre l'échelle du Parc à un territoire large, embrassant la diversité de formes et de couleurs des reliefs structurants.

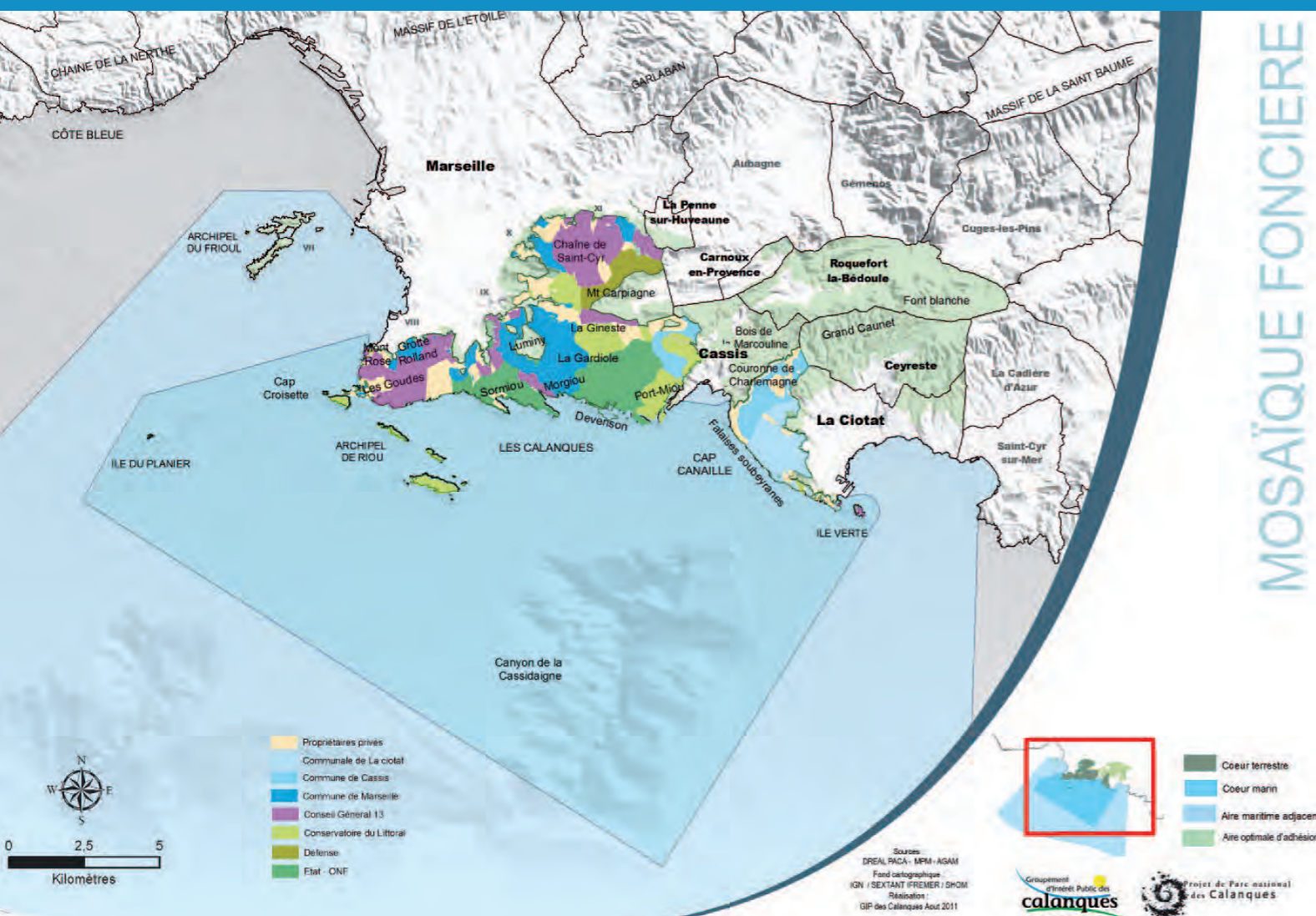
Échelle visuelle, une palette de paysages

A cette notion de vaste complexe naturel, correspond une grande variété de paysages offerts. Pour autant, les plus spectaculaires, en transition maritime - formations de calanques érigées et sous-marines, îles et vues sur mer- tendent à supplanter dans l'imaginaire collectif et le discours porté, la richesse paysagère liée au gradient paysager des massifs : de la mer à la colline. Aujourd'hui, la focalisation sur la frange maritime peut constituer un frein à une vision unifiée des paysages identitaires du Parc des Calanques et à leur mise en lien. La diversité des paysages présents constitue, à n'en pas douter, la grande richesse du Parc national : de la situation de frange côtière, à celle de « montagne » provençale des massifs du nord, avec une palette d'ambiances très particulières. Cette mosaïque paysagère concentre toutes les images de cette nature provençale, grandement façonnée par l'homme : des sommets rocaillieux et secs associées à des pelouses écorchées, des garrigues fleuries à la présence plus ou moins dense d'arbres « ponctuels », des restanques cultivées, de langues d'oliviers et d'amandiers, et de ces paysages boisés donnant aux vues lointaines ce moutonnement végétal et ce soulignement du relief.

La palette est riche, la mosaïque est omniprésente, les associations et les gradients se combinent et créent cette identité spécifique. Où que soit l'observateur dans le Parc national ou dans sa périphérie, il embrassera cette mosaïque de paysages et cette diversité. La situation topographique des massifs lui apportera en plus, la qualité de vues panoramiques terrestres et maritimes donnant une profondeur d'espace et révélant l'échelle surfacique de ce vaste ensemble naturel.



Une somme d'uniformes pour un objectif commun - Photos coloco



2. Le Parc national des Calanques actuel

2.9 Rassembler les acteurs / Des visions à partager pour un projet commun dynamique

Les différents acteurs en présence sur le territoire, notamment publics, ont toujours majoritairement œuvré à la de préservation de ce massif qui plonge en mer, dans une logique d'unité indissociable terre-mer.

Pour autant, les différentes protections en place, qui peuvent donner l'impression d'un mille-feuille administratif, ne permettaient pas une préservation unique, cohérente et globale de ce grand territoire.

Le projet commun du Parc National des Calanques est inscrit dans sa charte. Il se concentre avant tout sur l'espace de cœur et dans la définition de son « caractère » spécifique. Le caractère spécifique du Parc National des Calanques tient avant tout à l'intégrité d'un espace naturel cohérent composé d'espaces terrestres et maritimes indissociables, et à l'exceptionnalité de ses milieux naturels et de ses paysages situés aux portes de la seconde agglomération Française. C'est aussi un espace qui bénéficie largement et de longue date d'un engagement en faveur de sa préservation, via un foncier largement « public ». Avant le classement effectif en Parc National, de nombreuses initiatives de l'Etat et des collectivités locales, ont depuis longtemps témoigné du caractère exceptionnel de cet espace de nature, et de la volonté de le préserver.

Dès le début du XXème siècle, et plus particulièrement dans sa seconde moitié, les communes (Marseille, Cassis, La Ciotat) acquièrent des territoires à des fins de préservation, et il en est de même pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui acquiert de grands domaines au titre des Espaces Naturels Sensibles. L'Etat poursuit aussi son action via le Conservatoire du Littoral et l'Office National des Forêts avec de nouvelles acquisitions.

Les classements du massif des Calanques au titre des sites classés Loi 1930, en 1975 et du massif de Cap Canaille en 1989 témoignent de la volonté de l'Etat de protéger la grande qualité paysagère de ces massifs. En parallèle, les premiers inventaires ZNIEFF au début des années 1980 reconnaissent l'exceptionnalité géologique et écologique de cet ensemble naturel. Les années 2000 verront la transcription européenne de cette richesse via l'inscription du massif des Calanques, de ses îles, du Cap Canaille et du Grand Caunet au réseau Natura 2000. La majorité de la zone de cœur terrestre et maritime est classée en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive Habitats et une grande partie de la zone terrestre de cœur est classée en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux.

L'Etat classe l'Archipel de Riou en Réserve Naturelle Nationale en 2003.

Ces éléments de contexte historique sont essentiels pour comprendre la logique de création du Parc national des Calanques et le projet commun qui en résulte. Le Parc national apparaît donc comme l'outil essentiel de préservation, apportant les mêmes règlements à tous les espaces publics et privés et permettant une lisibilité essentielle à ce grand territoire, en réaction aussi aux enjeux forts en franges : enjeux fonciers mais aussi enjeux en termes

d'accès et de fréquentation, pour lesquels une structure « tête de pont » s'avère nécessaire.

Aujourd'hui, le Parc national des Calanques est la structure évidente de mise en application d'une politique de préservation efficace de l'ensemble de ce territoire, disposant d'une autorité sur l'ensemble du périmètre de manière cohérente, au-delà du foncier, en bénéficiant dans son action et du partenariat des gestionnaires en place.

Le Parc national des Calanques apporte aujourd'hui une unité essentielle sur un espace à la fois homogène et disparate. Cette unité va permettre une meilleure lisibilité du territoire et de ses enjeux pour toutes les personnes concernées.

Le Parc national de par son échelle, permet aux différents gestionnaires d'adopter une conduite unique au sein de ce territoire. Ainsi, les mesures de gestion, de protection, d'accueil de public sont unifiées sur le territoire.

Pour les usagers de ce Parc, qu'ils soient occasionnels ou quotidiens, résident ou touriste de passage, cette homogénéité est importante pour la compréhension du territoire, de ses règles et de ses enjeux.



ENJEUX D'ECHELLE ET DE COMPREHENSION DU TERRITOIRE

Harmoniser les orientations et les actions pour un projet commun

- 3 structures paysagères se dégagent**
- Les franges**
- Le massif**
- Le littoral**

3. **Les dynamiques à l'oeuvre**



3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.1 Des entités paysagères vecteur de pratiques exclusives

Le massif

Le coeur du massif est l'espace sauvage du Parc national des Calanques. C'est là que se trouvent de grandes étendues, de milieux ouverts ou plus forestiers.

A l'Ouest, un certain continuum boisé existe autour de Marseilleveyre et des balades sous le couvert des pins sont une immersion dans un monde éloigné de la ville. Au Nord et à l'Est, les espaces sont plus ouverts et dégagent souvent des vues lointaines, à la fois sur la ville ou sur la mer. Cependant, certains vallons plus frais replongent le visiteur dans une atmosphère confinée et éloignée de la fréquentation.

Si certaines parties du massif sont assez fréquentées, les usagers demeurent la plupart du temps sur les sentiers balisés. Ceux-ci ne sont pas répartis de manière homogène et là où il existe peu de sentiers, le coeur de Parc peut être un espace désert.

De plus, la plupart des sentiers qui parcourent le coeur du massif sont sur des axes transverses, qui permettent de rallier la ville ou les entrées du parc à la frange littorale. Le coeur de massif reste le domaine de certaines activités comme le VTT sur les pistes DFCI qui la parcourent ou les coureurs qui le fréquentent aussi bien que le bord de mer.

C'est également le domaine prisé des chasseurs, qui parcourent l'ensemble des zones chassables du massif.

Le littoral

C'est la zone emblématique du Parc national des Calanques, celle qui est vue et relayée à travers les médias. Les falaises se jetant dans la mer, le blanc du rocher, le vert des pins et le bleu de la mer constituent l'icône paysager de ce Parc national.

De par l'attrait particulier en termes de paysages mais aussi de par les nombreuses activités qui peuvent y être pratiquées, c'est cet espace qui est le plus fréquenté.

Ainsi de nombreuses activités

aquatiques sont pratiquées : plongée, snorkeling, paddle, plaisance, pêche, baignade... Sur la terre également c'est sur cette partie que se concentrent les visiteurs, les escalades en bord de mer sont les plus prisées, il en va de même pour les sentiers pédestres qui sont particulièrement nombreux en bord de mer et en particulier la présence du GR qui la borde de Marseille à Cassis. La frange littorale du Cap Canaille est également fréquentée de par la présence de la route des crêtes. C'est sur cet espace que la pression sur l'espace naturel est la plus forte.

L'archipel marin

L'archipel du Riou et sa réserve naturelle, avec le Frioul constitue la partie insulaire du Coeur de Parc national.

L'archipel est composé de 5 îles : Maire et l'ilot Tiboulon, Jarre, Jarron, Plane et Riou. Il s'agit de paysages très ouverts, seule quelques Tamaris sont présent à l'état arboré. Ces îles sont le refuge de nombreuses espèces d'oiseaux, en particuliers de migrateurs.

Au titre de la réserve naturelle, l'activité y est fortement réglementée, et interdite la nuit. Il n'existe pas de navette permettant de se rendre sur ces îles, aussi, seules les personnes possédant ou louant un bateau peuvent s'y rendre, ce qui limite également la fréquentation. Aux alentours, les activités aquatiques évoquées sur la frange littorale sont également pratiquées.

Les franges urbaines

Elles constituent un espace à la fois unitaire et pluriel. Il est souvent possible d'y trouver un paysage très forestier, du fait de la préservation de cette frange des incendies.

L'accès au massif est très variable et dépend principalement de l'organisation urbaine. Ces espaces sont parfois totalement inaccessibles même pour les

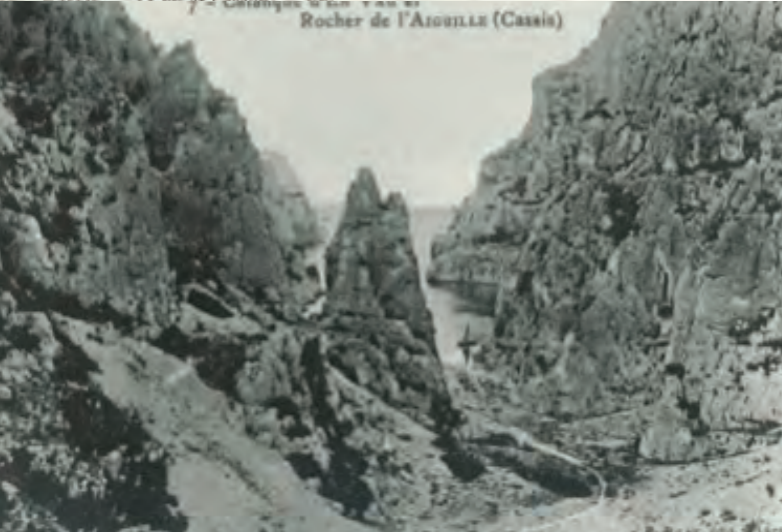
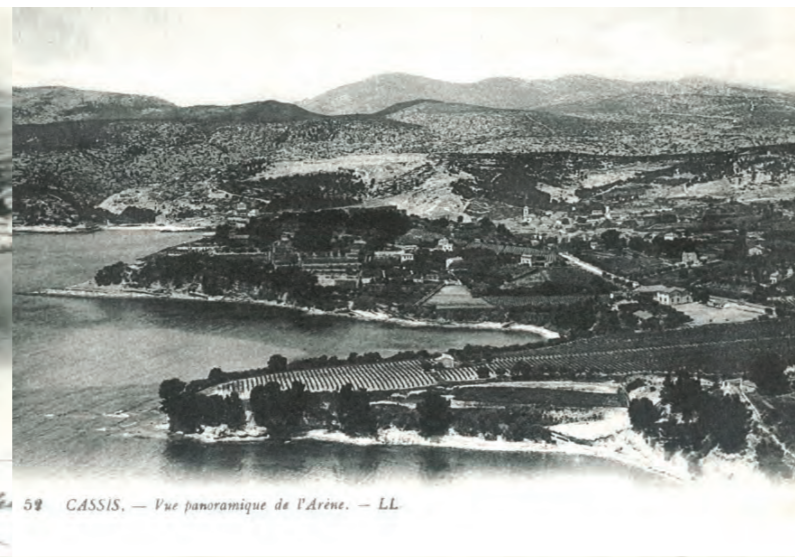
habitants des quartiers voisins. Lorsque l'accès est possible, ces franges peuvent jouer un rôle majeur dans l'accompagnement des accès au massif, ou de lieu de regroupement et de balades pour les locaux. Elles sont rarement parcourues par d'autres utilisateurs.

«Le coeur marin regroupe quasiment toute la diversité des biocénoses méditerranéennes, compte tenu d'une courantologie et d'une topographie particulièrement complexes, depuis les canyons profonds parsemés de coraux d'eaux froides, jusqu'aux encorbellements à Lithophyllum en surface. Outre l'herbier à Posidonie, en tant qu'habitat « pivot », prioritaire au titre de Natura 2000, 14 biocénoses sont d'intérêt communautaire, et plus de 60 espèces considérées comme patrimoniales dont les 2/3 protégées. De nombreuses autres espèces restent à découvrir ou à mieux connaître, notamment dans les grottes ou les canyons.»

Charte du Parc national des Calanques - Volume 1



3.2 Les dynamiques végétales et leurs perspectives d'évolution



«Une végétation héritée d'une longue histoire humaine. Les Calanques ont très tôt été occupées et utilisées par les hommes, comme en témoignent les vestiges préhistoriques et antiques. L'utilisation du site s'est intensifiée à partir du XVIII^{ème} et surtout au XIX^{ème} siècle, avec le développement du pâturage, des industries puis de la villégiature cabanonnière. La fréquentation a explosé au cours du XXI^{ème} siècle, en raison du développement de l'excursionnisme (début du siècle), puis de l'institution des congés payés (1936), et enfin de la civilisation des loisirs (à partir des années 1970-80).» tiré du Docob Natura 2000 Volet I - Secteur Calanques et Archipel de Riou 2007.

L'étude " Comprendre les Calanques sur les usages et les usagers du massif des Calanques " de Mme MASSENA-GOURC (Université Aix-Marseille II -1991), est une source d'information précieuse pour comprendre l'évolution des milieux naturels des Calanques

«Le massif était dénudé dès le XVIII^{ème} siècle, en raison de la surexploitation du bois et de l'abrutissement par les chèvres. Son exploitation a été croissante jusqu'au XIX^{ème} siècle. En effet, même si les zones cultivées sont restées limitées à l'intérieur du massif, en lien à la présence de l'eau, le pâturage des chèvres et des moutons y a été une activité importante. Les activités agricoles étaient centrées sur des fermes et pratiquées en restanques (oliviers, figuiers, amandiers, pois chiches), le pâturage était par contre très étendu, à l'ensemble des collines. Cette exploitation est surtout la conséquence du rôle important qu'ont joué le bois, les broussailles, et les essences de la garrigue (chêne kermès pour la cochenille notamment), pour des industries locales variées (fabrication de la chaux et du charbon de bois, approvisionnement des boulangers

de Marseille, ébénisterie, tanin, gemmage pour la fabrication d'essence de térébenthine).

De nombreuses carrières sont aussi ouvertes en bord de mer (carrière de Cassis) mais aussi en bordure marseillaise de massif au massif, pour répondre à une demande en pierres, granulats et chaux.

Des industries chimiques et métallurgiques s'implantent aussi en périphérie de la ville : majoritairement à l'est et au nord. L'usage du massif se modifie à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle.

En parallèle, le massif et notamment sa bande côtière a toujours représenté un enjeu militaire fort en lien à la protection de Marseille, depuis le XVIII^{ème} siècle.

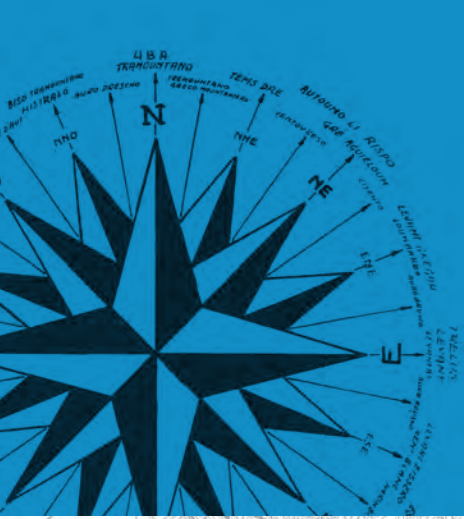
A la fin du XIX^{ème} siècle, le domaine de Carpiagne est acquis par l'Armée Française pour tenir lieu de camp d'entraînement.

C'est à la même époque, en 1897, que l'Etat se porte acquéreur des 841 hectares de la forêt domaniale de la Gardiole, en application des lois relatives à la restauration des terrains en montagne.

Il s'ensuit l'interdiction du pâturage et la mise en place de reboisements à grande échelle sur le domaine, tandis qu'on pratique encore le gemmage sur les pins du domaine forestier de La Fontasse. Le début du XX^{ème} siècle est donc le moment charnière où ces grands espaces de nature entre Marseille, Aubagne, Cassis et La Ciotat reprennent une dynamique d'évolution naturelle, accompagnée, dans les espaces forestiers par des plantations d'arbres à l'image des grandes campagnes de reboisements des terrains en montagne de l'époque. La colonisation par le Pin d'Alep a accompagné ces changements d'usages car elle semble dater du début du XX^{ème} siècle, même si

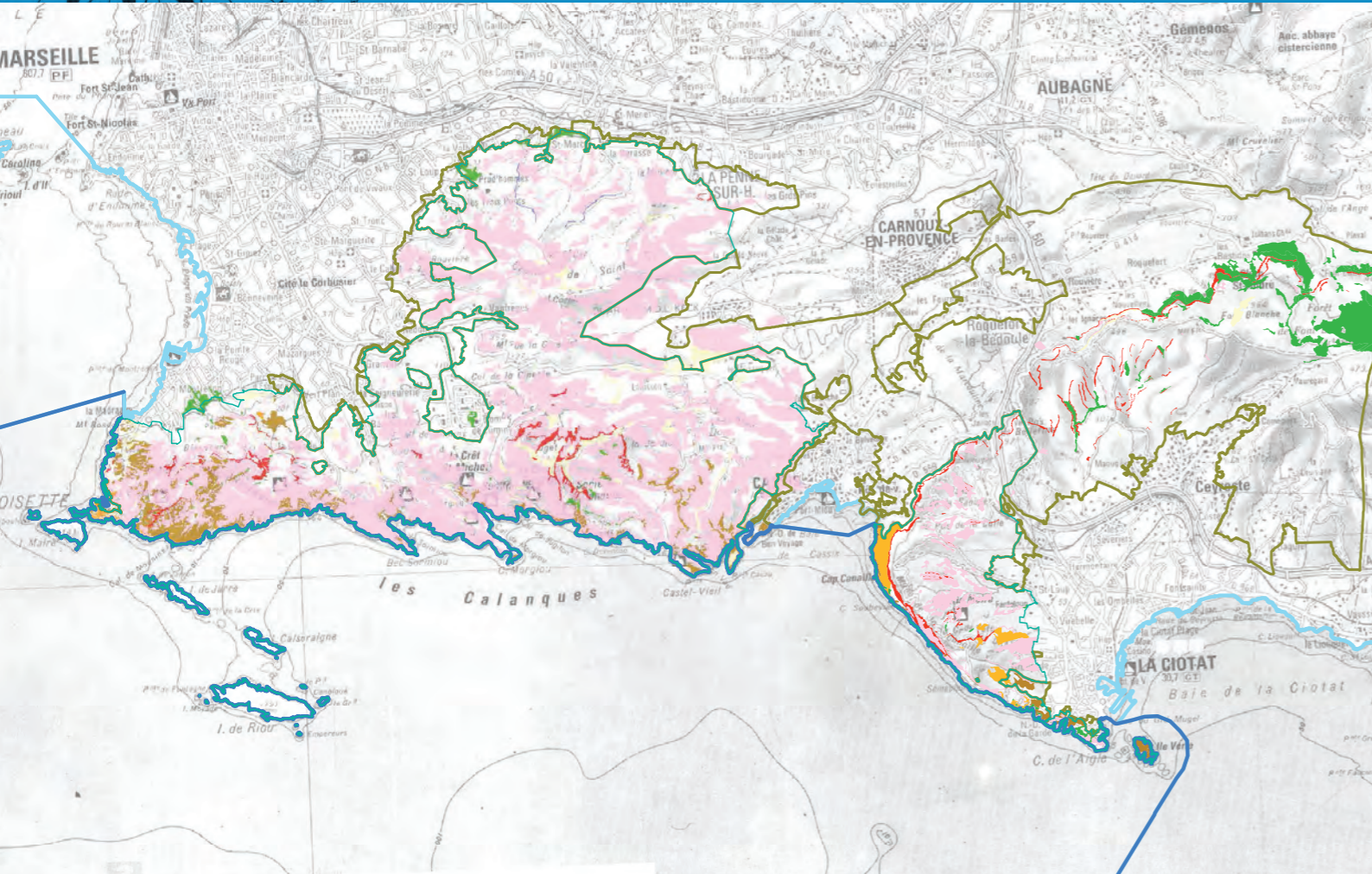
certains clichés anciens montrent qu'il était déjà préexistant en peuplements constitués par endroit.

Depuis cette époque, c'est avant tout le passage d'incendies plus ou moins successifs qui ont influé sur cette reprise de dynamique naturelle.»



Les habitats du parc

Un morcellement et des pressions



Les habitats des calanques

Contours du Parc National

- Zone cœur terrestre
- Zone cœur marine
- Zone d'adhésion terrestre
- Zone d'adhésion marine

Habitats Natura 2000, enjeux

- Chênaies
- Habitats rocheux, de falaises ou d'éboulis
- Peuplements climaciques de Pins d'Alep
- Landes et pelouses
- Genévrier rouge
- Guarrigues et fourrés
- Autres enjeux
- Ripisylve
- Ruisseaux méditerranéens intermittents



3. Les dynamiques à l'oeuvre



Il ne s'agit pas de délivrer dans le plan paysage une synthèse exhaustive des habitats et des espèces, dont les répartitions, les dynamiques et les enjeux de conservation sont détaillés dans les DOCOBs Natura 2000 du site « Calanques, îles Marseillaises, Cap Canaille et massif du Grand Caunet ».

Il s'agit ici plutôt d'apporter une vision globale à l'échelle du territoire de ce qui fait la richesse des mosaïques d'espaces en présence, créant les paysages d'aujourd'hui et d'anticiper une vision dynamique, si tant est qu'elle puisse être faite, sur leur évolution future.

En fonction des habitats, l'évolution naturelle des milieux (c'est-à-dire la dynamique naturelle sans intervention de l'homme ni de l'incendie), peut être sans ou avec effet sur les habitats naturels, leur état de conservation et donc leur imbrication mutuelle et leur répartition dans l'espace et dans le temps.

Très globalement, la particularité des habitats naturels du parc des Calanques tient dans l'exceptionnalité de montagnes provençales qui se jettent en mer, leur continuité en espaces sous-marins présentant une richesse tout aussi exceptionnelle. Dans sa partie terrestre, le territoire du Parc National contient un gradient écologique continu des habitats méditerranéens, globalement du sud au nord, avec une organisation en mosaïques de milieux des franges littorales jusqu'aux milieux forestiers plus frais des ubacs des collines typiquement provençales, en passant par les habitats squelettiques des sommets calcaires.

D'un point de vue paysager, c'est l'organisation de ces habitats entre eux qui donne le caractère

aux sites du Parc National, ce sont les composantes de texture, de couleur, de hauteur de végétation, soulignant la topographie des lieux qui vont apporter un caractère, une typicité, une identité.

Pour parler d'habitats naturels et de paysage, il est important de rappeler que les enjeux sont distincts.

Certains habitats naturels à fort enjeu écologique de par leur rareté et leur patrimonialité, pourront ne pas représenter d'enjeux paysagers, car leur perception spécifique est quasi impossible, alors que d'autres habitats très prégnants dans le paysage ne présenteront que peu d'enjeu écologique car ils sont très communément présents.

Aussi, c'est la vision paysagère qui ici guide le propos, en distinguant globalement les formations végétales par ce qu'elles apportent au paysage par leurs formes, leurs couleurs, leurs textures et leurs géométries (hauteur, épaisseur...).



Les habitats des milieux littoraux rocheux , des optimums écologiques quasi-stables - photo ONF



Les habitats des milieux rocheux : des enjeux paysagers cruciaux aux dynamiques lentes - photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.3 Une richesse minérale

Les habitats des milieux rocheux littoraux : des falaises et des caps :

Éléments végétaux ponctuels ou en taches

C'est dans cet ensemble côtier que se concentre une grande partie des habitats naturels à forts enjeux écologiques du territoire du Parc national : complexes de rochers, falaises et grottes, formations en touffes de phryganes, pinèdes climaciques plus ou moins anémomorphosées.

Pour autant, les principaux marqueurs de paysage sont essentiellement les formations de pinède climacique et les phryganes qui vont ponctuer ces paysages majoritairement minéraux.

Ces formations ont atteint leur optimum écologique et leur dynamique est quasi stable. Les menaces qui portent sur elles sont essentiellement d'origine anthropique : piétinement, pollution via les embruns ou par nitrification au sol. Leur préservation dynamique, tant en terme paysager qu'écologique, passe par une mise en défends tant que possible.

source ONF

Les habitats des milieux rocheux : Minéralité et ouverture des vues

Les habitats concernés regroupent des formations minérales de lapiaz, d'éboulis, de falaises, de grottes et d'avens dont les enjeux écologiques sont forts en terme de présence d'espèces végétales comme la Sabline de Provence, mais aussi pour les populations de chiroptères et d'oiseaux rupestres.

Ces habitats sont soumis à des conditions écologiques très extrêmes et leur dynamique d'évolution reste très faible, voire bloquée. En dehors de phénomènes d'ampleur comme les

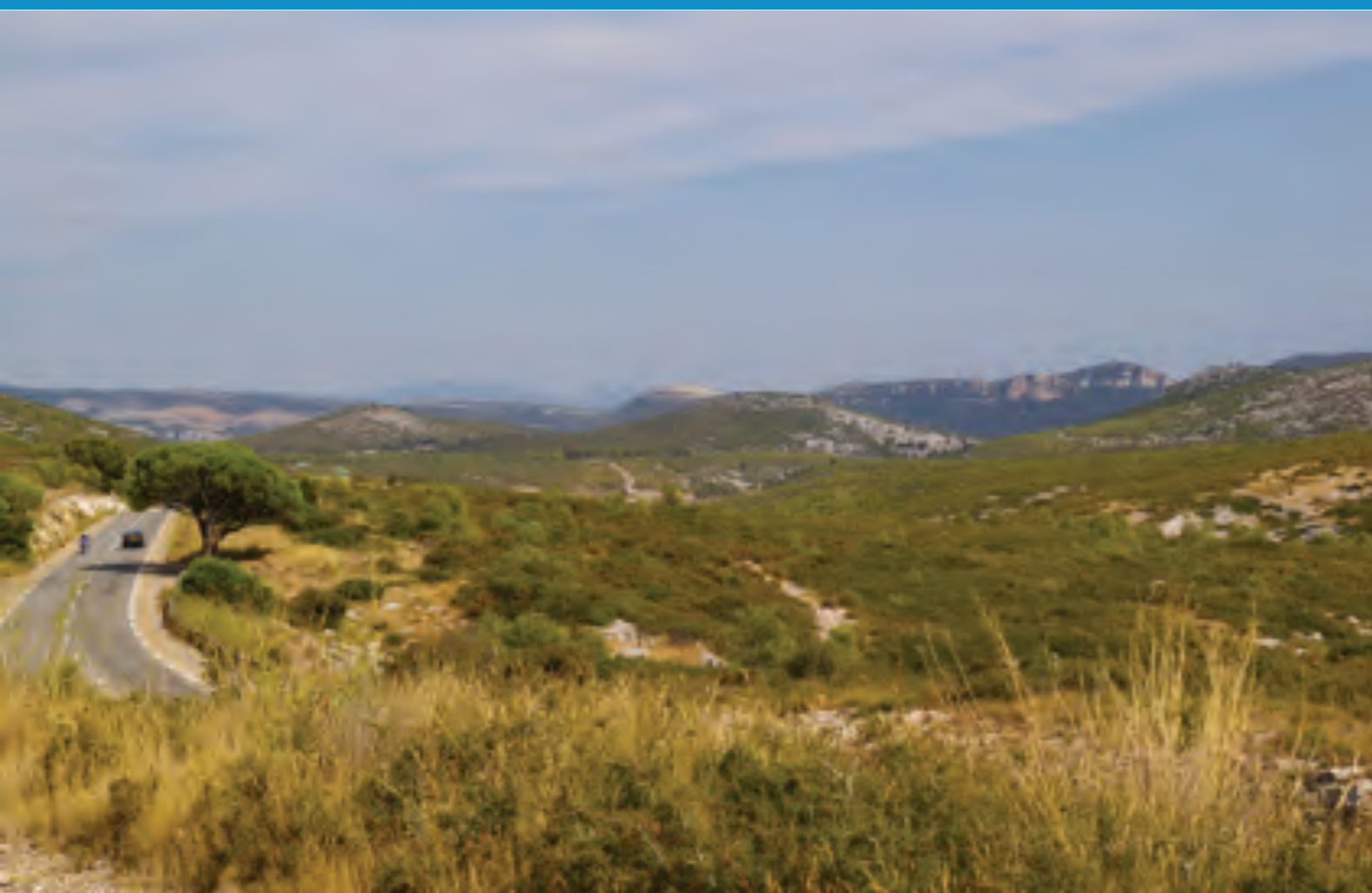
éboulements, ces milieux restent stables.

En terme paysager, ces espaces se caractérisent par leur minéralité et leur ouverture de vue. Eu égard à leur stabilité, il y a peu d'enjeu paysager dynamique. Sur les milieux d'éboulis, de par le piétinement et la création de sentiers sauvages, la fréquentation a parfois un effet néfaste sur la stabilité de ces habitats. La protection à adopter passe alors par une mise en défends ou par un effacement des sentiers sauvages et un rebalisateur unique et identifié.

source ONF.



Les habitats ouverts de pelouses, des forts enjeux écologiques et patrimoniaux - photo ONF



Les habitats de garrigues, un enjeu de diversité paysagère - photo ONF

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.4 Les dynamiques végétales et leurs perspectives d'évolution

Les habitats ouverts de pelouses

: des respirations essentielles témoins d'une histoire pastorale
Les pelouses sont des habitats prioritaires à fort enjeu écologique, caractérisées par la présence d'un cortège de graminées et de plantes annuelles et à bulbes, fleuries au printemps.
Ces espaces apportent au paysage végétal des Calanques des zones ouvertes aux taches de couleurs parfois très vives.

Certaines d'entre elles sont en équilibre écologique, mais globalement, elles pâtissent d'une dynamique naturelle qui tend à l'embroussaillage et à leur disparition.

Ces espaces ouverts caractéristiques résultent grandement de l'histoire pastorale de ce territoire (leur importance

en surface était majeure à la fin du XIX^{ème} siècle), ou se sont réimplantées suite au passage d'incendies.

Elles portent en elles, à l'échelle du paysage d'ambiance, une dimension historique.

C'est surtout dans leur envahissement par des ligneux bas, en situation de haut de plateau ou de rebord de versant qu'il est important de pouvoir préserver cet habitat en mosaïque sous peine d'une banalisation des paysages.
C'est également les milieux d'accueil privilégiés des espèces envahissantes comme l'Agave ou le figuier de Barbarie, qui se développent souvent aux abords des jardins où elles ont été plantées.

Les habitats de garrigues : larges espaces de transition

Les espaces comportant des garrigues résultent majoritairement d'une dynamique évolutive des espaces ouverts vers la forêt, que ce soit naturellement ou en lien à une recolonisation d'espaces ouverts incendiés par le passé. Plusieurs physionomies, textures et couleurs caractérisent les garrigues en place sur le territoire du parc national des Calanques, leur variation dépendant surtout de leur composition floristique.
Dans le territoire du Parc, elles sont majoritairement constituées de chêne kermès, de romarin, d'ajonc de Provence, de cistes mais aussi de différentes espèces de bruyères, dont la bruyère multiflore avec sa couleur rose éclatante.
Les formations de junipérais à genévrier rouge, peuvent être considérées d'un point de vue paysager comme des garrigues, même si leur patrimonialité les classe dans des formations à part, très spécifiques, d'un point de vue écologique.

Les garrigues, dans leurs diversités, peuvent aussi comprendre ponctuellement des arbres : pins d'Alep et chênes verts, apportant ainsi un relais graduel

vers les espaces forestiers plus denses.

En termes paysagers, ces formations apportent une diversité intéressante, des variations de couleurs et de textures, et elles permettent aussi, par leur ouverture la mise en scène des autres éléments végétaux et minéraux.

La garrigue « léopard », majoritairement issue d'une dynamique de recolonisation après incendie apporte des formes végétales spécifiques en taches, sur un substrat calcaire encore perceptible.

La particularité de ces formations réside dans leur dynamique, soit bloquée par la pauvreté du substrat, la sécheresse ou la dégradation successive des sols suite aux passages répétés d'incendie, mais aussi évolutive vers des stades de boisement. L'image idyllique de ces garrigues variées, fleuries, changeant de couleur avec les saisons, ne doit pas occulter la présence de formations beaucoup moins intéressantes au point de vue tant paysager qu'écologique, lorsqu'elles se résument à un tapis exclusif continu et bloquant de

chêne kermès.

Dans ce cas, des interventions sont parfois nécessaires (réouvertures, débroussaillages préalable ou non au pâturage) permettent de leur redonner une certaine diversité.

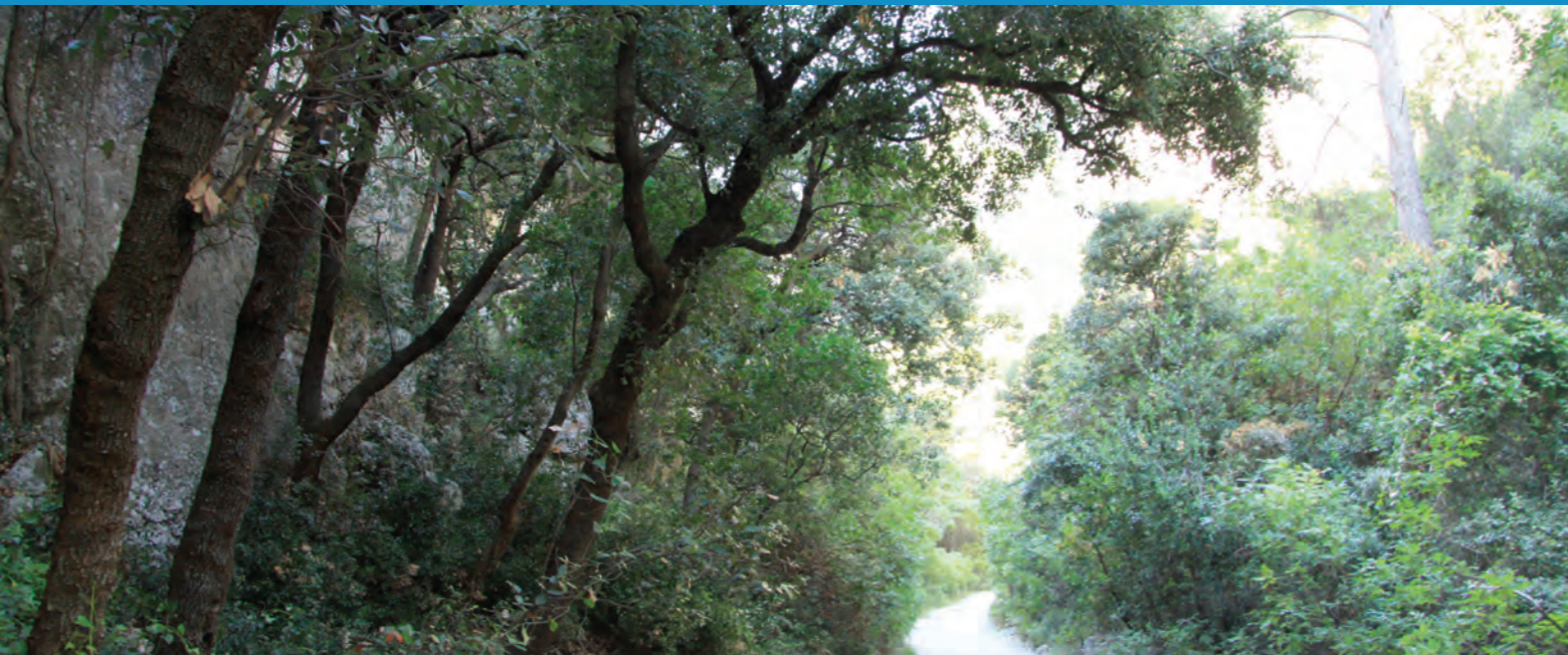
Cette question est à évoquer avec acuité dans le plan de Paysage pour croiser et optimiser l'expérience des gestionnaires.

source ONF.

Une mer de pins monospécifique

Une diversité très pauvre du sous bois

La gestion de la régénération du pins d'Alep, un enjeu prioritaire - un appauvrissement de la biodiversité - Massif de la Gardiole – photo coloco



Peuplement forestier de fond de vallon, une lentille dans le paysage - Vallon d'en vau – photo coloco



Dynamique naturelle

Boisement artificielle après le passage du feu

Peuplement forestier issue de plantations - un patrimoine arboré artificiel à prendre en compte – photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.5 L'avenir forestier en question

Les habitats forestiers : entre événement paysager et immersion dans la sylvie
La notion d'habitats forestiers au sens large dans le territoire du Parc des Calanques semble parfois anachronique, tant ces milieux semblent secondaires, dans les documents de communication sur les Calanques, où la roche, la mer et les grands espaces ouverts tiennent lieu de marqueurs majeurs d'identité. Parfois même, l'arbre « monument » est mis en exergue, mais rarement sa position sociale au sein d'un peuplement. Cela tient aussi à l'histoire des lieux, au fait que ce manteau boisé, largement issu d'une déprise pastorale à la fin du XIXème siècle, n'existait pas avec la même prégnance, et ne se retrouve donc pas dans la mémoire collective des lieux. Pourtant, l'histoire nous enseigne le rôle majeur que la forêt (peuplements bas associés à la garrigue) a pu jouer par le passé sur ce territoire, avec les activités de charbonnage, de gemmage et de fabrication de chaux, qui nécessitaient l'utilisation de grandes quantités de bois.

D'un point de vue écologique, les formations forestières mises en avant, notamment pour leur rareté se résument à des « lentilles » dans le paysage, concentrées en fond de vallon ou dans des situations spécifiques de soubassement de falaises et de relief, bénéficiant de conditions stationnelles plus favorables. C'est là que se retrouvent notamment les formations de chênaies relictuelles, majoritairement à chêne vert mais aussi à chêne pubescent. Selon leur situation (plus littorale, ou plus continentale), leur composition, en association avec de l'oléastre, du lentisque, de l'arbousier ou du laurier tin, elles présentent un enjeu écologique plus ou moins fort.

Ces formations sont dans une dynamique d'évolution très lente, parfois reléguées à des situations très ponctuelles et la principale menace qui pèse sur elles reste le passage de l'incendie. Leur intérêt réside surtout dans le fait qu'elles sont des reliques d'états de maturation forestière plus avancés, qui existent peu dans ce grand territoire.

Plus majoritairement, **la pinède à pin d'Alep constitue l'essentiel du manteau boisé présent sur le territoire**, avec une diversité liée à son âge et à sa composition (de la pinède claire sur sols pauvres à la pinède installée avec un sousétage feuillu notamment de laurietin, témoignant d'une richesse stationnelle établie).

La gestion des peuplements de pin d'Alep reste, en termes de paysage « naturel » du territoire du Parc national, un enjeu majeur. Ces espaces sont gérés, et les actions que mettent en oeuvre les forestiers aujourd'hui, orienteront de façon déterminante les paysages de demain qui pourront trouver une gestion intégrant le risque incendie.

Par ailleurs, le territoire contient aussi par secteurs des peuplements forestiers issus de plantations (pins pignons, cèdres de l'Atlas, Cyprès, pins Brutia, pins noirs...), d'une époque – notamment dans la première partie du XXème siècle- où des essais d'acclimations de végétaux était un acte prôné par l'Administration des Eaux et Forêts. Jusqu'aux derniers grands incendies des années 1980, il était aussi coutumier de planter après le sinistre dans une logique tant technique que psychologique de « réaction » de l'homme face aux grands aléas de la nature.

Ces formations forestières héritées, ne présentent pas d'enjeu écologique dans une logique de dynamique d'habitats naturels, mais elles s'imposent ou vont s'imposer dans les paysages de demain et leur gestion pose aussi question.

Dans certains vallons frais n'ayant pas subi d'incendies récents, des peuplements de chênes existent. Ils constituent alors des éléments particuliers tant d'un point de vue paysager que naturaliste et leur maintien est essentiel.

- **Accompagnement du renouvellement de ces espaces lorsque des peuplements arrivent à maturité**
- **Le traitement sylvicole des peuplements plus jeunes, qui peuvent recouvrir de vastes surfaces de territoire et constituer une « mer de pins », très homogène, tendant à atténuer la perception des reliefs et à limiter les mosaïques végétales si caractéristiques de ce territoire.**



Régénération des paysages pyrophytes de plus en plus difficile par la fréquence des feux – photo coloco



Pratique ancestrale. Une oliveraie, un coupe feux végétale - Auberge de Jeunesse de La Gardirole – photo coloco



Restauration des terrains incendiés Cassis-La Ciotat 2010 – fonds ONF

3. Les dynamiques à l'oeuvre ➔

3.6 La part du feu dans un Parc métropolitain

Le Parc national des Calanques cerclé par une urbanisation de plus d' un million d'habitants combiné à des paramètres climatiques et écologiques favorables aux incendies fait que les espaces naturels sont fortement exposés aux feux. Ce pyro-paysage anthropique associé aux dynamiques de gestion spontanées et à l'abandon progressif des usages pastoraux, crée des risques d'incendies majeurs.

Les dynamiques de gestion gagneraient à s'associer afin de trouver un consensus entre "nature protégée" et gestion du patrimoine végétal. Superposer plan de fauches des chasseurs pour maintenir les milieux ouverts, plan de débroussaillages de la DFCl, plan de gestion de l'ONF, Plan de Massif et activités pastorales en lisière de parc et espaces à vocations de réserves intégrales.

Comment dessiner un consensus entre acteurs en faveur des dynamiques naturelles à long terme?

Le feu est un élément naturel des écosystèmes méditerranéens mais la problématique de ces dernières années est la fréquence de ses passages qui fragilisent les écosystèmes et les dynamiques de régénération naturelle.

Le temps de retour moyen des incendies sur le territoire du Parc National des Calanques est très faible : certaines parties du territoire ont brûlé : 4 voire 5 fois (cas du massif de Saint-Cyr) au cours des 50 dernières années. On note un risque très important en périphérie de l'agglomération marseillaise, mais aussi autour de la commune de Cassis (feux se développant en direction de La Ciotat).

La dynamique des feux est très rapide notamment en lien à deux éléments : un fort Mistral et des végétations de garrigues qui lui permettent de se maintenir (forte inflammabilité et combustibilité combinées) en avançant très vite en couvert dégagé.

La grande majorité des feux ont lieu entre juin et septembre puisque 80% des feux recensés depuis les années 1960 ont eu lieu à cette période pour le massif. C'est aussi la période où la dangerosité est la plus élevée, avec un pic en août.

Ce qui est particulier à ce territoire par rapport à d'autres au niveau départemental ou régional, est le nombre toujours important de départs de feu constatés en moyenne, mais surtout leur forte et très rapide extension en termes de surface. C'est pourquoi, la stratégie de défense des forêts contre l'incendie doit prioritairement **se concentrer sur les franges sensibles pour favoriser l'intervention sur feux naissants.**

Il semble qu'aujourd'hui, contrairement au passé où la colline abritait encore des usages vivriers (cultures, pâturage) la part des grands feux soit plus prégnante de par la végétalisation des milieux, mais aussi de l'explosion des facteurs de risque en frange en lien à une population qui a explosé.

En termes d'incidences, la végétation présente dans le Parc national des Calanques peut se reconstituer après un incendie grâce au potentiel de régénération exceptionnel des espèces méditerranéennes, de pelouses, de garrigues et du pin d'Alep, notamment. Néanmoins, lorsque la fréquence des feux s'accroît (plus d'un tous les 15 ans), la végétation évolue, avec prédominance des

espèces pyrophytes inflammables et diminution de la diversité biologique, voire même un blocage des dynamiques naturelles, et donc un risque de banalisation des habitats et des paysages

- Une vision de nature confrontée aux réalités des risques incendies
- Risque de banalisation des paysages pyrorésistant par la fréquence des feux
- Adopter une vision partagée sur la "part du feu"
- Une co-gestion entre acteurs à valoriser (chasseurs, DFCl, ONF, PNCaI)
- Un projet agro-sylvo-pastoral consacré à l'expérimentation et à l'enseignement



Une gestion salvatrice des dynamiques végétales à l'oeuvre en lisière urbaine – photo coloco



Un coeur de parc pittoresque, des dynamiques végétales forestière – photo coloco



Un littoral aux dynamiques végétales spécifiques – photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.8 Des décisions à orienter

La prise de position du "Laisser faire" ou de l'intervention à l'échelle d'un Parc national

Des gestions en attente à l'échelle du Parc national

Le Parc national est actuellement divisée en différentes propriétés, traitées de manière assez individuelle par chacun des gestionnaires, en attente d'orientations de gestion plus globales.

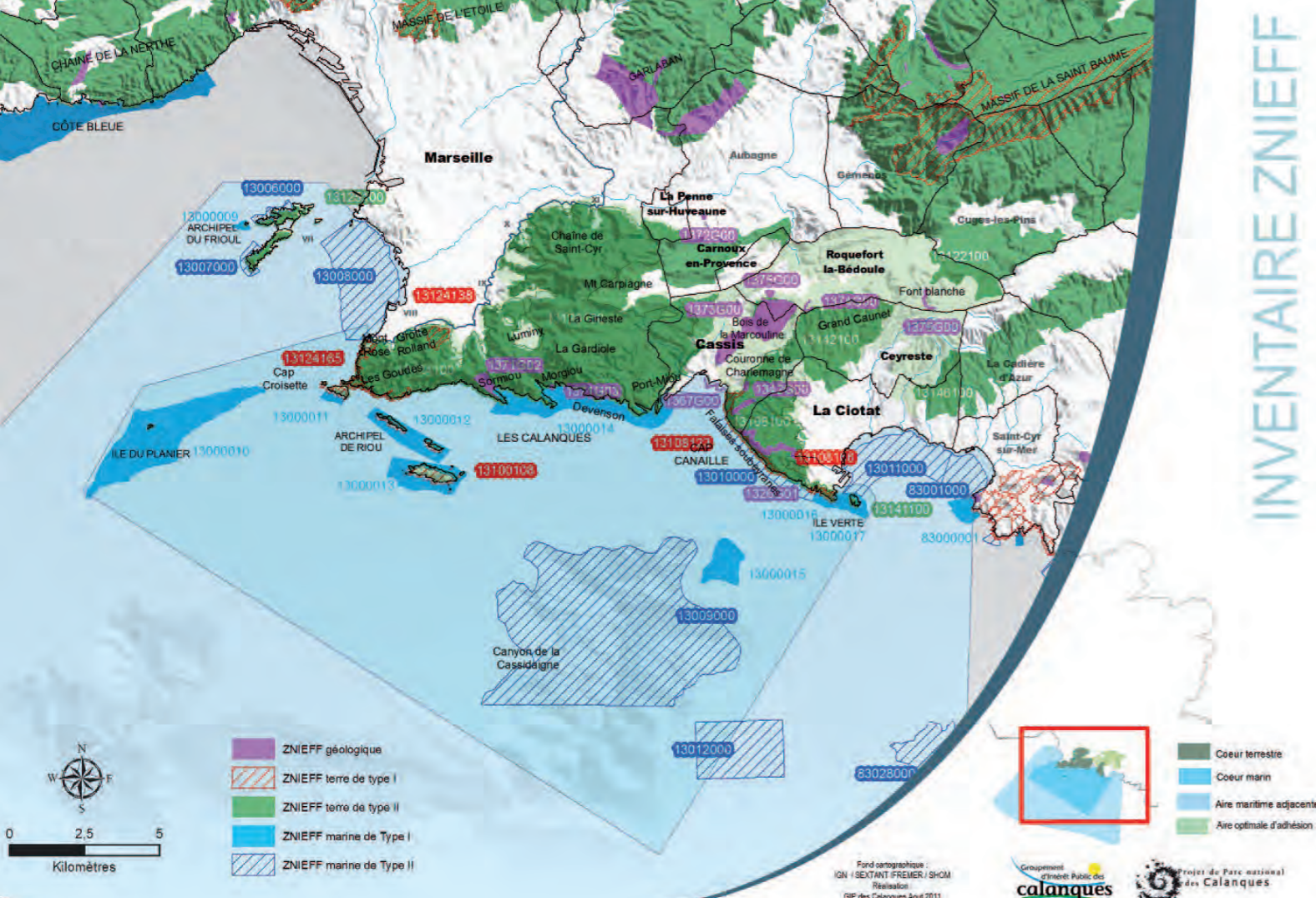
Dans trois domaines spécifiques, le Parc est légitime et attendu sur le portage d'orientations de gestion :

- Sur l'animation Natura 2000 (habitats et espèces du territoire), où le Parc est l'animateur logique, pouvant seul apporter une mise en cohérence des actions à mener, dans une logique de garantie de l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces en place,
- Sur la gestion du risque incendie où le plan de massif Calanques (document d'orientation et d'action en faveur de la défense des forêts contre l'incendie) n'a pas véritablement été mis en oeuvre en l'absence d'un porteur de projet cohérent sur ce territoire.
- Sur la mise en oeuvre d'un schéma d'accueil en faveur du public et sur une signalétique associée, commune, apportant une unité d'intervention à l'échelle du territoire.

Cela souligne que les partis pris de gestion et d'aménagement en place ne sont pas forcément en accord avec la grille de lecture paysagère du territoire. Sur les franges urbaines, la gestion s'est généralement limitée aux aspects réglementaires de DFCI, sauf aux lieux identifiés comme portes d'entrées dans le massif, où des aménagements d'accueil ont pu être mis en place, de façon graduée selon les contextes. Dans le massif, la gestion demeure variable selon les propriétaires et gestionnaires, les abords des pistes de DFCI sont généralement entretenues, des interventions forestières ont lieu ponctuellement, les sentiers sont balisés régulièrement, mais sans logique d'ensemble, ni visibilité à l'échelle du territoire entier.

Sur la frange littorale, la gestion consiste majoritairement à des interventions en lien à l'accueil du public, les enjeux étant principalement de limiter les impacts de la forte fréquentation afin de limiter les dégradations sur l'espace naturel et en particulier sur les milieux fragiles comme les éboulis ou les falaises, abondants sur cette frange.

Les propriétés foncières, au sein du parc national, ne sont pas découpées en lien aux unités écopaysagères qu'on y trouve.



3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.9 Analyser la gestion par structures paysagères

Une typologie de gestion par structure paysagère
 Il est important de rappeler que le cœur de parc en terre est constitué par trois structures paysagères majeures à partir desquelles doivent découler des typologies de gestion en fonction des singularités. Ces structures caractéristiques sont les suivantes :

- La lisière urbaine
- Le massif
- La frange littorale

La gestion doit oeuvrer dans le renforcement des dynamiques végétales spécifiques à partir desquelles les questions réglementaires se posent.

Interface entre la ville et le massif, **la lisière urbaine** se compose d'une flore caractérisée par l'influence de l'homme. Cette lisière ressemble à un jardin linéaire composée d'une somme de typologies végétales. Protégé des feux de forêt, des peuplements forestier introuvables dans le cœur de parc. La spécificité du Parc national urbain tient avant tout dans la transition entre le paysage horticole et naturel. De ce fait, la gestion doit prendre en compte la spécificité morphologique et botanique formant sa singularité.

ainsi l'isolement du littoral. Cette végétation présente des enjeux et des traitements différenciés de celle du littoral avec une forte sensibilité aux fréquents incendies.

La frange littorale concentre la biodiversité la plus remarquable tant en termes de présence d'espèces que d'association d'espèces, depuis le bord de mer jusqu'aux sommets des falaises littorales. Sur cette bande de quelques centaines de mètres, la particularité du milieu tient aux influences de la salinité et du vent formant des habitats rares à l'échelle de la méditerranée.

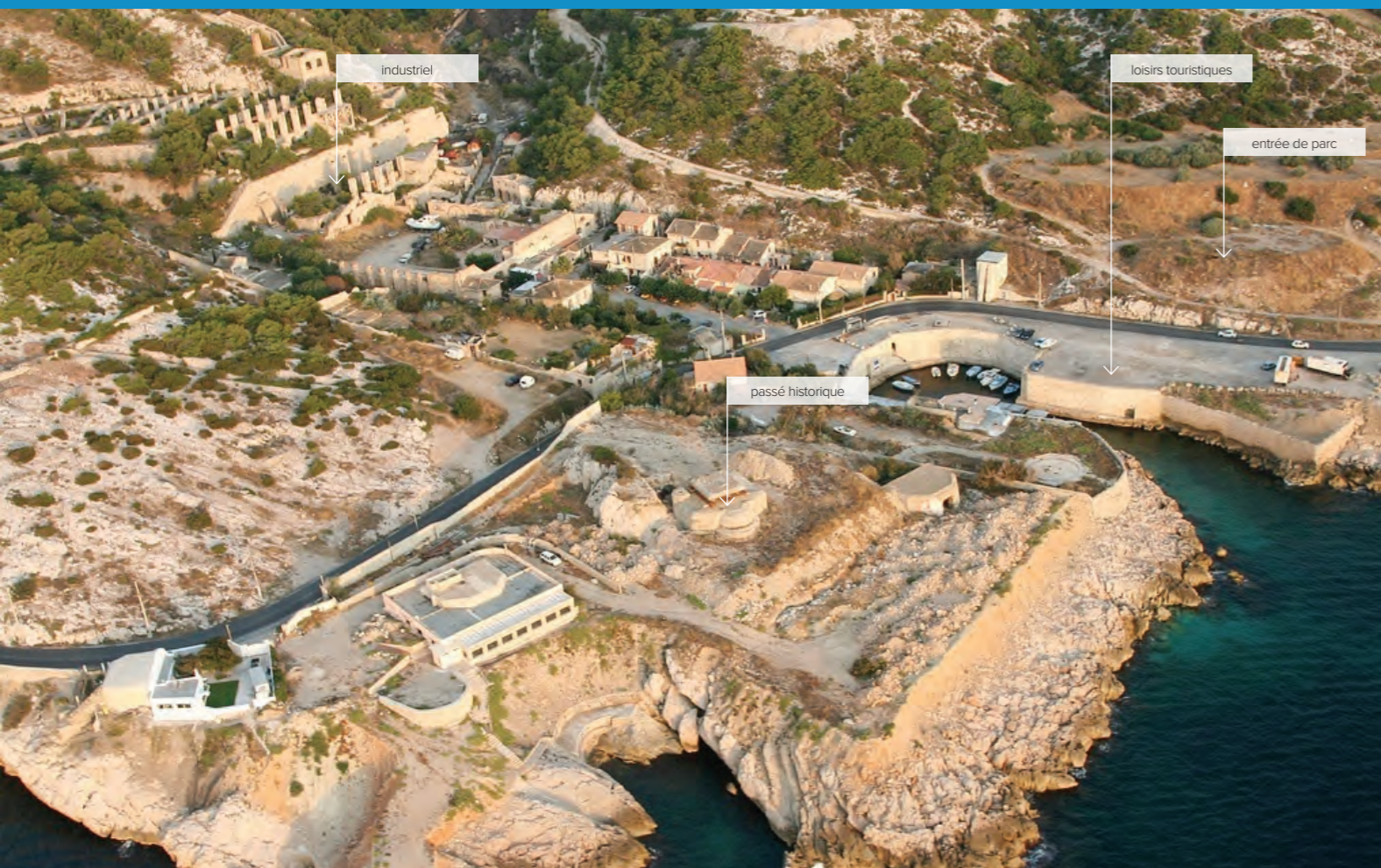
«L'intérêt exceptionnel du patrimoine naturel terrestre est largement reconnu par la France (nombreuses ZNIEFF) et l'Europe (plusieurs sites Natura 2000). En effet, les conditions de vie relativement difficiles ont entraîné une réelle adaptation des espèces aux milieux, résultant en un fort taux d'endémisme, notamment sur les îles. Le territoire est une référence pour les milieux méditerranéens, présentant tous les habitats depuis le littoral jusqu'aux pelouses de crêtes. Les 30 habitats remarquables sont d'intérêt communautaire et abritent 138 espèces animales et végétales protégées au niveau national ou régional dont 44 sont reconnues d'intérêt communautaire.»
 Parc national des Calanques - volume 1

Le massif forestier quant à lui répond à des logiques à la fois de gestion sylvicole méditerranéenne et de gestion propre aux caractères d'un Parc national. Ce massif est le trait d'union fondamental des flux d'espèces entre les habitats littoraux et les habitats continentaux évitant

- Renforcer la gestion spécifique aux structures paysagères ?
- Considérer la lisière urbaine comme un parc métropolitain méditerranéen sujet à l'expérimentation ?



Les goudes et la côte - photo Christophe Ben



Vue des goudes - photo Guy Quéral

3. Les dynamiques à l'oeuvre



Des actions conjointes entre gestionnaires à mettre en place. Aujourd'hui la plupart des propriétaires tentent d'assurer la gestion des espaces dont ils ont la charge. Cependant, les moyens financiers ou techniques manquent parfois et des actions conjointes, en cohérence d'ensemble, comprenant à la fois des itinéraires techniques et financiers seraient souhaitables.

Ainsi, pour l'accueil du public, une harmonisation des signalétiques autour et intra-massif constitue une réelle attente, tant des gestionnaires que des publics. Enfin, **l'impact dû au piétinement et à la surfréquentation sur les espaces naturels est géré de manière disparate, des solutions homogènes dans l'espace et le temps sont nécessaires.**

Aujourd'hui les travaux en lien à la DFCI sont parmi ceux qui modèlent en partie le paysage (au-delà de l'incendie lui-même) du massif et de sa frange urbaine. L'enjeu est à la fois d'avoir une réflexion sur les actions mises en oeuvre afin d'adopter les mêmes lignes de conduite mais aussi de pouvoir associer ces travaux à d'autres enjeux, comme la biodiversité et le paysage dans une logique de gestion intégrée jouant sur l'ensemble des enjeux en place. Des degrés de protection, de gestion et de naturalité à hiérarchiser.

Le périmètre du Parc national des Calanques est également concerné par un site classé et par un site Natura 2000. Ces périmètres sont assez similaires à ceux du Parc, aussi les enjeux paysagers et naturalistes, d'un point de vue réglementaire, sont homogènes sur l'ensemble de la zone. Cependant, les milieux et les espèces sont très variables et n'ont pas les mêmes degrés d'enjeu sur l'ensemble du massif, en terme de représentativité, d'exceptionnalité et de patrimonialité. Les habitats naturels remarquables les plus représentés sont les milieux ouverts, d'éboulis ou de falaises. Ils abritent souvent une flore et une faune très particulière avec quelques espèces protégées comme la Sabline de Provence. Cependant, s'ils restent sensibles, ils ne sont pas forcément rares à l'échelle du massif. Ils ne doivent pas non plus occulter, certains habitats, moins concernés par des espèces protégées (au sens

des listes d'espèces réglementaires), parce qu'en évolution dynamique, mais tout aussi importants à l'échelle du massif. C'est par exemple le cas de zones de dunes acides, très rares à l'échelle du massif, mais aussi le cas des peuplements forestiers et boisements, qui sont sur une échelle de patrimonialité moins forte, mais qui représentent un potentiel écologique fort tant dans les mosaïques qu'ils créent que dans le potentiel écologique qu'ils portent intrinsèquement s'ils atteignent dans quelques décennies leurs stades de maturité. Certains milieux remarquables, moins représentés sont également moins menacés, c'est par exemple le cas des pinèdes climaciques de bord de mer.

Les mosaïques d'habitats représentent souvent les milieux les plus riches, à la fois en termes de biodiversité et de paysages. Ce sont ces mosaïques qui sont à privilégier lorsque cela est possible dans l'esprit d'une gestion durable du territoire. Aujourd'hui certaines zones sont concernées par de grandes étendues mono-spécifiques, il s'agit des jeunes pinèdes à Pins d'Alep ou des garrigues à chênes kermès par exemple.

Dans ces milieux pionniers, souvent résultant du passage des incendies, on peut parler de « pyro-paysages ». Leur enjeu écologique actuel peut être considéré comme faible, cependant, la gestion et l'accompagnement de leurs dynamiques naturelles sont importants et permettront d'enrichir les milieux à venir, en créant des espaces plus ou moins ouverts où une diversité pourra s'installer. Les forêts de pins, généralement bien représentées sur le massif, portent généralement peu d'enjeux écologiques en lien à leur « jeunesse ». En effet, la qualité écologique de ces formations croît avec leur maturité, en accueillant dans leurs stades âgés les cortèges très rares d'espèces saproxyliques. Elles

peuvent permettre à terme l'installation d'autres végétaux par le bénéfice qu'ils offrent en procurant un couvert boisé où le micro-climat en place, favorise par exemple la venue du chêne et de feuillus divers sur les meilleures stations.

De plus, en termes de paysages, elles apportent des ambiances riches et uniques à l'échelle du Parc.



Gestion des pistes DFCI - Un travail manuel précis des jardiniers du feu – photo coloco



Fauche pour le maintien de la faune sauvage, une pratique ancestrale des chasseurs – photo coloco



Régénération des sous bois , une gestion à la fois écologique et esthétique – photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre



Depuis la création du Parc, l'ensemble des acteurs gestionnaires sont sensibles aux objectifs du parc mais demandent le cap à suivre pour pouvoir agir de manière réfléchie avec une logique globale. L'ensemble des gestionnaires travaillent encore trop souvent de leur côté alors qu'une gestion mise en commun pourrait répondre et faciliter les objectifs de nature et de protection de chacun.

Dépressage, coupe forestière, fauche pour les oiseaux nicheurs, débroussaillages des bords de pistes, fabriquent sur le terrain un paysage jardiné.

Les dynamiques de gestion des différents acteurs sont acceptées par le parc dans la mesure où elles ne nuisent pas au site.

Par contre, le manque de complicité entre acteurs et une vision claire du cap à suivre engendrent sur le terrain une logique au coup par coup.

Une vision à long terme sur l'ensemble du massif doit constituer le cap à suivre pour les prochaines décennies.

Dans un Parc il est essentiel de faire rentrer en dialogue les acteurs de terrain pour un objectif commun sans s'arrêter aux limites administratives qui ne correspondent pas à des logiques paysagères mais à des contextes fonciers.

Il est primordial d'établir des avancées réglementaires sur l'entretien et l'aménagement afin d'établir des logiques entre arrêté réglementaire et réalité de terrain.

La DFCI et les OLD dictent la gestion et les dynamiques paysagères des chemins. Les chasseurs pratiquent une gestion pour favoriser le maintien de certaines espèces.

L'ensemble de ces pratiques, associées, valoriserait la notion de Parc national métropolitain.

L'enjeu majeur est d'établir un **plan de gestion à long terme** partagé avec l'ensemble des acteurs établissant un programme d'action de deux types :

- **Les paysages à vocation de nature intégrale où la gestion est proscrite et les usages fortement réglementés.**
- **Les paysages jardinées représentent les paysages où l'homme et la nature cohabitent.**

- **Écrire le cap à suivre**
- **Mettre en place les conditions de l'expérience**
- **Allier protections écologiques et dynamiques de gestion**
- **Associer les pratiques de gestion entre acteurs et fabriquer un plan de gestion commun**



Des actions d'aménagement peu suivies dans le temps – Photo coloco



Une carte IGN indispensable, réservée à un public de randonneurs et détaché de la logique globale de signalétique – Photo coloco



Des aménagements astucieux pour pallier à la surfréquentation – Photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.10 Parcours et fréquentation

Il ne s'agit pas d'être exhaustif sur un plan de parcours de l'ensemble du massif avec les temps de parcours, distances, dénivelés, typologies végétales traversées mais de montrer une stratégie globale. Mettre en place une hiérarchisation et une organisation du système viaire du parc existant. Cette hiérarchie à l'échelle du parc prend en compte les structures paysagères majeures du parc, les typologies d'itinéraires en fonction des densités de fréquentation. Il existe une somme d'entrées qui ne sont pas révélées en tant que telles aux visiteurs et correspondant à des typologies d'usages distinctes.

Accès du Parc et perméabilité.

Les entrées du Parc national des Calanques, bien qu'assez facilement identifiées sont aujourd'hui dépourvues de caractéristiques communes et parfois d'aménagements adaptés. Certaines entrées possèdent des routes d'accès pénétrant assez loin en avant dans le massif : Calelongue, Sormiou, Port Miou, Morgiou et La Gardiole. Aujourd'hui, les problématiques de dimensionnement des routes mais aussi des parkings sont prégnantes. D'autres entrées ne possèdent pas les mêmes problématiques d'accès, c'est le cas de Luminy et de Cassis, qui sont mieux desservis, cependant les problématiques de stationnement mais aussi de signalisation sont bien présentes.

L'accès aux falaises Soubeyranes se fait par la route des crêtes, les problématiques de stationnement existent également et s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une porte mais d'un accès transverse, les enjeux y sont similaires. Les signalétiques sont également assez disparates et des panneaux indiquant l'entrée dans le Parc National et les réglementations en vigueur seraient souhaitables.

Dominance de la carte IGN

Aujourd'hui la carte IGN au 1/25000ème fait foi sur l'ensemble des sentiers et boucles proposés sur le territoire du Parc national. Sans cette carte, il est généralement assez compliqué de connaître les temps de parcours et les boucles suivies. Si les sentiers sont généralement bien balisés, des panneaux indiquant les temps de parcours et les destinations suivies font cruellement défaut sur

l'ensemble du Parc. Il serait aussi opportun de préciser les types de paysages et d'ambiances offerts en fonction des boucles ou des parcours avec des hiérarchies allant de la promenade familiale à l'itinéraire sportif. L'un des enjeux aujourd'hui est d'adopter une signalétique unique et homogène sur le territoire du Parc qui permette au promeneur, au randonneur, au VTTiste de savoir où il s'engage, son temps de parcours et ses obligations par rapport au respect du territoire dans lequel il s'immerge. Si les premiers points relèvent simplement d'un signalétique réfléchi et efficiente sur le massif, le dernier peut passer par plusieurs médias à envisager, depuis des panneaux d'information sur place à une application multimédia en passant par un livret guide proposés en office du tourisme et présentant les différentes « offres » possible avec un bref descriptif des paysages et ambiances rencontrés.

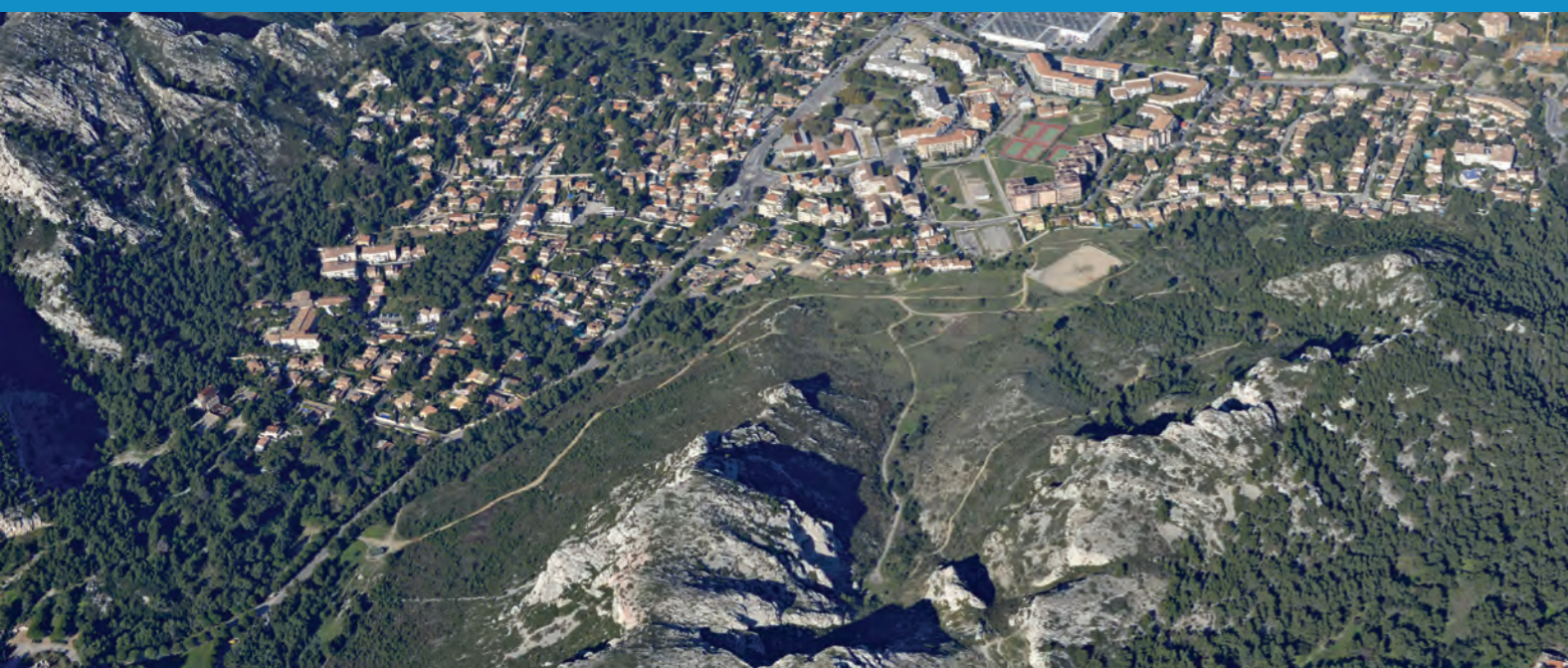
Aménager pour accompagner plutôt que pour restreindre

Plusieurs espaces du Parc National sont fortement marqués par la fréquentation du massif. Différentes mesures ont pu être adoptées sur le périmètre, depuis les « casses-pattes » à l'entrée des sentiers jusqu'à l'effacement des parcours sur les éboulis, des mesures des plus visibles au plus discrètes sont proposées. Selon le type et l'importance de la fréquentation, chaque mesure peut être justifiée. Il importe aujourd'hui d'apporter une réflexion sur l'ensemble du Parc pour que les mesures mises en place permettent au promeneur

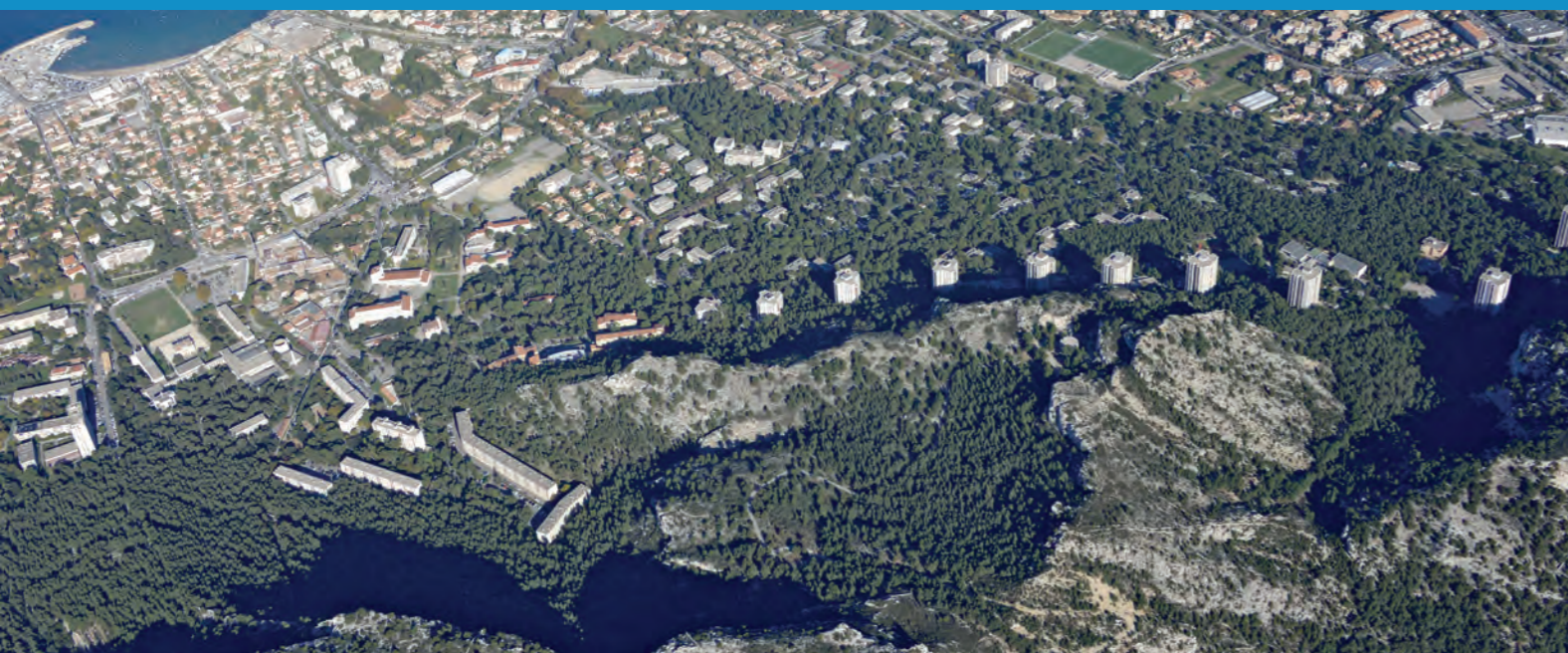
de connaître son environnement, le cheminement adopté et de le respecter en connaissance de cause. Pour ce faire, un bon balisage sur des cheminements pratiques, couplé avec une information adéquate chaque fois que nécessaire permet un accompagnement du visiteur. Lorsque cela est fait de manière réfléchi, les restrictions sont moins visibles et généralement plus respectées.



Une ville à distance du cœur de parc - photo @P.BLOT



La ville et le parc, des lières qui s'influencent, La Cayolle - photo @P.BLOT



Une zone de contact ville-nature, le parc dans la ville, Roy d'Espagne – photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.11 Les interfaces entre espaces urbains et naturels

Cette question des typologies de nature nous apparaît comme une question essentielle. Elle n'implique pas obligatoirement une progressivité, mais nécessite à une réflexion spécifique, circonstanciée, prenant en compte le type de 'ville' qui constitue la limite urbaine du Parc.

Une des questions essentielles qui est soulevée par l'étude de la relation ville-nature est celle des échelles avec lesquelles nous abordons cette relation; chacun des deux ensembles doit être lu à partir du terrain afin d'en avoir une perception fine.

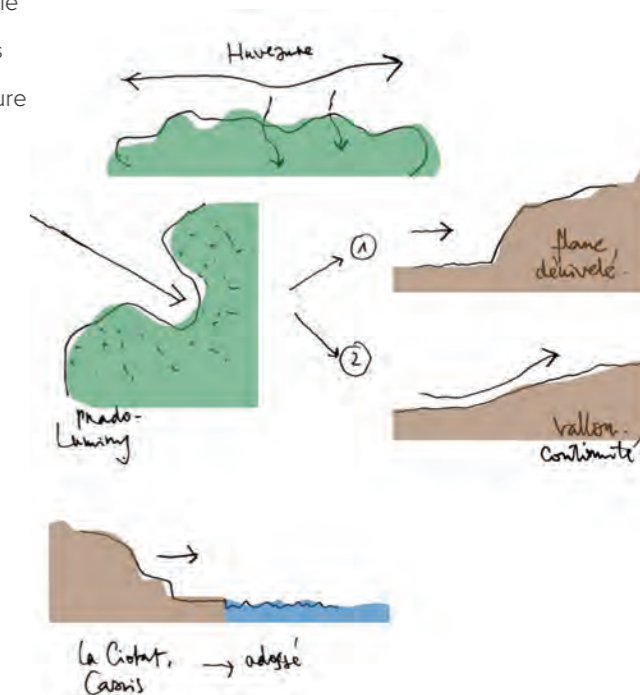
Bien que les agglomérations soient fortement imbriquées dans les espaces naturels, elles peuvent totalement disparaître au détour d'un chemin. Quelques minutes suffisent parfois depuis la ville pour se retrouver en des territoires apparemment vierge de toute activité humaine. Malgré cette nature de proximité, la confrontation ville / parc est souvent frontale. Ce "mi-lieux" demande une attention particulière. Cette étroitesse de la lisière entre ville et nature dessine l'enclos à jardiner entre ville construite et nature mystifiée à partir de laquelle l'homme prolonge son habitat.

Des territoires spécifiques ont été identifiés comme les lieux où se pose cette question précise et complexe de l'interface ville nature, caractérisant clairement la dimension multi-échelles de cette thématique. En effet, celle-ci renvoie tant aux ensembles territoriaux et géographiques du Parc national des Calanques et des espaces urbains, qu'aux lieux précis de rencontre et de porosité entre ces deux grands ensembles,

belvédères, routes, chemins, grands ensembles... La nature de cette limite est parfois brutale, correspondant à une ligne sur un plan de zonage, départageant des tissus urbains plus ou moins denses et une nature 'brute', non aménagée, mais qui subit les influences, non maîtrisées de la ville. Dans les usages et pratiques quotidiennes, cette ligne de partage n'est pas si nette, et une réflexion sur la nature ou les caractéristiques de cette interface, sur son épaisseur, sur son niveau 'd'urbanité', nous semble être une ligne de réflexion intéressante dans le cadre de cette étude.

Beaucoup de villes ont abordé cette question, les travaux de Le Forestier et d'Alphand ou encore d'Olmsted dans le passé l'ont surtout abordée à travers le sujet de la nature dans la ville, avec souvent différents degrés de nature 'sauvage', 'naturelle' à une nature plus 'urbaine'.

Il nous semble essentiel de dépasser une focalisation sur la limite elle-même, pour se pencher sur un territoire plus large, une sorte de bande qui s'étend dans la profondeur des tissus urbains et des milieux naturels qui constituent cette limite. Il faut pour cela comprendre les caractéristiques de chacun d'entre eux.



- Révéler et hiérarchiser la zone de contact
- Considérer la limite comme une lisière poreuse
- Travail sur les épaisseurs



3. Les dynamiques à l'oeuvre



Frange urbaine Cassis

Les franges urbaines de Cassis et de La Ciotat possèdent des caractéristiques très distinctes de celles de la commune de Marseille. Les deux villes ont en commun d'être 'adossées' aux reliefs et tournées vers la mer, leurs ports respectifs étant en quelques sortes, leur centre de gravité, mais aussi leur origine, comme en atteste la vue ancienne ci-dessous (1936). On mesure aussi à cette image combien la ville s'est étendue sur les pentes autour du port.

Les franges urbaines de Cassis sont à l'Est et à l'Ouest définies très fortement par la géographie qui fixe des limites très claires et brutales : le Cap Canaille évidemment, mais aussi la calanque de Port-Miou, et dans son prolongement, le Vallat des Brayes. La ville s'est ainsi développée sur la pointe qui aboutit au Cap Cable, de façon linéaire et en très grande partie orientée vers le port et le Cap Canaille,

seules la crête et la limite de l'urbanisation ouvrent des vues vers le territoire du Parc national des Calanques situé à l'Ouest.

Toutefois, trois secteurs urbains ont franchi cette limite géographique: les Terrasses, Les Gorguettes et le Mussuguet, même si ceux-ci se trouvent plus au Nord, en discontinuité avec le tissu urbain existant de Cassis. L'impact sur le paysage du lotissement 'Les Terrasses' est d'ailleurs très fort, perché sur la colline et bordant la route de la Gineste.

La frange urbaine Nord et Est de Cassis est plus diffuse, car en partie située dans un vallon agricole. La présence de cette activité marque le paysage, et la géographie plus douce génère des limites plus diffuses entre urbanisation et espaces agricoles et naturels. Cette frange se caractérise par un entrelacement plus complexe entre paysages agricoles,

Frange urbaine de La Ciotat

La Ciotat possède une organisation urbaine proche de celle de Cassis, organisée autour du port, la ville est orientée vers la baie (à l'Est). La frange urbaine y est cependant différente car la géographie moins brutale. La ville tend à s'étendre vers l'Ouest sur les pentes. La limite entre espaces urbain et naturel est très nette, à l'image d'un zonage PLU. L'espace urbain se compose de tissus urbains de lotissements de maisons individuelles, ainsi que quelques ensembles de barres et de tours, issus de l'urbanisme moderne.

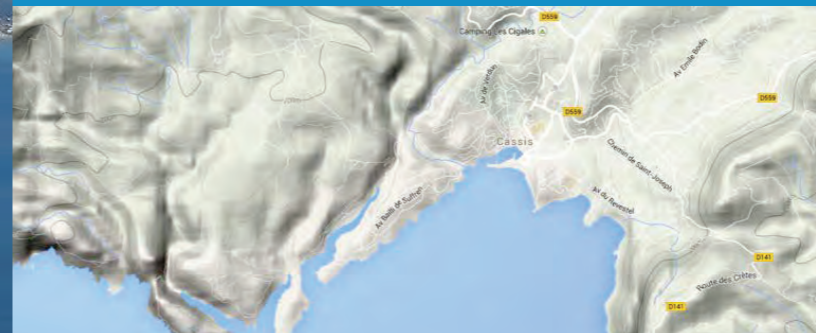
Impact de l'urbanisation de Cassis dans un territoire marqué par une topographie omniprésente - photo Mathieu Colin



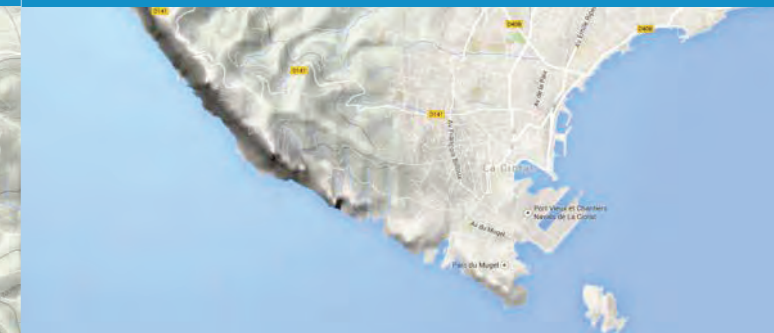
CASSIS, vue du Port vers l'Ouest (1900) / www.cassis-forum.com



LA CIOTAT, carte ancienne, le nouveau port (source: Google)



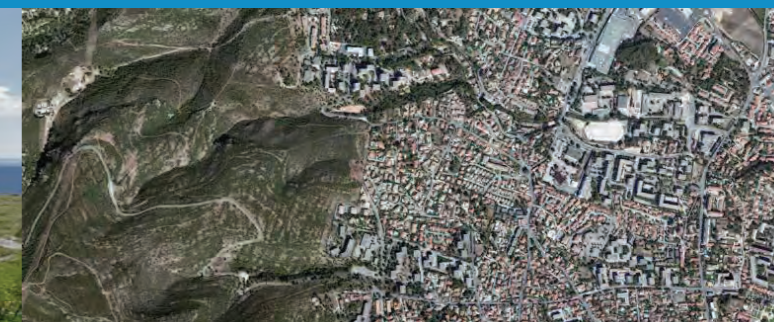
CASSIS, carte relief (source: Google MAPS)



LA CIOTAT, carte relief (source: Google MAPS)



110 Arrivée à Cassis depuis la route de la Gineste, à droite Les Terrasses (Google Street View)



LIAlle Cs IC0ITeAmTc, nvtu re O afflicieen Nnsat lo(snoau) rdcees: BFOINeGts



Route de la Gineste, arrivée vers Marseille (photo S.BOSC)



Vaufrèges depuis la route de la Gineste - photo S bosc

3. Les dynamiques à l'oeuvre



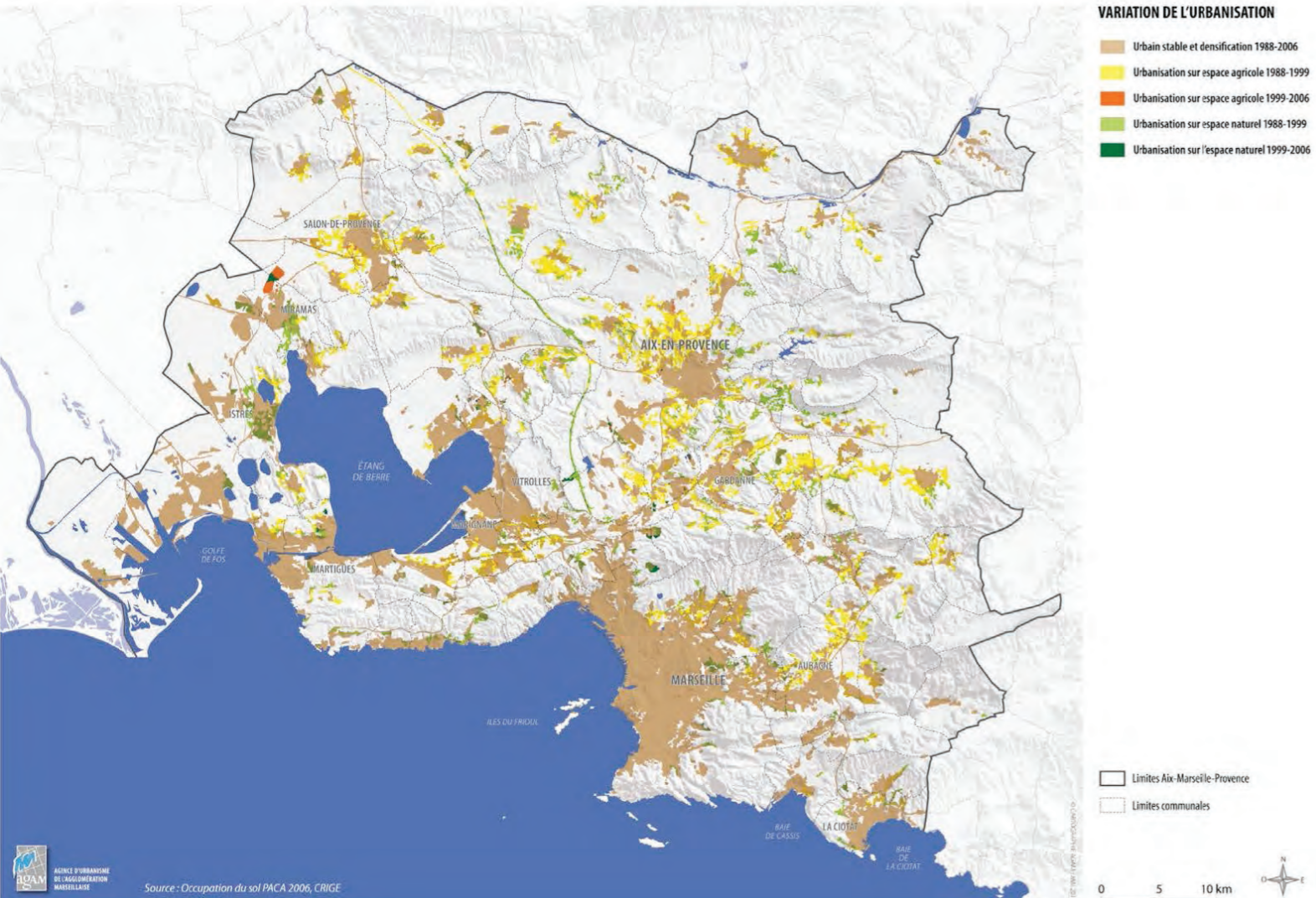
Frange urbaine, limites et épaisseurs

Dans le cadre du Plan Paysage, la question de la frange urbaine renvoie à la limite entre espaces urbains et naturels. L'analyse menée sur les différentes situations, à Marseille, Cassis, et La Ciotat, met en évidence que cette limite peut être plus ou moins claire ou plus ou moins diffuse selon la trame urbaine ou la géographie, les deux étant étroitement liés. En termes de paysages, nous avons vu que cette interface pouvait être lue dans les deux sens: comme offrant un cadre géographique à la ville, un panorama, mais cette limite se révèle être aussi un belvédère qui met en scène la ville dans son site géographique, site particulièrement impressionnant, fort dans le cas du territoire des Calanques.

'The view from the Road'
Il s'agit ici d'une approche statique du paysage, vu depuis la ville / vu depuis les crêtes ou belvédères. Dans le cadre du Parc des Calanques, une autre lecture de ce

paysage de l'interface est possible, plus dynamique, faisant ressortir les séquences d'entrée et de sortie entre milieux urbain et naturel, les séquences de passage. La route de la Gineste entre Marseille et Cassis, et la route des Crêtes entre Cassis et La Ciotat, constituent chacune des expériences fortes de ces séquences de passage, de traversées de ces franges urbaines.





Une urbanisation qui a gagné les versants du massif entre 1988 et 2008 – Source ; Atlas Métropolitain



3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.12 Planification et évolution des franges urbaines

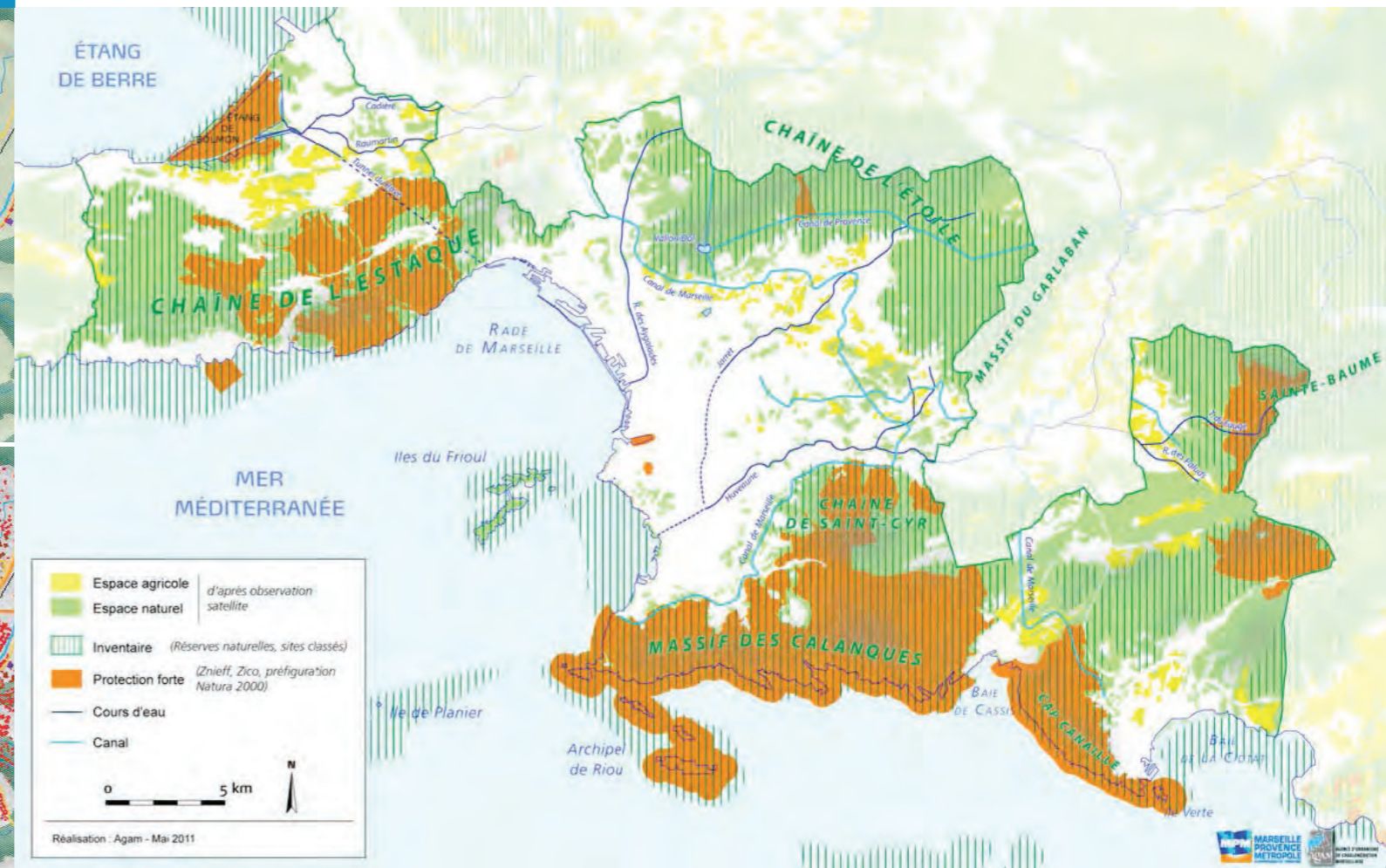
La problématique actuelle de la frange urbaine du Parc des Calanques n'est pas à proprement parler celle de l'extension urbaine, ou de la maîtrise de cette extension. En effet, la limite est à travers les Plans Locaux d'Urbanisme, relativement stabilisée, même si certains lieux spécifiques font encore l'objet de pressions urbaines intenses, notamment à proximité du littoral. Ce sont sur ses zones que la pression devient la plus forte et qu'il faut porter une attention.

Une trame bâtit entre aire d'adhésion et coeur de parc

Cela n'a pas toujours été le cas comme le montrent avec clarté les cartographies du développement urbain dans la vallée de l'Huveaune présentées cidessous. Au cours du siècle passé, le développement urbain a progressivement gagné les versants des massifs qui composent cette limite; Marseilleveyre et SaintCyr pour la commune de Marseille.

«La démographie des communes à proximité du parc national est globalement à la hausse, la communauté urbaine MPM notamment est redevenue un territoire attractif auquel ses espaces naturels y contribuent. La recherche de foncier se fait principalement par densification des villes mais les espaces agricoles et naturels non strictement protégés restent sous pression urbaine. PACA est la première région touristique de France, sa notoriété et l'amélioration des facilités d'accès (TGV, avion, automobile, paquebot...) entraînent une fréquentation en hausse depuis plusieurs années.»

Charte du Parc national des Calanques - Volume 1





Contraste des formes urbaines et perméabilité, Saint-Loup, la Valbarelle, Marseille – Source ; @ P.BLOT photographe, 2014



La Rouvière (quartier Redon, La Panouse), 1971 – Source ; google maps



Traverse et tissu pavillonnaire ancien / quartier de Saint-Marcel. Vue vers le massif de l'Étoile. – Source ; Stéphane Bosc

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.12 Des séquences singulières à assembler

Les formes urbaines dans les franges urbaines

La nature des formes urbaines qui constituent la limite définit très fortement la relation entre ville et nature. Il existe un contraste très fort entre les grands ensembles, où les espaces extérieurs sont très ouverts et fluides, en contact facile avec l'espace naturel, et les tissus pavillonnaires du début du siècle ou récents, plus resserrés et fermés, où cette relation au support géographique est nettement moins lisible. Certaines situations urbaines au sein de la ville de Marseille sont assez spectaculaires dans la relation entre forme architecturale et topographie.

Ce contraste entre les deux formes de tissus urbains conditionne très clairement une plus ou moins grande perméabilité entre les deux milieux, ville et Parc des Calanques. Dans les deux cas, la nature est présente dans le tissu urbain: de façon privée pour les tissus pavillonnaires et dispersée (à travers les jardins) ou de façon publique et ouverte, continue et homogène pour les formes modernes, bien que les espaces ouverts au sein des grands ensembles ne soient pas tous 'naturels'... Cette épaisseur de la limite constitue un aspect intéressant et qualitatif pour les tissus urbains qui composent l'interface. Dans le cadre d'une étude précédente sur les noyaux villageois anciens (notamment celui de Saint-Marcel), nous avons ainsi proposé que le PLU préserve cette qualité en maîtrisant mieux, voire limitant fortement la densification dans ces secteurs.

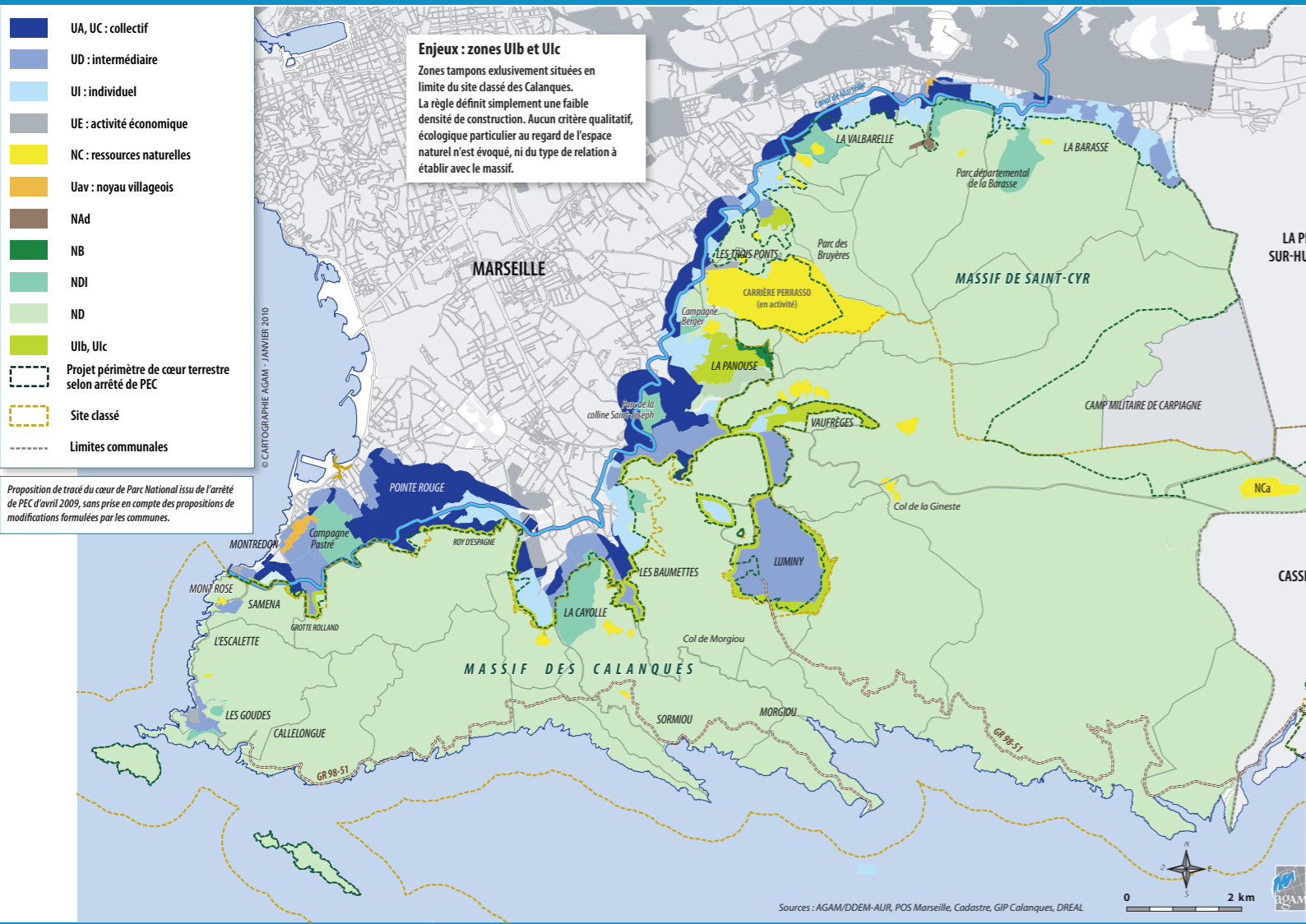
Du point de vue du paysage urbain, les formes modernes des grands ensembles se détachent clairement et ont une présence parfois radicale par rapport au support géographique. Bien que peu aménagés, ces ensembles possèdent généralement de grandes surfaces d'espaces libres ouverts, dont beaucoup sont en contact ou en continuité avec les espaces naturels du Parc des Calanques. Le passage entre ville et nature est ici direct, parfois brutal. Ces emprises importantes, publiques ou collectives, représentent des opportunités en termes de projets d'espaces publics en relation avec le Parc des Calanques. Au delà de la dimension 'Parc', il s'agit d'enjeux forts de renouvellement urbain pour ces quartiers.

Les tissus pavillonnaires couvrent diverses périodes, depuis le début du 20^e siècle (les années 20 notamment, en relation avec l'activité industrielle dans la vallée de l'Huveaune ou dans une logique de loisirs de type cabanon), jusqu'à aujourd'hui où la construction de maisons individuelles et parfois de lotissements reste relativement forte. Ces constructions s'implantent dans un réseau de rues et de chemins très ancien, qui met en relation le fond de vallée avec les différents massifs. Les traverses constituent la base de ce système, elles possèdent une grande qualité de paysage, parfois malmenée aujourd'hui, notamment par les constructions récentes de maisons individuelles.

L'urbanisation, lorsqu'elle s'est faite sous la forme d'opérations homogènes (grands ensembles modernes ou lotissements de maisons individuelles), a eu tendance à effacer les traces du territoire, traces principalement représentées par les traverses qui mettaient en relation la plaine ou la vallée avec les collines. A l'inverse, quand les constructions individuelles se sont progressivement implantées au sein de ce réseau de chemins et de traverses, les utilisant comme support du développement, le bouleversement a été moindre et la continuité entre ville et nature est alors plus facile.

épaisseur des franges

Épaisseur des franges urbaines – Source; PLU de MARseille



3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.13 Des continuités structurantes à affirmer

Les franges urbaines au PLU de Marseille

Au sein du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marseille, une Orientation d'Aménagement porte spécifiquement sur les franges urbaines, qui sont définies comme une "limite de la ville constituée": La frange est une limite imprécise entre deux états; ces franges assurent une transition à réussir entre la ville et la nature. Les franges urbaines ont donc des caractéristiques qui relèvent de la géographie physique (topographie, boisements, risques, paysages) et/ ou de géographie humaine (formes urbaines, équipements voiries et réseaux).

3% de l'objectif de production de logements du PADD. Il s'agit donc d'espaces dont la vocation «stratégique» est plus d'assurer la qualité de la vie des Marseillais et à la préservation des espaces naturels que de concourir aux objectifs de développement de la ville.

Le PADD de Marseille compte parmi ses objectifs «d'arrêter l'urbanisation diffuse des territoires de franges, en interface entre ville et massifs»

Les franges urbaines sont donc par définition des espaces ambivalents : à la fois espaces où la ville s'étend pour répondre à ses besoins en habitat, en activités, équipements et infrastructures, la ville leur donne aussi pour rôle d'assurer la présence de la nature en ville, de témoigner de son histoire, de son patrimoine, d'assurer les entrées/sorties de ville vers les massifs ou la mer...

L'orientation d'aménagement s'attache à formuler des préconisations pour accompagner l'évolution de ces espaces, dans le respect des composantes, notamment paysagères du site et améliorer la qualité des projets dans les franges urbanisées. L'objectif de cette OA est de donner aux pétitionnaires de projets de construction ou d'aménagement dans les zones de frange les éléments à prendre en compte pour préserver les composantes paysagères, écologiques des espaces non aménagés et tenir compte des éléments environnementaux des risques naturels dans les espaces déjà occupés.

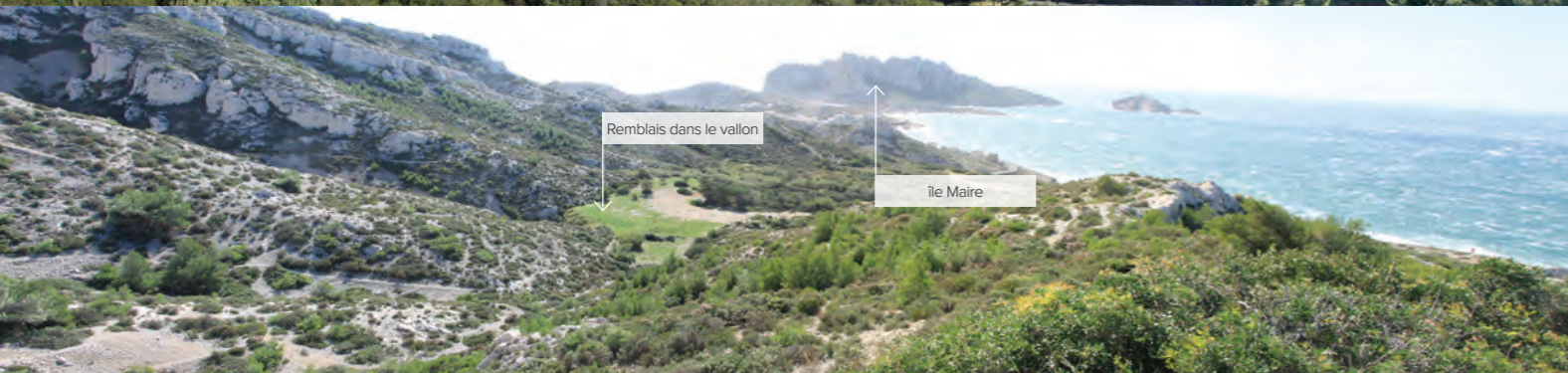
Pour le Plan Local d'Urbanisme, l'objectif, concernant les franges urbaines, est principalement orienté vers une préservation. Quelques possibilités de construction existent, mais elles ne constituent pas un volume très important en termes de capacités (voir ci-dessous extrait Orientations d'Aménagement).

D'un point de vue réglementaire, le zonage du PLU prend en compte la diversité des situations de franges urbaines et les traduit sous la forme de qualifications diverses; les zones NH, UM, UR et parfois UT sont toutefois celles qui sont le plus présentes.

Les franges urbaines de la ville de Marseille ont fait l'objet de différentes études urbaines. Au regard de celles-ci, il convient de souligner que les franges participent de façon marginale aux objectifs quantitatifs du PADD (+60000 habitants et +60000 logements à l'horizon du PLU). En effet, le potentiel constructible des franges représente au maximum 2000 logements soit



Voir Marseille depuis le massif de Marseilleveyre – Photo Stéphane Bosc



Visions des limites – Photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.14 Une trame paysagère en lisière

Le paysage du Parc national est marqué par une forte imbrication entre les espaces naturels et urbains. Ainsi, la prise de recul sur la ville offerte par les points hauts depuis le Parc national montre qu'il est un parc urbain. Il est la constante qui organise tous les horizons du sud de la ville. Il devient ainsi un bien commun dans l'imaginaire collectif.

«Les massifs, qui se trouvent sur la limite ville-nature, constituent de potentiels lieux de points de vues sur la ville. La toponymie renvoie parfois à cette identité, Marseilleveyre signifie tout simplement «voir Marseille» en occitan provençal. Le second sommet du massif, légèrement à l'Ouest du premier, s'appelle Béeuveyre, littéralement beauvoir, soit tout simplement belvédère (forme italienne importée en français).»

Extrait Document de synthèse. Aménagement et gestion du bassin versant de l'Huveaune. Conseil de Développement du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, 2011).

Certains de ces lieux pourraient recevoir des aménagements simples, sobres, mais qui permettent de les mettre en valeur. Les traverses historiques ainsi que certains **points géographiques clés pourraient ainsi être valorisés**. Ces lieux sont importants, ils constituent l'imaginaire des villes qui bordent le Parc des Calanques et mettent en scène cette relation toute particulière entre ville et nature.

Peu de lieux sont toutefois aménagés, et ces vues restent assez confidentielles, à l'exception de celles sur Marseille et Cassis qu'offre la route de la Gineste ou celles sur Cassis et la Ciotat qu'offre la route des Crêtes. Au sein des tissus urbains des différentes villes, il existe certains points de vue de ce type. La frange urbaine est aussi le milieu qui, du fait de la géographie, offre des vues sur la ville. Qu'ils soient au sein du tissu urbain ou plus à l'intérieur des espaces naturels, sur les flancs des collines ou plus en hauteur sur les belvédères, ces lieux représentent une mise en scène de la ville du territoire qui est un atout, et une identité pour un parc urbain.



Lisière urbaine arborée

Montagne de l'Aigle

La canopée de la lisière urbaine, un patrimoine arboré exceptionnel – photo coloco



Régénération du patrimoine arboré inexistant

Strate arbustive absente

Sous la lisière urbaine, de véritables parcs urbains en zone privée – photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre



Approcher les abords du parc

La lisière se caractérise par une association de typologies végétales horticoles associées aux dynamiques végétales méditerranéennes. Cette frange jardinée, protégée des feux, a taillé la forêt marseillaise. La somme des jardins traversables et des grands parcs urbains disposés en chapelets le long du canal de Marseille constitue l'ossature paysagère de la lisière urbaine.

Les franges contiennent une flore rudérale accompagnée d'un patrimoine arboré majestueux qui dessine une vacuole végétale protégée des feux. Ce bord n'est pas constitué de parcours clairs et d'usages spécifiques à ce pincement entre nature et ville. La lisière urbaine est constituée des milieux suivant :

- Friches
- Parcs urbains
- Boisements méditerranéens
- Boisements horticoles (arboretum)

Ce consensus esquisse la transition entre ville et nature à partir duquel les trames vertes et bleues de proximités s'associent aux parcs urbains et au cœur de parc. Ces points de contact fonctionnent comme des parcs de quartiers. Cette vacuole arborée doit tenir compte des conditions d'accès au massif en cas de risques incendies.

Des typologies d'aménagement et de gestion propre à l'aire d'adhésion manquent. De ce fait, la lisibilité entre aire d'adhésion et cœur de parc reste flou.

La somme des propriétaires a fabriqué une diversité de gestion qui donnent une trame végétale hétéroclite méconnu qui participe pleinement à la diversité paysagère du parc.

De part les Obligations Légales de Débroussaillage, la forêt en frange ne doit pas être présente au plus près des maisons mais c'est la place où elle a été le mieux protégée des incendies. Depuis les points haut du massif, on constate facilement la limite entre canopée forestière urbaine protégée des feux et massif forestier du cœur de parc.

Dans ce consensus, une bande forestière a survécu aux multiples assauts du feu.

Aux yeux des habitants, ce patrimoine arboré est précieux mais il n'ont pas toujours conscience de l'étendu de celui-ci à l'échelle de la frange sud de Marseille.

A l'inverse, on trouve de nombreux espaces sans affectation qui nuisent à l'image du parc. Il est important d'associer à la lisière des pratiques urbaines cohérentes.

Cette bande doit trouver des logiques d'accès associé à des logiques paysagères singulières. La signalétique manque d'une nomenclature claire.

« Dans les communes du cœur, les espaces naturels sont en contact de zones urbaines. Les espaces à caractère ruraux ou agricoles, voire industriels, sont souvent remplacé par de l'habitat et parfois par des zones « délimitées », ils terminent souvent la ville. La protection des espaces naturels ou agricoles d'interface, la restauration ou la réhabilitation de ces interfaces, sur les espaces en cœur est un objectif clé du Parc national. Ceci doit permettre à la fois de limiter les risques d'incendie et d'assurer une transition de qualité entre ville et nature. La fonction écologique de certaines friches doit être valorisée le cas échéant. Outre le respect de la réglementation sur les travaux, constructions et installations, les mesures permettant d'atteindre cet objectif doivent s'efforcer de retrouver des pratiques historiques du territoire ou d'initier un usage respectueux et durable de ces espaces. Elles ne doivent cependant pas dégrader le patrimoine naturel du cœur, et demanderont une gestion fine à la parcelle. En outre, un contraste

fort entre la ville et la nature, s'il est franc et bien géré comme tel, peut parfois être un élément fort de valorisation réciproque des deux types d'espace. »

Charte du Parc National des Calanques / Volume 1

- **Considérer les typologies végétales comme autant de jardins constituant l'aire d'adhésion**
- **Rendre lisible cette singularité propre au Parc national urbain des Calanques**
- **Associer les acteurs gestionnaires de la frange et créer un laboratoire d'expérience**
- **Développer des niveaux d'attractivité différents le long de la lisière**



3. Les dynamiques à l'oeuvre



Liens et connexions à renouveler

Le canal de Marseille est une formidable promenade à ouvrir au public et associer aux systèmes d'entrées du parc. En plus d'un déplacement en mode doux, il permet de traverser le système cadastral pour y découvrir la diversité paysagère de la lisière urbaine et de l'aire d'hadésion. Ce lien ville-parc forme un continuum écologique urbain en attente, formidable vecteur d'accès et d'usages en seuil du Parc national urbain des Calanques.

Si le canal est là, c'est que le parc n'est pas loin.

Le canal de Marseille, c'est l'opportunité d'associer le parc à la ville et de rendre lisible l'aire d'adhésion comme une structure paysagère majeure à partir duquel se déploierait l'ensemble du réseau viaire de déplacement doux de la ville au massif.

Le canal de Marseille serait une promenade patrimoniale et naturelle singulièrement différente de ce qu'on trouve en coeur de parc.

Aujourd'hui, fermé, segmenté et souvent grillagé, le canal est vécu comme une frontière alors que nombre de marseillais empreignent à pied comme lien inter-quartier. Le canal de Marseille longe les franges du Parc national sur une grande partie. C'est un élément structurant continu qui pourrait constituer à la fois une promenade linéaire en aire d'adhésion et à partir duquel serait signalé les

entrées au Parc. Aujourd'hui inexploité, une étude sur la faisabilité de son aménagement est programmée (AGAM).

La création d'un aménagement modes doux (piéton ou promenade cyclable) le long du canal (avec certaines incursions dans la ville lorsque les aménagements ne sont pas possible) pourra permettre un axe agréable de promenade, entre ville et parc, et qui plus est alternative d'entrée au sein du massif (même en journée noire). De plus, gardant à l'esprit les conditions de sécurité nécessaire, cet aménagement pourrait permettre de maintenir en eau la dérivation Sud du Canal (jusqu'à maintenant maintenue grâce à la présence de l'usine Legré Mante, aujourd'hui menacée avec la fermeture de cette usine). Un lien entre les portes en franges de parc

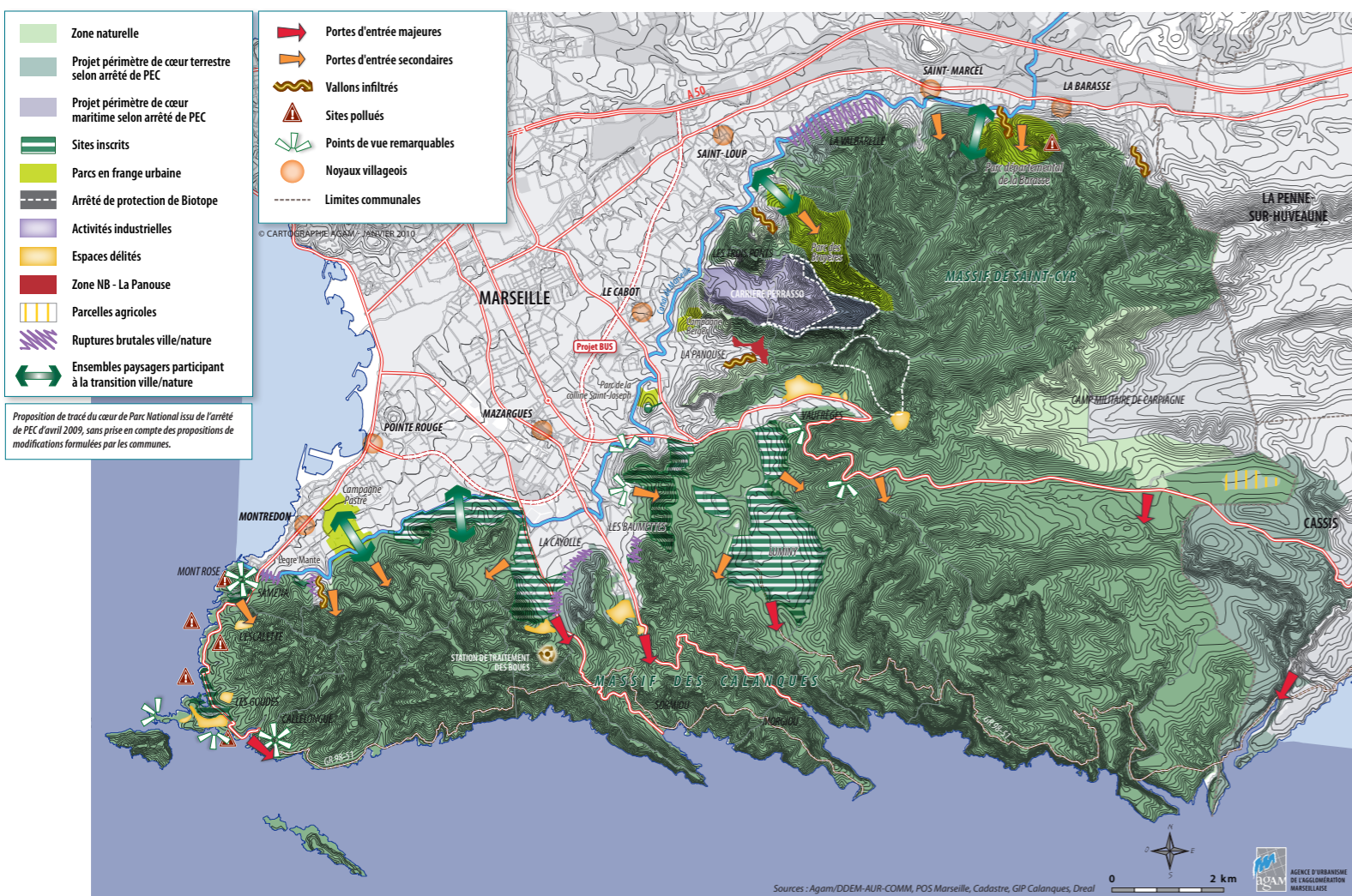
Aménagé de la sorte, le canal pourra, en plus de sa fonction de promenade à part entière, assurer une fonction de desserte fine des portes d'entrées du parc (portes remarquables mais aussi réseau de portes locales évoqué ci-dessus) en modes alternatifs à la voiture individuelle.



- Aménager le canal comme vecteur de pratique urbaine exclusive en lisière du massif et point de desserte aux différentes entrées en coeur de parc ?
- Associer les pratiques de gestion à la diversité des sites traversés ?
- Rendre lisible l'aire d'adhésion via le canal comme une structure paysagère majeure ?
- Cencevoir avec l'eau



Système viaire du parc terrestre à la ville, les Baumettes - photo @P.BLOT



Un réseau viaire définissant la lisière entre le massif et la ville - carte AGAM

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.15 Approche du Parc et accessibilité

Le réseau viaire hétérogène et discontinu

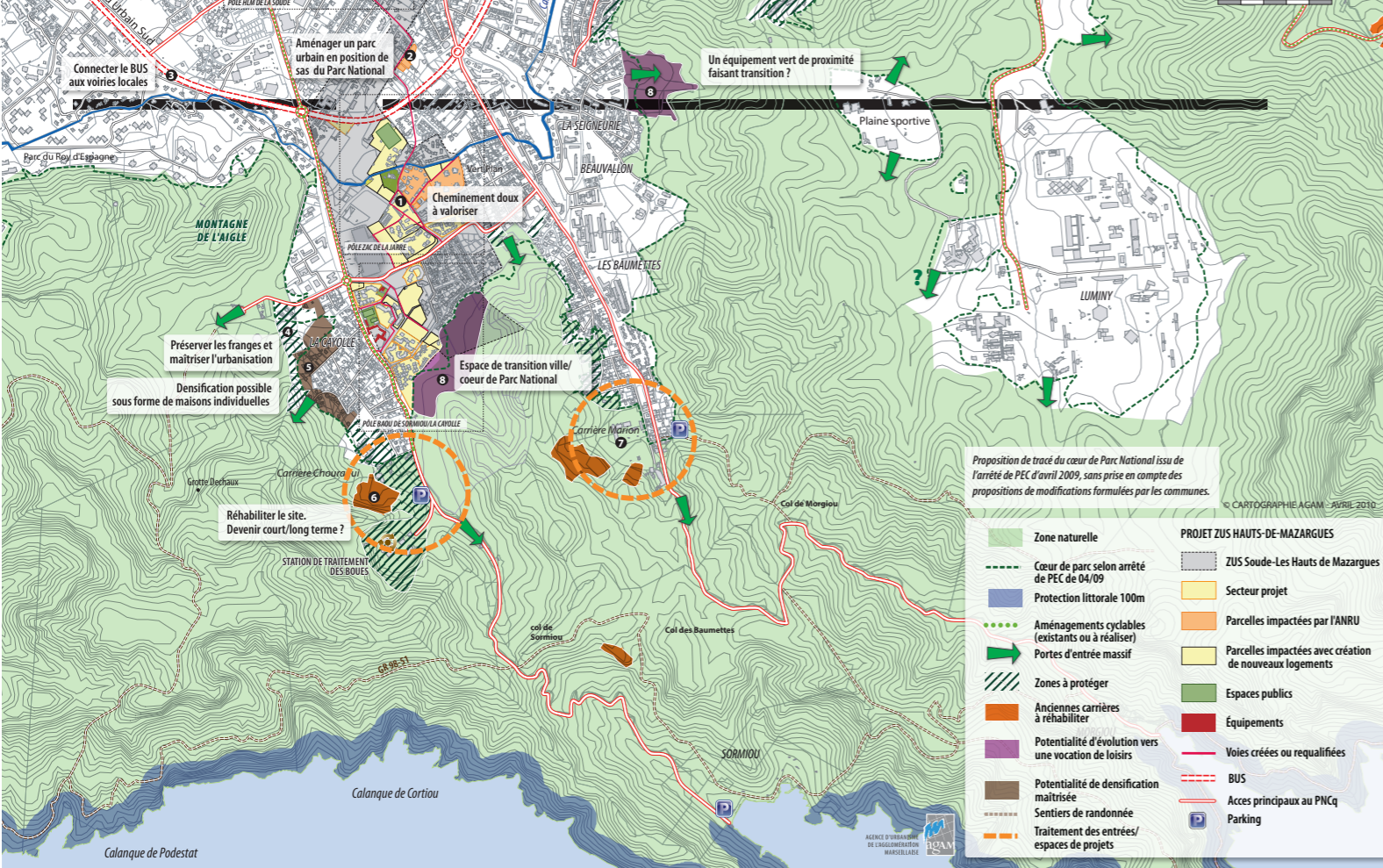
Le Parc doit accueillir les flux de visiteurs à travers des infrastructures qu'il doit bien «réceptionner». Savoir conduire au ralentissement, au stationnement puis à l'entrée d'un mode lent de visite du Parc doit induire cette dynamique.

La stratégie de stationnement, les capacités ainsi que les rythmes d'ouverture doivent être plus clairement énoncés. Le manque de présence et de cohérence de l'information nuit à la facilité de pratique ainsi qu'à la visibilité du Parc comme structure d'accueil.

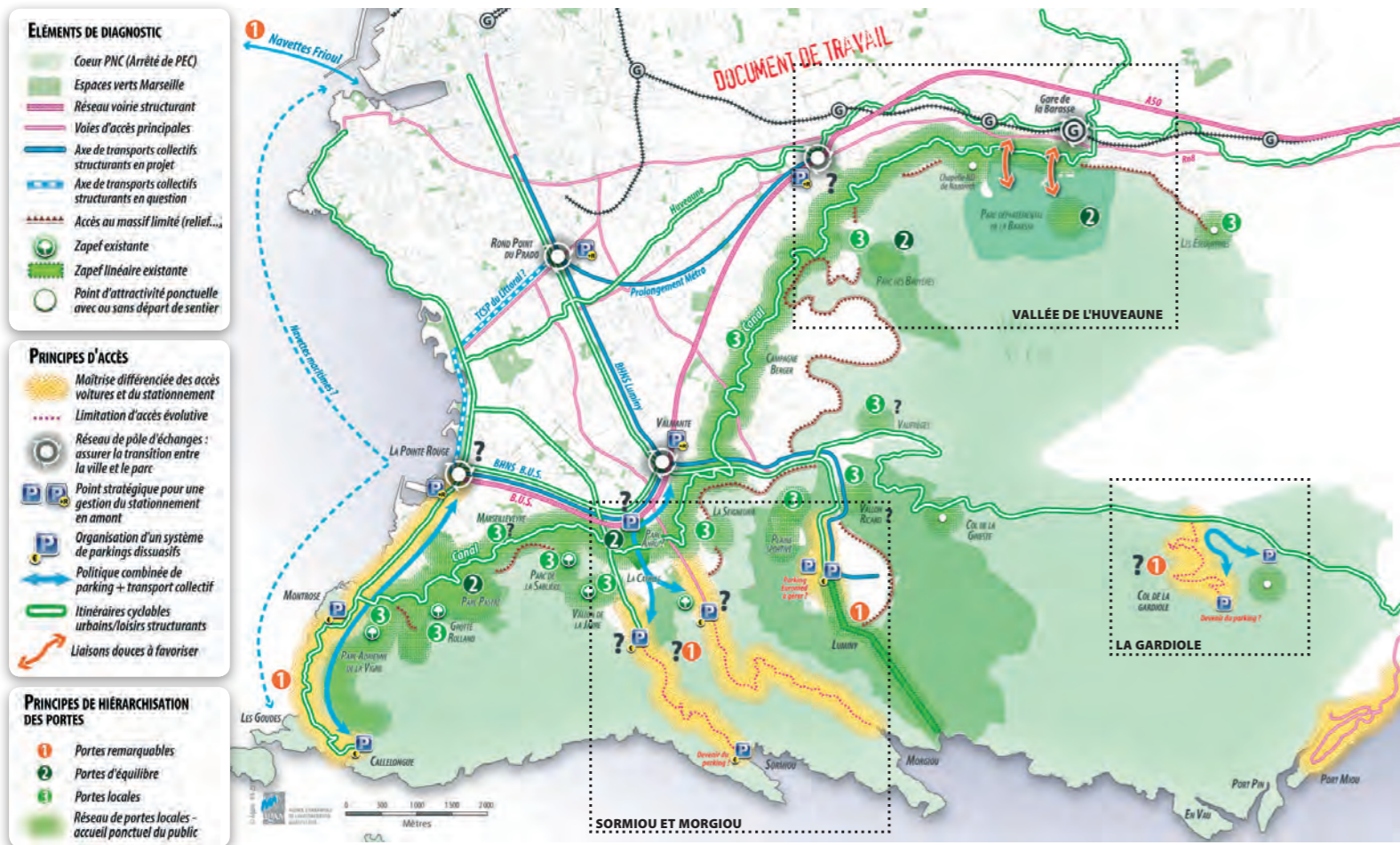
Plusieurs projets ponctuels d'aménagement ont vu le jour ou sont actuellement en construction pour faciliter les accès au public. La coordination des opérations dans le temps, ainsi que des recommandations ou guides de gestion sont à mettre en place par le Parc. La cohérence de ces projets viendra de l'intégration des décisions dans les moments opérationnels.



Accessibilité depuis le sud de la Vallée de l'Huveaune - carte AGAM



Marseille ■ Propositions des grands principes d'accès



Stratégie de mise en oeuvre des portes d'accès au massif - tiré de l'AGAM, proposition pour une stratégie durable d'accessibilité

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.16 Un réseau d'accès à organiser

La lisière du parc se caractérise par trois grandes typologies de portes d'accès à partir desquels s'organise des degrés d'accessibilité, d'aménagement et de fréquentation. A ce jour, ces portes ne sont pas clairement matérialisées sur le terrain. Il en résulte une limite impalpable entre le coeur de parc et l'aire d'adhésion qui donnent des limites floues et une difficulté majeure à s'orienter à la fois sur les pénétrantes ville-parc et le long de la lisière urbaine.

Les portes d'entrées remarquables correspondent aux "portes touristiques" où la fréquentation est la plus importantes. Elles sont localisées sur la partie nord-ouest du massif qui est la frange en liaison direct avec la ville. Ces accès permettent de rejoindre facilement des éléments paysagers marquants du Parc national. On définit 4 portes qui ont des objectifs différents:

- Luminy, la porte centrale
- Les Goudes, la porte du littoral et de son histoire
- Sormiou, les Beaumettes, les portes des Calanques
- La Gardiole, la porte forestière

Elles concentrent plusieurs éléments d'attractivité dans les mêmes moments, au même endroit : renommée, lisibilité, éléments de loisirs urbains. L'idée majeure proposée est de maîtriser l'accessibilité en voiture et de favoriser un report modal vers les autres modes de transports.

Les portes d'entrées d'équilibre se caractérisent par un espace d'accueil élargi au sein duquel des ballades courtes sont possibles. Elle permettent aussi de rejoindre des éléments marquants du paysage. Ces seuils d'entrée prennent place principalement aux emplacements des parcs urbains existants :

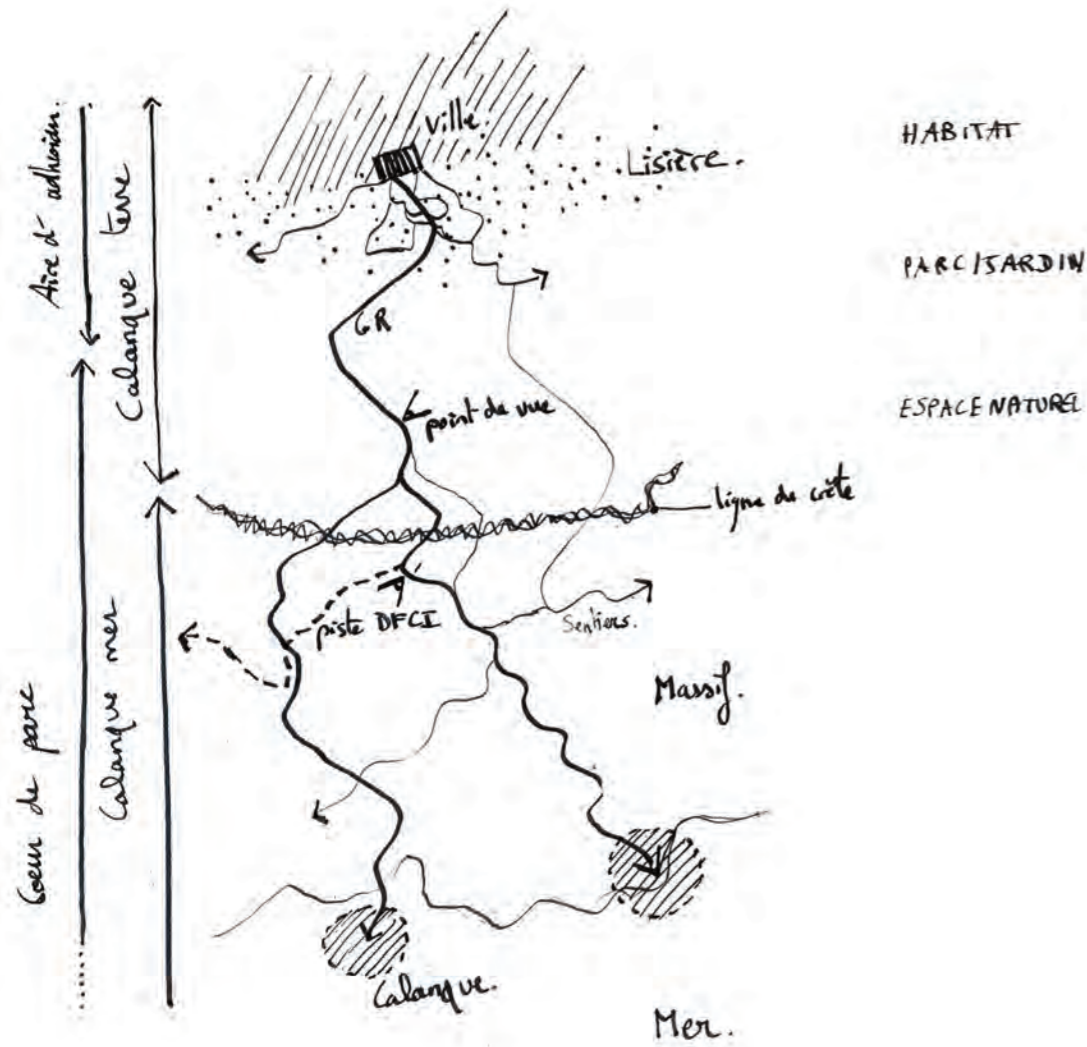
- Parc départemental de la Barasse
- Parc des bruyères
- Parc Pastré
- Parc Adrienne de La Vigne...

Elles ont une capacité à contenir un large public au même moment. Ces portes ornementales par leurs caractéristiques paysagères urbaines renforcent les dynamiques d'un Parc national urbain et sont largement considérées par la population marseillaise. Les usages urbains et de loisirs y sont largement rependu.

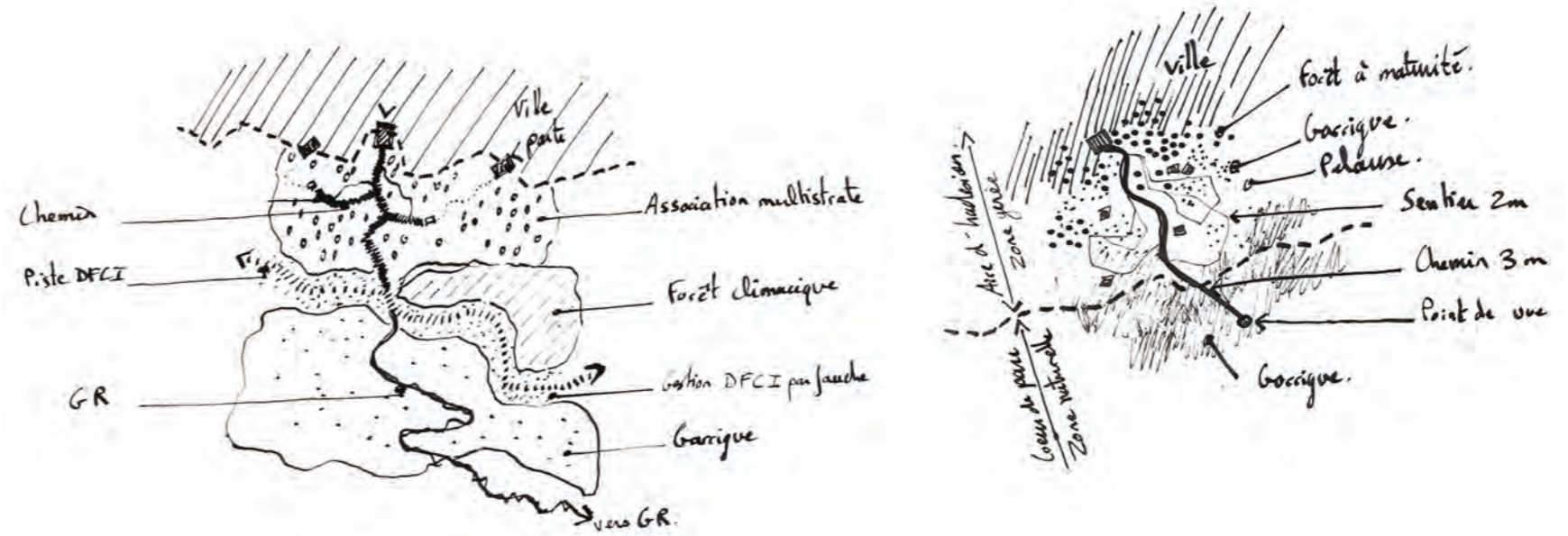
Les portes d'entrées locales sont des zones destinées à répartir la fréquentation sur les franges du massif, en alternative au coeur du massif. Elles correspondent à des zones d'attractivité ponctuelle de quartier (dans l'espace et dans le temps), connu par la population locale où la fréquentation du public peut-être maîtrisée (par le relief, le jalonnement...) ou balisée (randonnées sur sentiers bien délimités...). Elles répondent à un besoin de nature de proximité et peuvent supporter une fréquentation itinérante (touristique ou locale) et par conséquent, une pression moins élevée en termes de stationnement. La somme des entrées locales fabriquent un maillage viaire le long de la frange urbaine. Elles sont très souvent connectées au canal et fabriquent une addition de parcs locaux considérées comme l'arrière cours de loisir des quartiers par les habitants.

- Renforcer et valoriser les typologies d'accès le long de la lisière urbaine
- Hiérarchiser les typologies d'aménagements sur ses portes en fonction des usages et de la fréquentation

3. Les dynamiques à l'oeuvre



Porte principale des calanques, Luminy est invisible depuis la ville, aucune signalisation, repère, marquage. Cette situation est impensable pour un parc national. Rien n'indique la porte centrale depuis la ville (indication sur ligne bus, ligne de métro, signalétique diverse) et aucune maison du parc ne peut guider les visiteurs.



Luminy - photo coloco



Le parc de la Barasse - photo coloco



Porte locales en limite du parc Pastré - photo coloco





La lisière, s'immerger rapidement dans la nature - photo coloco



Des pratiques sportives nombreuses en lisière de parc - photo coloco



Des points de vue sur la ville à mettre en valeur

Un coeur de parc comme lisière urbaine

L'accès au point de vue, une piste DFCL

Parc public

Des trames vertes de quartier

Le coeur de parc vecteur de pratiques urbaines possibles - photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.17 Les loisirs urbains, de l'interdiction à l'incitation

Le parc est confronté à l'augmentation des pratiques urbaines se chevauchant entre l'aire d'adhésion et le coeur de parc. Il est essentiel de rendre lisible les "degrés de pratiques" à l'échelle du parc associés aux valeurs paysagères et écologiques pour inciter des pratiques respectueuses du vivant. Le meilleur moyen de respecter un milieu c'est de le connaître.

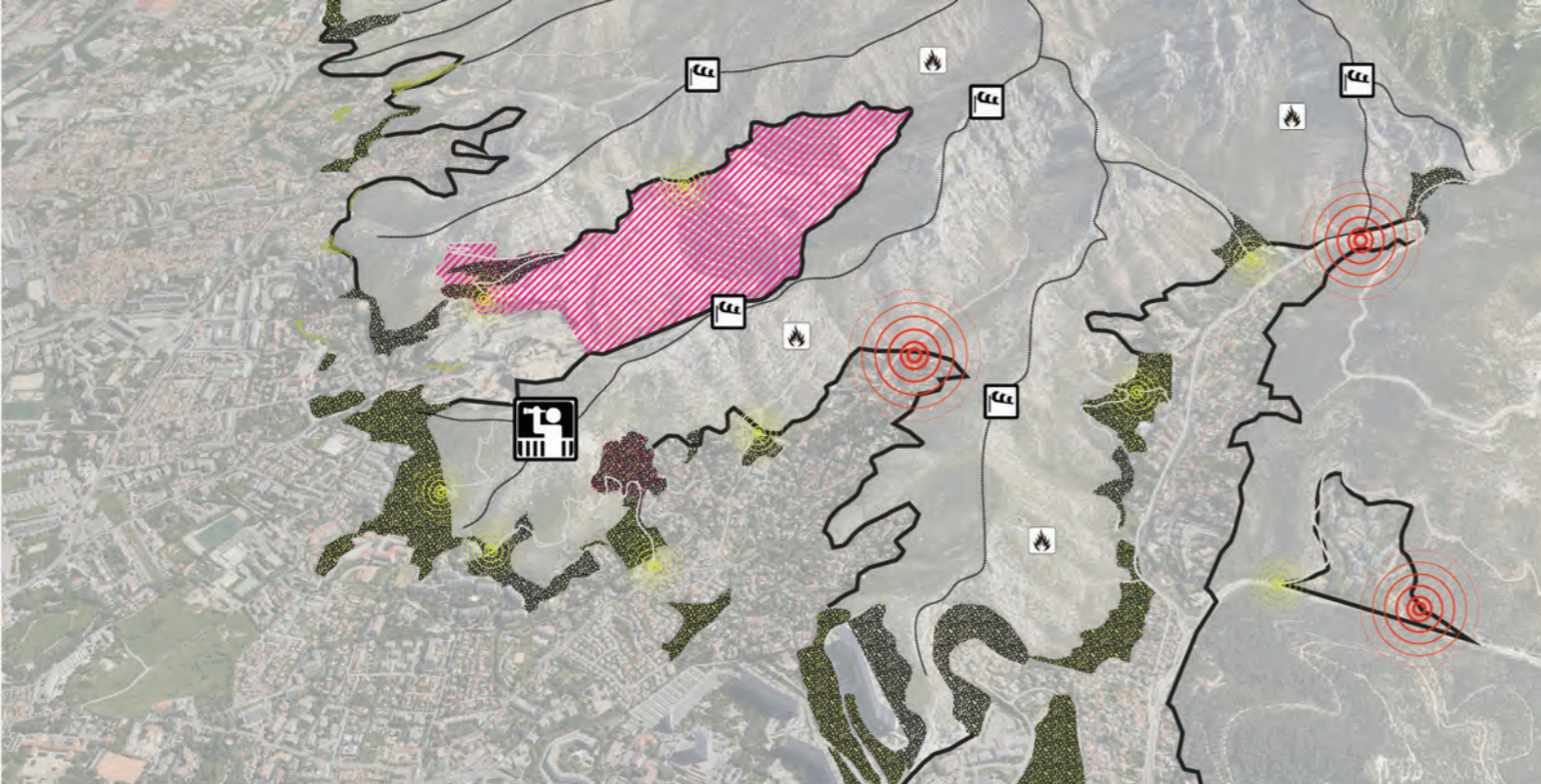
La consommation de loisirs sportifs et de détente dans l'espace pittoresque des calanques compte l'essentiel des pratiques. On dénombre peut de loisirs liés à la pédagogie et à la découverte des milieux.

Il est primordial de faire découvrir ce site au delà de la contemplation. On pourrait imaginer des programmes annuels qui associent le parc, les citoyens, écoles, scientifiques, associations. Le parc est un terrain d'expérience des connaissances.

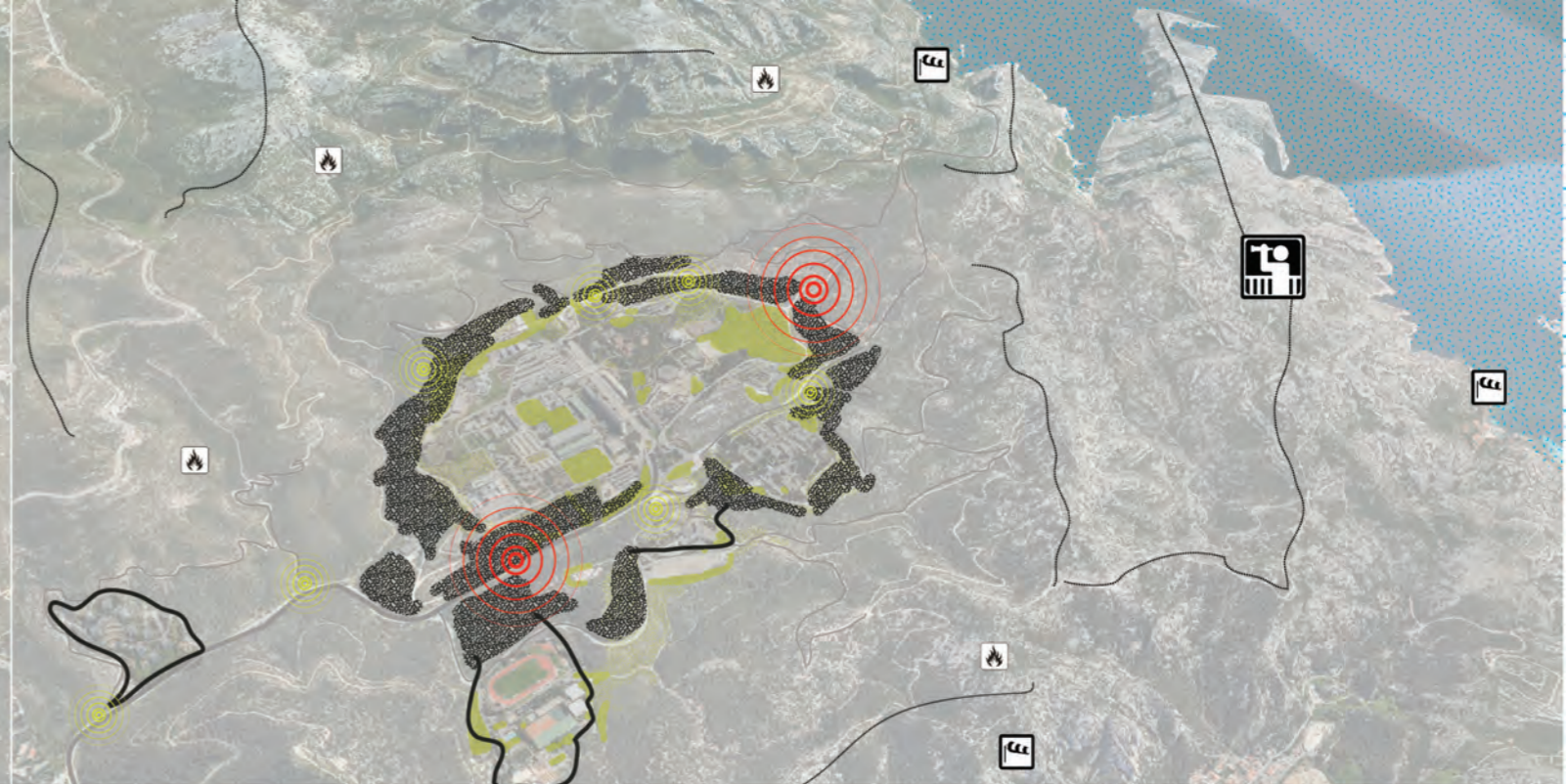
A chaque milieu doit correspondre une pédagogie singulière incitant à adopter des pratiques respectueuses..

«A terre, des « espaces de quiétude » doivent permettre à la faune de s'y perpétuer naturellement. Ces zones de quiétude doivent globalement être accessibles à l'Homme lorsque les activités exercées respectent le caractère des lieux. De nombreux habitants sont riverains du coeur de parc et forment un tissu social et associatif dense. Sur les habitations à l'interface entre les espaces naturels et urbains se concentrent les risques incendie et d'inondation et également certaines sources de dérangement pour l'espace naturel. Les riverains et les collectivités qui les représentent doivent être au coeur des projets visant à réduire les risques et à faire de ces « fins de ville » des lieux agréables et valorisés. L'Établissement public du Parc national doit, dans le cadre de ses prérogatives, être moteur dans le traitement de ces interfaces.»

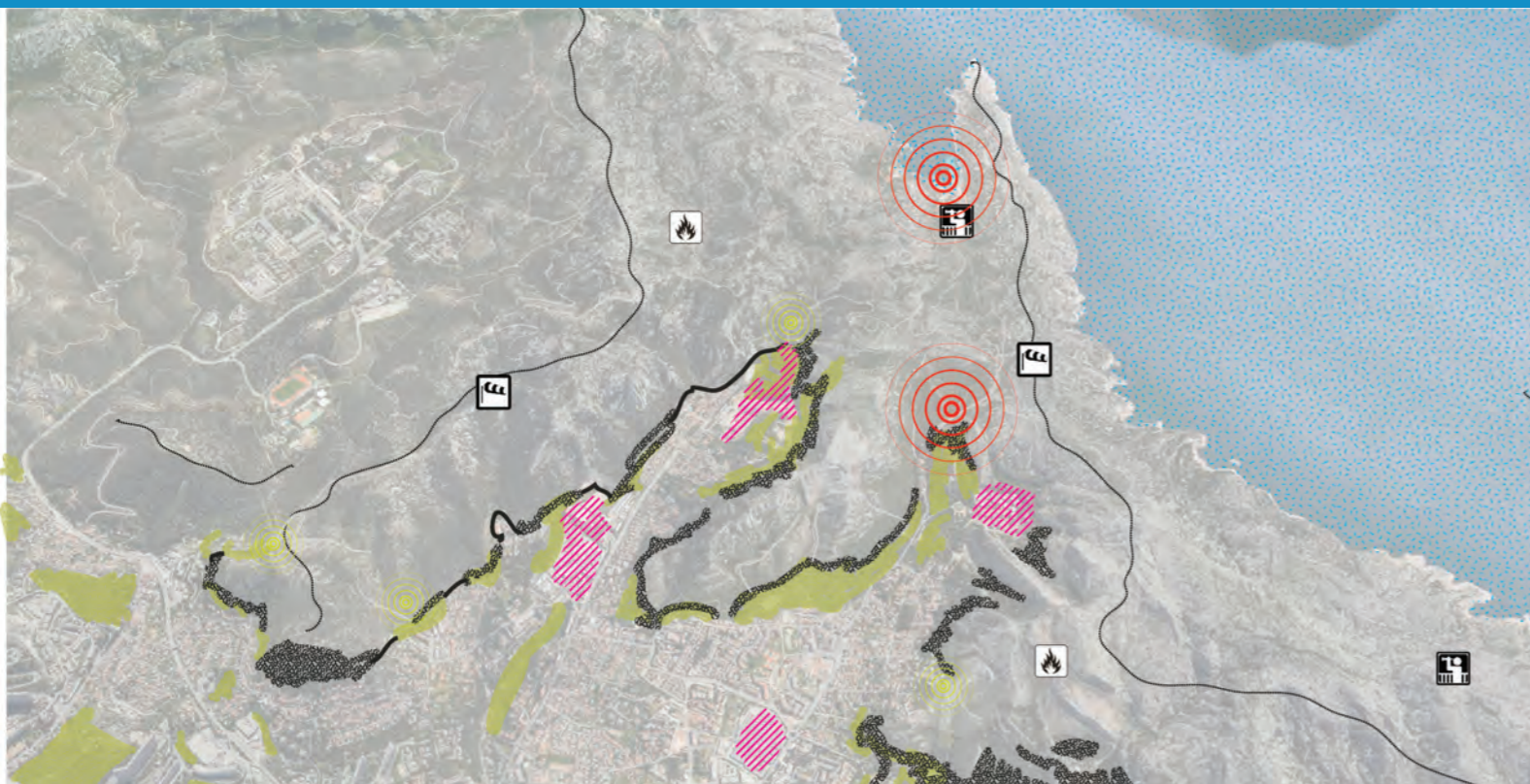
Charte du Parc national des Calanques - Volume 1



La panouse



Selette



Luminy



La frange littorale

-  INFLUENCE ET IMPACT DE LA MER SUR LE PAYSAGE
-  ZONE DE CONTACTS INDUSTRIELLES
-  ZONE D'ESPACES VERT EN LIMITE DE PARC
-  LIMITE POREUSE AVEC LE PARC NATIONAL
-  LIMITE FRANCHE AVEC LE PARC NATIONAL
-  CHEMINS ET ACCES AU PARC
-  ENTREE PRINCIPALE
-  ENTREE SECONDAIRE

-  IMPACT DU MISTRAL
-  IMPACT DU RISQUE FEU
-  IMPACT TOURISTIQUE



Enjeux des franges urbaines

Les enjeux du Plan de Paysage sur le sujet bien précis de la frange urbaine sont étroitement liés aux enjeux de ce Plan d'une façon globale. Ces enjeux peuvent être déclinés suivant les trois échelles vus en début d'analyse: métropolitaine, urbaine et locale, de quartier.

à l'échelle des quartiers, il s'agit d'organiser la création de places, jardins, équipements sportifs pour les quartiers qui bordent cette limite entre ville et nature. C'est un enjeu urbain important, notamment pour certains quartiers de grands ensembles des années 60 et 70 qui possèdent une surface importante d'espaces libres, souvent peu aménagée; c'est un enjeu de renouvellement urbain et de valorisation des quartiers qui se situe à la croisée entre le quotidien de la ville et l'échelle plus globale du Parc.

Le paysage des franges.
Les différents massifs qui constituent les limites de la frange urbaine forment un cadre de paysage de qualité pour les quartiers situés sur ces limites; un horizon souvent monumental qui apporte une grande valeur à la ville. Au-delà de la valeur de paysage visuel, certains de ces espaces qui composent la frange urbaine ont développé un couvert végétal dense, souvent de type pinède, qui contraste avec le caractère aride et sec des hauteurs des massifs.

A l'échelle métropolitaine ou territoriale, il nous semble que les objectifs qui doivent guider les actions sont d'une part, l'unité du Parc dans sa perception, unité qui est fortement liée à la continuité de parcours au sein du périmètre, et notamment entre les séquences Marseille/Cassis et Cassis/La Ciotat, et d'autre part l'insertion du Parc dans son environnement géographique qui est lui étroitement liée à la continuité des corridors écologiques, notamment avec le massif de l'Etoile,

A l'échelle urbaine, l'objectif majeur est de maîtriser les accès et usages du parc liés à son environnement urbain proche, cela devrait se traduire par l'aménagement de parcs urbains, situés dans cet espace de la frange urbaine liée aux villes de Marseille, Cassis et La Ciotat. La nature de ces parcs serait liée à sa situation en interface entre milieux urbains et naturels, et doit permettre une pratique maîtrisée du parc par une population importante. En conséquence, leur localisation est capitale, l'accessibilité par les transports en commun représentant un critère majeur pour ce type de programme. Ce projet possède un double enjeu: canaliser et organiser des accès et pratiques urbaines du Parc en sa limite et apporter une qualité paysagère et urbaine pour les villes qui le bordent,

- Considérer la frange comme un jardin
- Développer des techniques pastorales et de jardinage
- Valoriser et hiérarchiser la trame viaire et les portes
- Mettre en place des graduant de naturalité, de gestion et d'aménagement

Projet périmètre de cœur territoire selon arrêté de PEC
 Projet périmètre de cœur maximale selon arrêté de PEC
 Noyaux villageois
 Limites communales

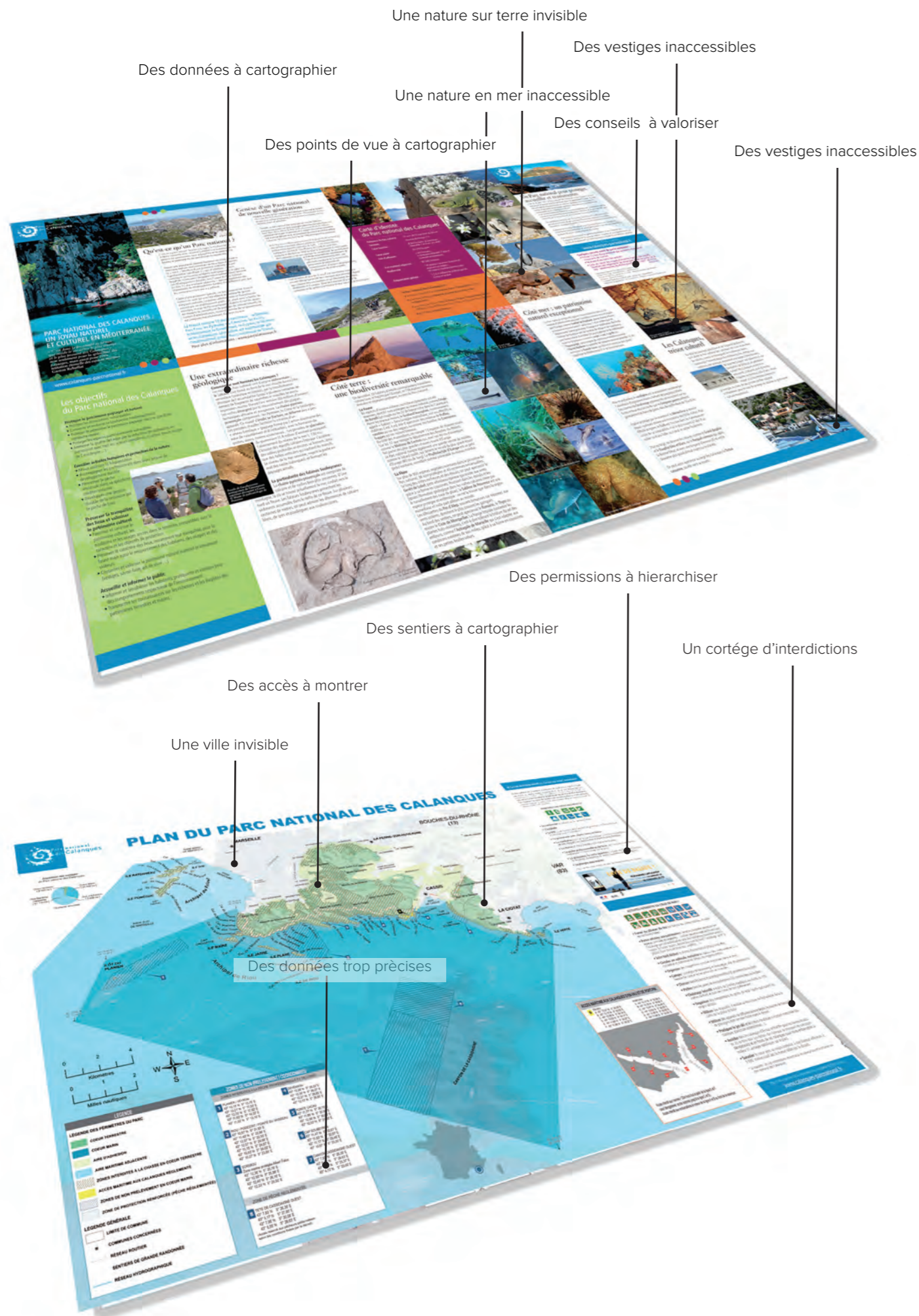
ATTRACTIVITE

- Portes d'entrée majeures
- Portes d'entrée secondaires
- Accès ponctuels de proximité
- Zoïtes existants
 - Parc Adrien Duvignat
 - Parc de la Grande Robine
 - Parc de la Sablière
 - Village de la Jasse
 - Morspou
- Zoïte linéaire existante
 - Luminy - Sagueni
- Point d'attractivité ponctuelle avec ou sans départ de sentier
- Accès au massif (limité relief...)

ACCESSIBILITE

- Axes principaux d'accès au Parc
- Echanges autoroutier
- Parkings existants
- Parkings relais existants
- Métro
- Extension Métro
- Extension Tramway
- Terminaux des lignes de bus
- Arrêt Navette Marseille - Cassis
- Projet Bus à haut niveau de service (BHNS)
- Projet cyclable laïcs (véloroute voies vertes)





3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.18 Une richesse d'information existante difficilement compréhensible

Depuis le parc, le message doit véhiculer le paysage à construire. Depuis la ville, le parc national métropolitain n'est pas assez visible.

Le parc véhicule un espace sauvage avec une faune et une flore extraordinaire. Effectivement, cette partie du vivant existe, mais elle reste difficilement accessible et communicable sur le terrain. Les plaquettes distribuées donnent des informations invisibles sur le terrain et certaines sont inutiles depuis la terre. Les espèces faunistiques et floristiques sont des repères symboliques mais elles ne représentent pas toute la singularité des Calanques.

Le parc national est invisible dans la signalétique depuis la ville.

Il est donc très difficile de s'orienter pour l'atteindre.

Les lignes de bus et de métro n'indiquent pas les arrêts au parc. Il en va de même pour les infrastructures touristiques comme la gare maritime du vieux port



- Rendre lisible le parc depuis les villes adjacentes
- Construire un message pour le paysage à venir
- Considérer l'ensemble du vivant dans la stratégie de communication



Ville de Marseille - photo coloco



Excursionnistes marseillais - photo coloco



Office National des Forêts - photo coloco



Parc national des Calanques - photo coloco

3.19 La cacophonie des strates d'information visuelle

La morphologie accidentée et l'austérité du territoire exige des parcours et des informations claires. La juxtaposition des informations entre acteurs rend difficile la lecture globale et échantillonné du territoire

Une charte à hiérarchiser

A ce jour, l'ensemble des panneaux de signalétiques présents sur le terrain sont impressionnantes. Ainsi, s'est produit un *musée de la signalétique* pour l'un des sites les plus emblématiques de France. La juxtaposition des informations perdent le visiteurs à la fois dans une lecture globale et par ensemble paysager.

Les conseils et recommandations n'apparaissent pas.
La morphologie accidentée et l'austérité du territoire exige des parcours et des informations claires. Le visiteur est souvent surpris face à ces éléments en frange urbaine accessible avec un simple ticket de bus.

La ville est occultée.

De ce fait, les liaisons et les parcours possibles entre le système viaire urbain et le parc n'existent pas, ce qui renforce la confrontation et le rapport brutal entre la ville et le parc.

D'un point de vue du paysage, les typologies de panneaux ne correspondent pas à la morphologie des lieux. Ce manque d'intégration participe à la pollution visuelle.

Les gardes moniteurs conseillent les touristes mais viennent aussi pour verbaliser. Ces gardes, la police de l'environnement doivent recevoir des formations complémentaires pour informer le public sur le vivant

Une somme d'acteurs indéfinissables

Concernant les agents de terrain, chacun a son uniforme. Dans cette garde robe, il est difficile de savoir qui fait quoi et de comprendre les interrelations entre acteurs.



Une monodépendance de la carte IGN

Aujourd'hui la seule et unique façon de se repérer dans les calanques est la carte IGN sur laquelle, d'ailleurs, n'apparaît pas le logo du PnCal.

Il existe une véritable mosaïque de parcours qui ont été mis en place, notamment, par l'association des excursionnistes marseillais. Malgré ce réseau de marche, il est difficile de s'orienter, et de comprendre les distances entre calanques et ville.

Cette carte, au 15 000ème, est un itinéraire de randonnée qui ne suffit pas à la fois à la diversité des usages, des parcours possibles et de la diversité des lieux.

- Hiérarchiser les supports de communication et les uniformes
- Mettre en place une information intégrée au terrain



Des partenariats possibles - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - photo @ <http://www.domainedurayol.org>



Conservatoire du Pistachier de La Ciotat, Maurice Chaudière et les jardins de l'Espérance - La Ciotat - photo @ <http://www.jardinesperance.org>



Le parc du lycée professionnel agricole de l'aménagement, un jardin d'expérience en attente - La Ciotat - photo @ <http://www.jardinesperance.org>

3. Les dynamiques à l'oeuvre



3.20 Les vecteurs de pratiques

Le territoire des calanques doit trouver une stratégie de communication porteuse d'un projet pédagogique signifiant l'ensemble du vivant et sa valeur ethnobotanique. Le plan de paysage du Parc National métropolitain des Calanques est l'occasion de construire un projet porteur des pratiques possibles et des connaissances du paysage méditerranéen.

A l'échelle du parc, il est primordial de développer des partenariats ou de s'appuyer sur des expériences transmettant la valeur du paysage des calanques comme un ensemble.

La communication papier ne suffit pas. La transmission doit aussi se faire sur le terrain. Aujourd'hui, l'image exceptionnelle des calanques se traduit par des pratiques essentiellement touristiques. Le paysage de loisirs ne suffit pas à fabriquer une vision du vivant. La sensibilisation passe par la pratique.

La lisière urbaine, le massif et la mer appellent à des pratiques et des connaissances différentes fabriquant un projet d'ensemble. Il existe d'ors et déjà des expériences de chantier d'insertion mais elles ne font pas écho avec un projet global à long terme vecteur du devenir du parc. Entre les écoles, lycées agricoles et associations, la ville (ici Marseille) recèle de nombreuses structures qui pourraient s'appuyer sur le parc, et prendre exemples sur les autres communes.

A l'échelle du biome méditerranéen, il est fondamental de comprendre les contextes du parc afin de transmettre les caractéristiques paysagères qui lui sont propres.

La valeur ethnobotanique du paysage méditerranéen est un enjeu majeur. Il ne s'agit pas d'être dans une logique nostalgique des paysages sylvo-culturels pastoraux mais de mettre en place un terrain d'expériences qui positionne l'écosystème non pas uniquement comme un emblème écologique mais aussi comme un paysage vécu où l'homme et son territoire sont intimement liés.

Ethnobotanique :
Partie de l'ethnobiologie traitant des rapports entre un groupe humain et la flore
www.larousse.fr



- Développer un projet d'expériences sur les connaissances et les pratiques avec les acteurs du territoire



ENJEUX de communication et d'usages

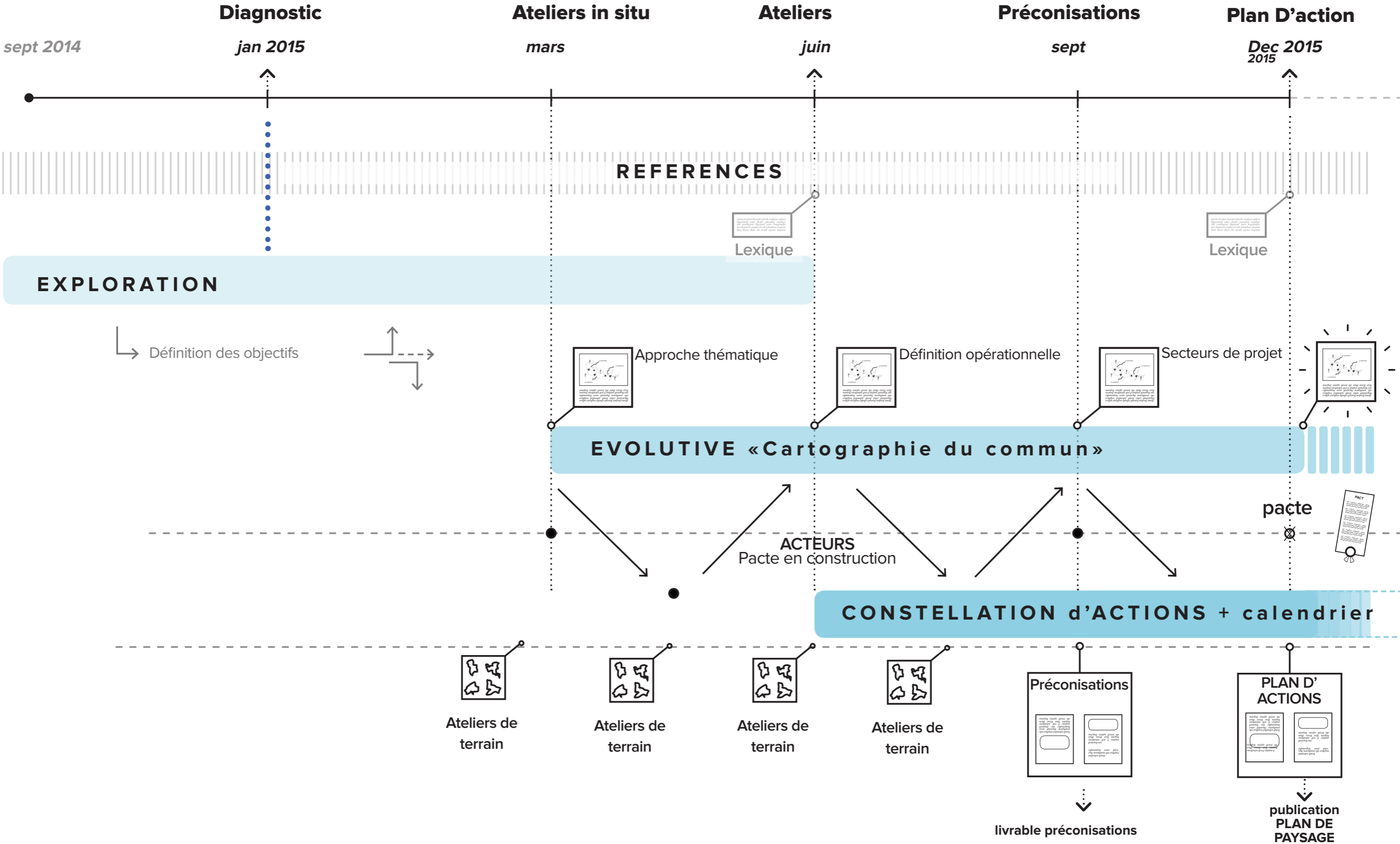
- Organiser les usages selon la logique d'« emboîtement d'échelle » (PN, Parc urbain, Parc quartier, Squares)**
- Proposer, diversifier et organiser les usages et les aménagements par structures paysagères (1 frange, 2 massif, 3 littoral)**
- Décliner une logique d'équipements et d'espaces de découverte de proximité sur la frange de contact entre le massif et la ville**
- Proposer des usages et des parcours qui mettent en lien la ville et le massif**
- Associer les entrées du parc à des typologies de chemin pour un projet d'ensemble**
- Proposer une gradation d'aménagement en fonction de la fragilité des milieux**
- Définir les caractéristiques paysagères des portes (Porte remarquable 1, d'équilibre 2, locale 3)**



4. Quels paysages pour demain ?

4. Quels paysages pour demain ?

4.1 Programme



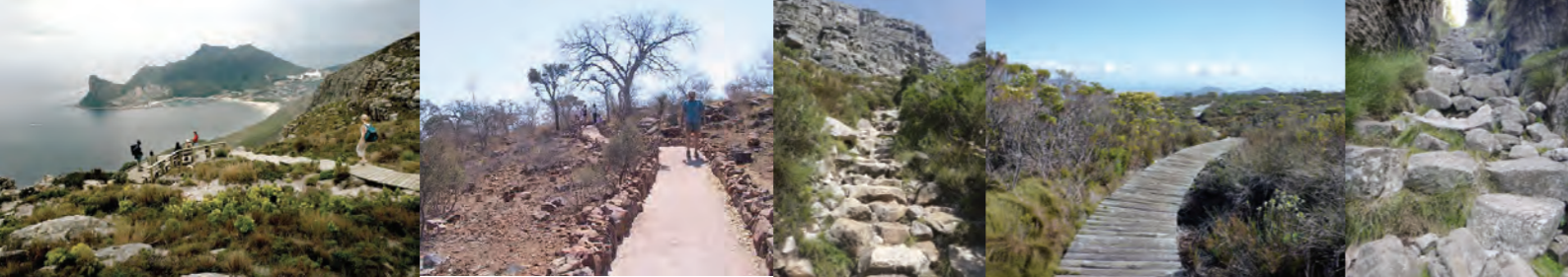


Table Mountain National Park-
Cape Town - South Africa



Country Parks
Hong Kong

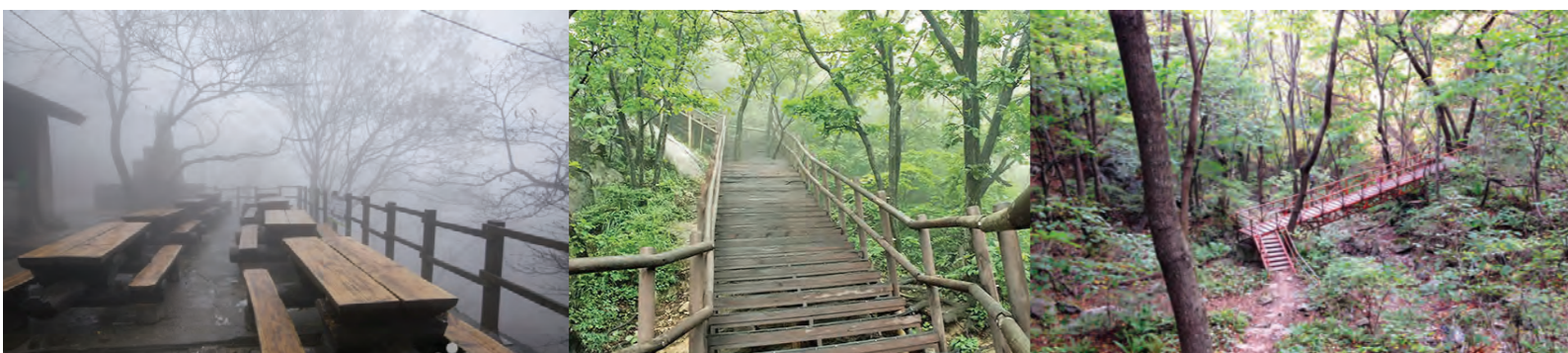


Wetland center
London

Mountains National Recreation Area
Santa Monica - Los Angeles



Tijuca National Park
Rio de Janeiro - Brazil



Nairobi National Park
Séoul, Corée du Sud

Royal National Park
Sydney - Australie



4. Quels paysages pour demain ?

4.2 Références



Table Mountain National Park-
Cape Town - South Africa

Country Parks
Hong Kong



Mountains National Recreation Area
Santa Monica - Los Angeles

Tijuca National Park
Rio de Janeiro - Brazil



Nairobi National Park
Séoul, république de Corée



Nairobi National Park
Séoul, république de Corée



Nairobi National Park
Nairobi



Blue and John Crow Mountains National Park
Kingston - Jamaïque



Tijuca National Park
Rio de Janeiro - Brazil



Tijuca National Park
Rio de Janeiro - Brazil

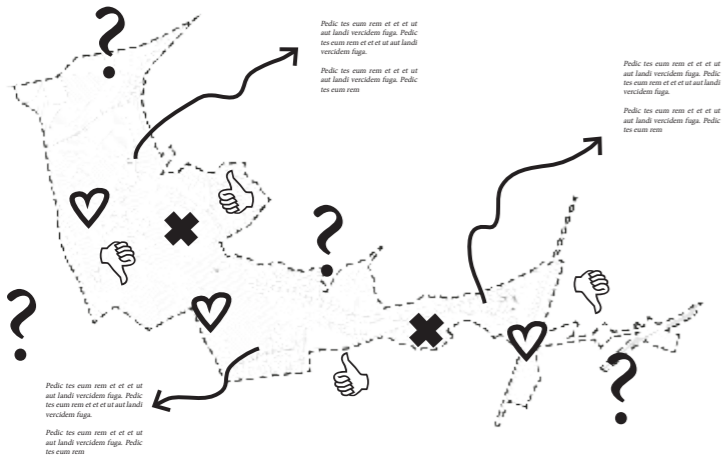


Table Mountain National Park-
Cape Town - South Africa



Blue and John Crow Mountains National Park
Kingston - Jamaïque

Cartes du bien commun



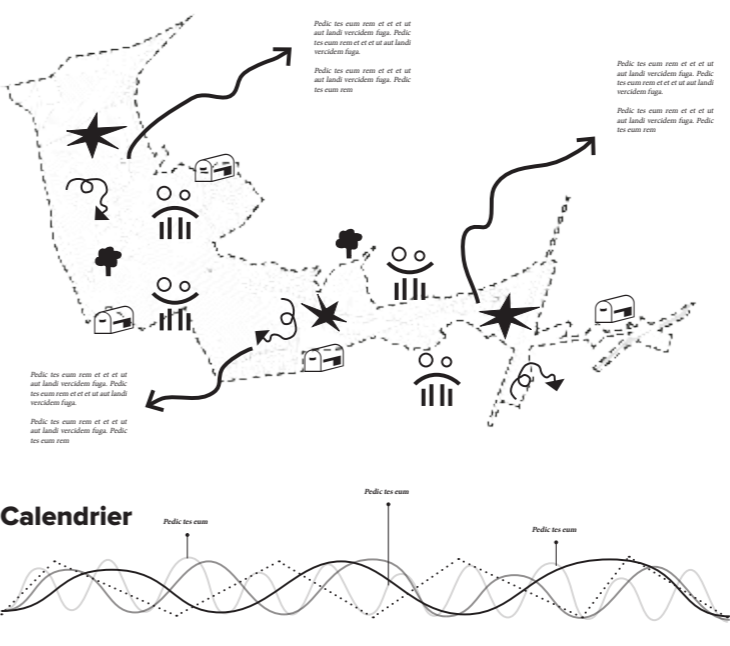
Outil collaboratif in situ
9 ATELIERS
 diagnostic vers préconisations

Accords

- **Enjeux communs**
- **Conventions et alliances**
- **Avantages et contraintes**
- **Forme & communication**

Mise en commun
 des perspectives

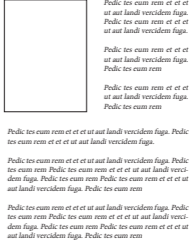
Constellation d'actions



Système collaboratif de recollement
 des informations et potentiels de projet

Plan d'actions Engagements

- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.
- **Definition** : eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa. Public tes eum rem et et ut aut landi vercedem figa.



Création d'une ambition
 collective

5. **Annexes**



5.1 Bibliographie et ressources documentaires

Gilles Clément, Où en est l'herbe ? : Réflexions sur le Jardin Planétaire. Editions Actes Sud.

Gilles Clément, La charte paysagère de Vassivière. Boire l'eau du lac. Editions Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière.

Nicolas Soulier, Reconquérir les rues. Editions Ulmer.

Philippe Clergeau et Nathalie Blanc, Trames Vertes Urbaines de la recherche scientifique au projet urbain. Editions Le Moniteur.

Société d'Etude et de Protection de l'Environnement du Nord et Est Sarthe, le Traité du Cormier. Editions SEPENES

Terre & Humanisme, Le manuel des jardins agroécologiques : Soigner la terre mieux nourrir les hommes. Editions Actes Sud.

Véronique Mûre, Conversations sur l'herbe : Chroniques botaniques au jardin. Editions Atelier Baie.

Francis Hallé, Plaidoyer pour l'arbre. Editions Actes Sud.

Adams L.W., Urban wildlife habitat, a landscape perspective. University of Minesota Press, Minneapolis, 1994

Clergeau P., Une écologie du paysage urbain. Ed. Apogée, Rennes, 2007.

Gilbert O.L., The ecology of urban habitats. Chapman & Hall, London, 1980.

Lizet B., Wolf A.E., Celecia J., coord., Sauvage dans la ville, hommage à P. Jovet. Revue d'ethnobiologie JATBA, MNHN éd., Paris, 1997.

Le passage, Atelier Parisien d'Urbanisme. Atlas de la Nature à Paris. Editions Diffusion Seuil.

Cena Olivier, Les jardins de la sociale. Éditions Du May, 2012.

Centre Canadien d'Architecture, Actions, comment s'approprier la ville. Éditions Première Édition.

Bohn Katrin and André Viljoen. Continuous Productive Urban Landscapes : Designing Urban Agriculture for Sustainable Cities. Editions André Viljoen.

Gilles Clément, Manifeste du Tiers Paysage. Éditions Sujet/Objet, 2004.



5.2 Les acteurs rencontrés lors de la mission

PLAN DE PAYSAGE // PNCAL // CONTACT		
MO		
Miguel Georgieff	Coloco paysagiste	colocomic@yahoo.fr
Fabien David	Coloco paysagiste	colocofab@yahoo.fr
Benjamin Mesnager	Coloco paysagiste	colocobeni@yahoo.fr
Stéphane Bosc	Urbaniste	stephane@bosc-architecte.fr
Laurence Le Legard Moreau	ONF bureau d'étude	laurence.le-legard.onf.fr
Marion Pravin	ONF bureau d'étude	marion.pravin@onf.fr
Maîtrise d'ouvrage		
Francis Talin	Pncal responsable pôle culture environnement	francis.talin@calanques-parcnational.fr
Hélène Balu	Agam	h.balu@agam.org
Acteurs rencontrés		
Jeremy Boisseau	Pncal Gardé moniteur, secteur interface ville nature	
Sophie Roux	Pncal Gardé moniteur, secteur interface ville nature	
Magali Culioli	Pncal Agent culturel	
Claire Saltet	Marseille Provence Métropole	
Hervé Ambrosetti	Excursionnistes Marseillais, membre conseil Eco Social et culturel	
Patrick Bayle	Ville de Marseille / Espaces Verts	
Martial Meïrot	Ville de Marseille / Espaces Verts	
Laurent Novelli	ONF agent de terrain	laurent.novelli@onf.fr
Jean-Jacques Mondjian	ONF agent de terrain	jean-jacques.mondjian@onf.fr
David Guyader	ONF agent de terrain	david.guyader@onf.fr
Olivier Ferreira	ONF agent de terrain	olivier.ferreira@onf.fr
Mathieu Imbert	Pncal garde moniteur, secteur littoral ouest et archipel	mathieu.imbert@calanques-parcnational.fr
Sophie Roux	Pncal Gardé moniteur, secteur interface ville nature	sophie.roux@calanques-parcnational.fr
Laurence Le Legard Moreau	ONF bureau d'étude	laurence.le-legard@onf.fr
Liza Gueral	AGAM, chargée étude mobilité	l.gueral@agam.org
Samuel Robert	Chercheur CNRS - Espace	samuel.robert@univ-amu.fr
Marie Laure Devulder	Ville de Marseille - Chargée de projet	mRdevulder@marie-marseille.fr
Claire Saltet	CUMPM	claire.saltet@marseille-provence.fr
Marguerite Pierson	Pncal, chargée d'étude travaux / Aménagement	marguerite.pierson@calanques-parcnational.fr
Arlette Méret	FNSEA, chercheur associé LPEID	arlette.meret@marseille.odi.fr
Jean-Marc Douay	Projet urbain	jeandouay@mairie-marseille.fr
Claire Gausset	Service projet urbain, chef de projet	cgausset@mairie-marseille.fr
Martial Mairrot	Gestion des espaces naturels	mairrot@mairie-marseille.fr
Lucie Bessevre	Chef d'unité calanques CG13	lucie.bessevre@cg13.fr
Silève Delebecque	Géographe-paysagiste chargée missions	sileve.delebecque@gmail.com
Rozenn Collet	Théâtre du Centaure	rozenncollet@icloud.com

